



This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

Google This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you: + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes. + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help. + Maintain attribution The Google's "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it. + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Google A propos de ce livre Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne. Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public. Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains. Consignes d'utilisation Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées. Nous vous demandons également de: + Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial. + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter Nous encourageons pour la réalisation de ce type de

travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile. + Ne pas supprimer l'attribution Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas. + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère. A propos du service Google Recherche de Livres En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.co.il>

**The text on this page is estimated to be only 26.80% accurate**

H 3oy, , iilllllll 300058328T IH.301/1 (1) BiAOCIOLIia , p.

**The text on this page is estimated to be only 9.30% accurate**

MODERN UNCUAGES FACUL'ty LIBRARY TAYLOR  
INSTITUTION tJNIVERSITY OF OXFORD 15. X i^<0 ^c. î!';,Y 1975 PS  
U^sbookis îK^S^ÎS^\*--. S^Wn^. TM(^-(?t70



**The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate**

<sup>^</sup> M.

**The text on this page is estimated to be only 2.50% accurate**

' ^ V » » ^ y \ \

**The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate**

4»

**The text on this page is estimated to be only 26.50% accurate**

s 7/. LES FACÉTIES DE POGGE TOME I

**The text on this page is estimated to be only 19.08% accurate**

LES FACETIES POGGE Traduites en Français, avec le Texte  
Latin ÉDITION COMPLÈTE T 04 par Isidore LISEUX, Éditeur Rue  
Bonaparte, n° 1 1878

AVERTISSEMENT 'SS^

VI AVERTISSEMENT inépuisable aux railleries, dans ce temps-là ; pour ce qu'il a conservé, il change le lieu de la scène, invente des noms aux personnages et fait tout un roman \*. Il goûtait Pogge, cependant, ce bon I. Comme exemple, voici le début de sa traduction.' tel que nous le trouvons dans l'édition de Jehan Bonnefons, Paris, 1549, ^^ ^^^^ des rajeunissements d'orthographe, mais sans modifications essentielles, dans celle de Jean-Frédéric Bernard, Amsterdam, 1712 : Conte premier. — D'un pauvre pescheur qui loua et despita Dieu tout en une heure. Es parties de Lombardie auprès de a mer est une petite ville nommée Cajette, en laquelle ne demeuroient que tous povres gens, et dont la plus part n'a voient que boire ne que manger, fors de ce qu'ilz povoient gagner et assembler en pescherie. Or est ainsi que entre eux Cajettans, fut ung nommé Navelet, jeune homme, lequel se maria à une moult belle jeune fille, qui se mist à tenir son petit mesnage, et est assez vray semblable, veu la grandeur luccative dont il estoit, qu'il n'avoit pas de toutes monnoies pour change tenir ; dont il n'estoit pas fort joyeux, et non pas de merveilles : car gens sans argent sont à demy mors. Or est vray que pour la petite provision que ce povre jeune homme faisoit en la maison, sa femme souvent le tourmentoit et tempestoit, et si luy donnoit grandes reprouches : tellement que le povre compaignon, comme tout désespéré, proposa de s'en aller dessus la mer, et de aisser sa femme, en espérance de gagner, et de ne retourner jamais en sa maison, ne au pays, tant qu'il eust aucune chose conquesté. Et a doncques mist à poinct toutes ses besongnes, et fist toutes ses réparations aux navires, avecques aucuns certains complices et compaignons que il avoit. Partit d'avecques sa femme, laquelle il laissa en une povre maisonnette toute descouverte, ayant seulement ung petit lict, dont la couverture ne valloit comme riens. Et s'en alla dessus mer, là où il y fut près de cinq ans ou

AVERTISSEMENT VII Guillaume Tardif ; il rappelle, dans son Epitre au Roi, c le bien litéré et facétieux homme, Poge > Florentin i, et il le loue d'avoir usé, c selon > la matière subjecte, de termes Latins fort pins, sans revenir. Or advint que tantoat après que ce dict gallant tut party, un Quidam, qui estoit tout de loisir, voyant la Veaulté de ceste povre jeune femme (que son mary par povreté avoit habandonnée), vint à elle, et Teihorta par belles parolles, dons et promesses qu'il luy feist, tant qu'elle se consentit à faire sa vouldenté, et mist en oubly la foy de mariage qu'elle avoit promise à son mar}'. Ainsi recouvrit la povre femme pour son mary ung amy, lequel la vestit plaisamment, et luy donna un trèsbeau lict et belle couverture, luy feist refaire sa maison tonte neufve, la nourrit et gouverna très-bien : et qui plus est, à l'aide de Dieu, et de ses voysins, en succession de temps luy feist trois beaulx enfans, lesquelz furent honnestement eslevez et nourris, tant qu'ilz estoient jà tous grans, quant le mary de la mère (qui estoit desjà oublié) retourna : lequel au bout de cinq ans ou en> viron arriva au port de la cité, non pas tant chargé de biens qu'il avoit espoir quand il partit. Après que ce povre homme fut descendu sur terre, il s'en alla en sa maison, laquelle il veit toute réparée, sa femme bien vestue, son lict couvert d'une belle couverture, et son mesnage très-bien em point. Quant cest homme veit cest estoit, ainsi que dict est, il fut moult esbahy, et demanda à sa femme dont ce procédoit. Premier, qui avoit esté cause de refaire la maison^ de la revestir si bien, qui luy avoit donné son beau lict, sa belle couverture, et générallemenc dont estoient procédez et venus tant de biens à la maison, qu'il n'y avoit au devant qu'il partist. A toutes les demandes que ce mary feist à ceste femme, elle ne respondit aultre chose : sinon que la grâce de Dieu les luy avoit envoyez, et luy avoit aidé. Adonc commença le povre homme à louer Dieu, et luy rendre grâce de tant de biens qu'il luy avoit envoyez. Tantost après arriva dedans la maison ung beau petit enfant environ de l'aage de trois ans.



VIII AVERTISSEMENT f. élégamment exquis et rhétoriques;f  
mais, en ne voulant donner que c la substance et Pintenf tion de ses joyeux  
devis t, il les a étrangement défigurés. Les éditions qui suivirent, celles de  
Jehan Bonnefons ( 1 54g) \*, de Nicolas Bonnefons vers i5yb)j de  
Cousturier (1606), et de JeanFrédéric Bernard (Amsterdam, 1712), ne sont  
que des reproductions ou des rajeunissements de la première. Celle  
d'Amsterdam, où les contes qui se vint frotter encontre la mère, ainsi que la  
mère radmonnestoit. Lors le mary se voyant tout esbahy commença à  
demander qui estoit celluy enfant. Elle respondit qu'il estoit à eulx. Et le  
povre homme tout estonné demanda dont il luy estoit venu, que luy estant  
dehors, et en son absence, elle eust conceu et enfanté ung enfant. A ceste  
demande répondit la jeune femme, que ce avoit esté la grâce de Dieu qui  
luy avoit envoyé. Adonc le pauvre homme, comme tout hors du sens et  
enragé, commença à maugréer et despiter Dieu, que tant soUicitement  
s'estoit meslé de ses besougnés et affaires; qu'il ne luy suffisoit pas de se  
mesler des affaires de la maison, sans qu'il touchast à sa femme, et luy  
envoyer des enfans. Ainsi en peu d'heure le povre homme loua, maugréa et  
despita Dieu de son fait. En ceste facecie est donné à entendre que il n'est  
rien si subtil et malicieux que une mauvaise femme, rien plus prompt ne  
moins honteux pour controuver mensonges- et excusatiuns. Et à ceste caus^  
qu'il n'est homme si ygnorant que aucunesfois ne congnoisse ou apperçoive  
une partie de sa malice et mensonge. I. Paris, Jehan Bonnefons, 1549, in-4

AVERTISSEMENT IX sont réduits à soixante-treize, est la plus com\* mune, et, quoiqu'elle se vende cher, la moins estimable; chaque anecdote y est accompagnée de remarques insipides. L'anonyme qui s'est avisé de faire ce petit travail (David Durand, ou, selon Barbier, Éditeur Jean-Frédéric Bernard), a voulu tirer, de contes pour rire ou de libres reparties, des sentences morales, des déductions philosophiques! L'enfant, dans son Poggiana, s'est préoccupé de leur côté historique, et n'a pas été beaucoup plus heureux ; il a extrait du recueil une centaine d'anecdotes, pour les accommoder à sa guise, les abréger, leur donner du trait, et les mêler à d'autres, de provenances étrangères. Ils auraient tous entrepris de prouver que Pogge n'était ni un homme d'esprit, ni une fine plume, qu'ils n'eussent pas fait autrement. Mais la renommée du vieux conteur était bien assise : ceux qui autrefois, du temps que le Latin était la langue courante des érudits, lisaient les Facéties dans l'original, leur avaient fait une réputation qui a résisté aux efforts inconscients des traducteurs pour la ruiner. Tout récemment, deux estimables érudits, M. P. Ristelhuber, de Strasbourg, et M. Gustave Brunet, de Bordeaux, ont pris à cœur de faire juger les Facéties plus équitablement que sur ces pauvres échantillons. L'ouvrage de M. Ristelhuber, inti

X AVERTISSEMENT tulé les Contes de Pogge \*, n'est en réalité qu'un Choix des Contes de Pogge, car il n'en contient que cent dou^e, juste le même nombre que l'imitation du Lecteur de Charles VIII; presque tous sont écourtés, quelques-uns outre mesure. Par exemple, le LXXVI« Uun pauvre Batelier (c'est le CLXXV» de notre édition), est coupé à la moitié; M. Ristelhuber s'arrête à la première partie de la réponse du mauvais plaisant au batelier : c Ne passe jamais personne sans te » faire payer d'avance i, comme si le conte était fini : ce n'est pas là traduire; il est vrai que le reste est un peu léger, mais le plus souvent les suppressions portent, sans qu'on sache pourquoi, sur des détails qui n'offrent rien de scabreux. Ce petit livre rachète heureusement ce qu'il a de défectueux, comme traduction, par des notes historiques et des commentaires d'une certaine valeur. M. Gustave Brunet\* a voulu compléter le travail de M. Ristelhuber, et il a encore trouvé cent trois contes dignes d'être mis en Français; c'était un joli regain, mais tous ne sont pas de 1. Les Contes de Pogge j Florentin, avec introduction et notes, par P. Ristelhuber. Paris, Alphonse Lemerre, 1867, in-16 de xxxii-i6o pages, tiré à 213 exemplaires. 2. Quelques Contes de Pogge, traduits pour la première fois en Français, par Philomneste Junior. Genève, J. Gay et Fils, 1868, in-12 de xi-68 pages, tiré à 104 exemplaires. ■5--»

AVERTISSEMENT XJ ^^gS^> i^ s\*6i^ f&ut d'un bon tiers au moins, et ceux qui sont de lui n'ont pas toujours été très-fidèlement rendus; le traducteur a fait passer la vivacité du récit par-dessus l'exactitude scrupuleuse. Les Facéties méritent cependant d'être considérées mieux que comme un ensemble de matériaux bruts à rogner, tailler et polir. Pogge a donné lui-même à ces Menus Propos ou Joyeux Devis, comme il les appelait, une forme excellente, à laquelle il est parfaitement inutile d'en substituer une autre; aussi avons-nous fait une version littérale. Le soin qu'ont pris constamment ses prétendus traducteurs de l'élaguer, de le raccourcir ou de le paraphraser, ferait croire qu'il abonde en détails oiseux ou d'une licence exorbitante : il n'en est rien. Son récit, quoi qu'on dise, est bref, bien conduit, d'un tour ingénieux et piquant, et ce qui domine, c'est la bonne humeur, la bonne grosse gaieté, beaucoup plus que la licence. Pogge est de son temps ; il ne recule pas devant les mots, mais c'est pour assaisonner la plaisanterie ; il est sans gêne à la manière de Rabelais, mais il ne recherche pas les équivoques comme Béroalde de Verville ; et Brantôme, par exemple, a bien plus de raffinements. D'ailleurs, au lieu d'employer, suivant l'ancienne coutumei des périphrases souvent pires

XII AVERTISSEMENT que le mot propre<sup>^</sup> nous avons laissé en Latin les passages et les expressions qui pouvaient scandaliser les foibles<sup>i</sup> comme disait le bon Abbé de Marolles en traduisant Martial, et nous prendrions volontiers pour épigraphe la vieille devise : Si non caste, saltem caute. Le texte que nous avons principalement suivi est celui de l'édition de Bâle<sup>S</sup> in-fol., 1538, donnée, dit-on, par Henri Bebel, écrivain Allemand, auteur lui-même de Facéties. Celui de François Noël (Trajecti ad Rhenum, 1797, ou Londini, 1798, 2 vol. in-8), est aussi défectueux que le livre est mal imprimé. Noël a voulu faire parler Pogge en Cicéronien, comme un auteur du xvi<sup>e</sup> siècle, et il a omis, sans aucune raison, bon nombre de mots ou même de phrases qui lui paraissaient inutiles. Sa manie réformatrice a été jusqu'à remplacer les titres des contes, tels qu'ils sont libellés dans les anciennes éditions, par d'autres de son invention, plus courts sans doute et plus piquants, mais qui ont le tort d'enlever au vieux conteur son cachet de bonhomie. Non que les titres anciens soient sûrement de Pogge : il est possible qu'ils aient été 1. Poggii Florentini oratoris et philosophi Opera, collatione emendatorum exemplarium recognita... Basile», apud Henricum Petrum, mdcxxxi, petit in-fol. de 6 f. et 491 pp.

AVSRTISSBMINT Xni rédigés par ses premiers éditeurs, mais, en tous cas, ils sont tels qu'on les comprenait à son époque. Nous avons fedit suivre les Facéties d'un Index des noms propres, qui pourra, jusqu'à un certain point, tenir lieu de commentaire. Les Saumaises futurs s'exerceront, s'ils le veulent, sur Pogge; le plus pressé était de donner un texte qui manquait. On pourra rechercher Torigine de quelques-uns de ses contes ou les innombrables imitations qui en ont été faites : Noël s'est déjà, en grande partie, acquitté de cette besogne; les personnages qui y sont mis en scène peuvent être aussi l'objet de notes historiques : Lenfant et, après lui, M. Ristelhuber s'y sont c^ayés. Au fond, la filiation de tel ou tel conte et l'identité des personnages n'ont qu'un intérêt fort accessoire. Les Facéties présentent bien un certain caraaère de Mémoires anecdotiques de la Cour des Papes, qui semble appeler des notes biographiques, et que les anciens traducteurs ont peut-être trop dédaigné en francisant, de manière à les rendre complètement méconnaissables, des noms déjà latinisés par Pogge : ainsi, dans l'imitation de Guillaume Tardif, Antoine le Louche, au lieu d'Antonio Lusco, et le vicomte Jannotot, au lieu de Giannozzo Visconti, sont ridicules» Mais, comme il ne s'agit, en somme, que de bagab

XIV AVERTISSEMENT telles, il est plus que suffisant de rétablir les noms altérés, et d'accompagner quelques-uns d'entre eux d'une brève indication, sans rattacher nécessairement à tous un commentaire. Faire de longues recherches à travers la chronologie et l'histoire, compiler l'Art de vérifier les dates et tout Muratori pour savoir au juste quel était cet Ambassadeur à qui un Pape se plaignait d'avoir mal aux dents, ce serait se donner beaucoup de peine pour un très-mince résultat. Sauf quelques personnages historiques et un petit nombre de lettrés ou d'amis de Pogge, les magnifiques Seigneurs et les Cardinaux très-illustres dont il parle ou qu'il fait parler ont souvent aujourd'hui, en fait de notoriété, celle que leur donne, dans ce recueil, un mot pour rire ; ils ressemblent à ces Académiciens du XVII<sup>e</sup> siècle, inconnus quoique immortels, dont on dit pour tout souvenir : c'est Tallemant leur a consacré une historiette. 9 Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1878. [?]

VIE DE POGGE 43V^^e» oGGio BRACaoLiKi, né à Terranuova, près de Florence, en i SSo, n'avait guère qu'une vingtaine d'années quand il vint chercher fortune à Rome. Il n'était ni noble ni riche : son père, Notaire à Terranuova, s'était si bien ruiné, qu'il avait été forcé de prendre la fuite pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers. Mais Pogge avait suivi à Florence les leçons de Jean de Ravenne pour le Latin, de Manuel Chrysoloras pour le Grec : maîtres si fameux, que le seul fait d'avoir été leur disciple était une recommandation. Aussi reçut-il bientôt du Pape Boniface IX la charge de Secrétaire Apostolique; c'était, on le suppose, en 1403 : Pogge avait vingt-trois ans, et il ne se retira définitivement de la Curie Romaine que cinquante ans après. Avec cette simplicité apparente, sa vie fut pour



XVI VIE I tant d'une agitation singulière. Le schisme d'Occident avait commencé deux ans avant sa naissance; il y avait toujours deux ou trois Papes en même temps, et souvent, à côté d'eux, des Conciles qui s'arrogeaient toute l'autorité, voulaient rétablir l'ordre et ne faisaient qu'augmenter la confusion. Les querelles religieuses se compliquaient de querelles politiques : un Seigneur d'Italie désirait-il une ville du territoire de l'Église? c'était pour lui un motif de se déclarer partisan du Pape d'Avignon, au nom duquel il attaquait le Pontife Romain, afin de couvrir son ambition d'un semblant de piété. Au milieu de tout ce désordre et des révoltes du peuple de Rome, les Papes, et avec eux les officiers de leur Chancellerie, menaient une vie pleine de hasards et d'incertitude. Pogge se plaint quelque part de n'avoir jamais passé tout entière, dans le même lieu, une seule des nombreuses années qu'il était resté au service de la Curie Romaine. Tantôt, Innocent VII, assiégé dans son palais par les Romains, s'enfuyait précipitamment à Viterbe, et Pogge devait le suivre dans cette marche forcée de deux jours, si pénible, que plusieurs personnes y moururent de fatigue. Tantôt, les Cardinaux Italiens se réunissaient à Pise aux Cardinaux Français, l'assemblée se formait en Concile œcuménique, déposait le Pape de Rome et celui d'Avignon, et en élisait un troisième, Pietro Filardo, qui prenait le nom d'Alexandre V. Pogge demeurait alors tout perplexe, ne sachant trop s'il devait garder fidélité à son ancien maître Gré

DE POGGE XVII goire, ou s'attacher au nouveau, et il se voyait enfin forcé de se retirer à Florence, où il ne subsistait guère que des secours de son ami Niccolo Niccoli : car les Secrétaires du Pape avaient des appointements assez maigres, qui leur permettaient à peine de vivre avec décence. Enfin, après huit mois de règne, Alexandre V mourut : Pogge se décida; il reprit ses fonctions auprès de Jean XXIII le nouveau Pape du Concile de Pise. Mais presque aussitôt, Ladislas, Roi de Naples, envahit le territoire de l'Église. Jean XXIII dut s'enfuir et, dans l'espérance d'obtenir des secours de l'Empereur, se résigner à convoquer le Concile général de Constance, qu'il ouvrit lui-même vers la fin de 1414. Pogge venait alors de quitter la charge de simple Secrétaire Apostolique pour devenir Secrétaire intime du Pape. Il ne le fut pas longtemps : Jean XXIII, menacé par le Concile, s'enfuit, déguisé en postillon. Le Concile le suspendit, puis le déposa, et défendit aux officiers de sa maison de continuer à exercer auprès de lui leurs fonctions ordinaires; le malheureux Pogge végétait à Constance, loin de ses amis et de ses protecteurs, et sans aucun espoir d'avenir. Il essaya quelque temps de s'occuper par l'étude de l'Hébreu ; mais les difficultés de cette langue, le peu d'utilité qu'il y trouvait et aussi les ridicules du maître qui la lui enseignait, le dégoûtèrent bientôt. Il se mit alors à voyager. Il se rendit aux bains de Bade, d'où il écrivit une deses plus jolies let

XVIII VIE très \*, revint à Constance, vit condamner Jérôme de Prague, dont l'héroïsme, en face de ses accusateurs, lui arracha un témoignage d'admiration; puis, pour se distraire de ces horreurs, entreprit de parcourir l'Allemagne et de rechercher dans les monastères les manuscrits des ouvrages perdus des anciens auteurs. On se ferait difficilement une idée de Tardeur qu'il mettait à cette poursuite, de la joie que lui faisait éprouver le succès. Comme ses ressources ne lui suffisaient pas pour subvenir aux frais nécessaires, ses riches amis, Niccolo de Florence et Barbaro de Venise, en supportaient la plus grande part. Quand il s'agissait d'une trouvaille importante, mais plus dispendieuse, il s'adressait à quelque grand personnage, Prince ou Cardinal, et il le sollicitait, il l'importunait même jusqu'à ce qu'il l'eût décidé à se rendre acquéreur des précieux manuscrits. Il découvrit ainsi et publia plusieurs discours de Cicéron; deux traités de Lactance; Tertullien, Lucrèce, Manilius, Silius Italicus; une partie de Valerius Flaccus; Caipurnius, Columelle, Lucius Septimius, Nonius Marcellus; les trois grammairiens Caper, Eutychius et Probus; l'historien Ammien Marcellin; le commentateur Asconius Pedianus; l'ouvrage de Frontin sur les Aqueducs, et huit livres de Firmicus sur les Mathématiques. Un certain Nicolas de Trêves, qu'il envoyait fouiller les monastères où il ne pouvait aller lui-même. Les Bains de Bade au xv siècle, trad. en Français par Antony Méray. Paris, Liseux, 1876, in-18.

DE POGGE XIX même, eut le bonheur d'exhumer douze nouvelles comédies de Plaute. Mais, de toutes ces décou\* vertes, la plus importante fut celle que Pogge fit, chez les Moines de Saint-Gall, d'un exemplaire complet de Quintilien. Il le déterra dans une sorte de cachot, c où Ton n'aurait pas voulu mettre même des condamnés à mort, i Aussi faut-il voir avec quelle indignation il parle de la barbarie des Moines, avec quel orgueil il relève l'importance de sa trouvaille, et comme il vante ce Quintilien qui c a si bien, si parfaitement dit tout ce qu'il faut pour faire un excellent orateur\* i Mais aussi quels regrets, quand il se voit trompé par de faux renseignements et qu'il doit renoncer à l'espoir de compléter Tite-Live ou Tacite ! Cependant, le schisme d'Occident avait pris fin. Otto Colonna, élu Pape sous le nom de Mar\* tin V et reconnu par presque toute la Chrétienté, quitta Constance et s'en alla séjournera Mantoue, jusqu'à ce que Rome fût assez calme pour qu'il pût y rentrer. Pogge l'accompagna, sans ^oute dans l'espoir de reprendre auprès de lui ses anciennes fonctions. Mais, loin d'être accueilli, il paraît qu'il fut inquiet pour la liberté avec laquelle il avait souvent parlé du Concile de Constance : car nous le voyons quitter Mantoue sans prendre le temps de dire adieu même à ses meilleurs amis, et se réfugier en Angleterre, auprès de Beaufort , évêque de Winchester. V^ Beaufort lui avait promis monts et merveilles.

XX VIE et ne lui donna qu'un maigre bénéfice. D'ailleurs Pogge ne trouvait en Angleterre rien qui pût le retenir : les livres y étaient rares et l'Antiquité presque inconnue. Il revint en Italie, et finit par recouvrer sa charge de Secrétaire auprès de Martin V, vers 1420 ou 1421. La seconde partie de sa vie fut un peu moins tourmentée. C'est dans les premiers temps de ce séjour à Rome qu'il composa son Dialogue sur Vavarice. Toutefois, ce premier intervalle de paix dura peu. Eugène IV (Gabriello Condolineri), bien que Vénitien de naissance, prit parti dans les factions de Rome : il fit tant, qu'on le chassa de la ville. Il y rentra, on le chassa de nouveau; il s'échappa sous une grêle de pierres. Pogge fut moins heureux: des soldats l'arrêtèrent en chemin, et il ne put gagner Florence qu'après le paiement d'une forte rançon. Là, nouvelle déception : Cosme de Médicis, celui de ses protecteurs sur lequel il comptait le plus venait d'être exilé par la faction aristocratique. Pogge profita du moins de ses loisirs pour entamer, avec le professeur Filelfo (François Philelphe), ennemi des Médicis, une de ces querelles si fréquentes alors, entre érudits. Ses invectives contre Philelphe sont d'une violence inouïe : il l'accuse de vol et de mœurs infâmes; il le traite de bouc puant, de sale porteur de cornes, et le reste. Voilà quelles étaient les aménités de la polémique au xv<sup>e</sup> siècle, et comment

DE POGGB XXI traitait ses adversaires. Il est vrai que ceux

XXII VIE blées chez ma femme. » Il eut de Vaggia cinq fils et une fille, et, même au point de vue littéraire, son mariage lui porta bonheur : car c'est pour le justifier qu'il écrivit le Dialogue An seni sit uxor ducenda, un de ses plus piquants opuscules ^ Son mariage ne l'empêcha pourtant pas de suivre à Bologne le Pape Eugène , en lutte ouverte avec le Concile de Bâle. C'est même lui qui parvint à réconcilier avec le Pape le Cardinal Julien de Saint-Ânge, dont la désertion rendit inutiles toutes les menaces du Concile. Depuis lors, les Papes menèrent une existence moins accidentée^ et l'histoire de Pogge n'est plus guère que l'énumération de ses ouvrages et le récit de ses querelles littéraires. Peu de temps avant son mariage, il avait publié le recueil de ses Lettres; de 1435 à 1447, il écrivit encore un Dialogue sur la Noblesse, les Éloges de Niccolo Niccoli, de Laurent de Médicis et du Cardinal de SainteCroix, un Traité sur le Malheur des Princes, qu'il dédia à Tommaso de Sarzana, depuis Pape sous le nom de Nicolas V, l'Oraison funèbre de Léonard d'Ârezzo, et enfin un Discours qu'il adressa à ce même Nicolas V, peu de temps après son élection. Pogge avait acquis une des premières renommées littéraires de l'Italie, mais l'état de sa I . Un Vieillard doit-il se marier ? Dialogue de Pogge Florentin, traduit pour la première fois, par Alcide Bonneau. Paris, Liseux, 1877, in-i8.

DE POGGB XXIII fortune ne répondait pas à sa réputation , et il s'en plaignait amèrement à la fin de son Discours : f Je suis déjà, i disait-il, « un vétéran dans la Curie; voilà quarante ans que j'y ai passés, et certes ma récompense a été au-dessous de ce que pouvait attendre un homme qui n'était ni sans talent, ni sans instruction. Il est temps d'imiter ces vétérans que les anciens établissaient dans leurs colonies après de longs services, et d'aller vivre dans une retraite également favorable au repos du corps et au travail de l'esprit. Que votre bienveillance, très-saint Père, vienne à mon secours. Sinon, à qui pourrais-je demander avec plus d'espoir de l'aide et des faveurs ? » Nicolas V exauça les vœux de son ancien ami. c Grâce à lui, > dit Pogge, c je n'ai plus à me plaindre du malheur des temps et je suis pour ainsi dire rentré en grâce auprès de la Fortune. » Définitivement mis à l'abri du besoin, il n'en travailla qu'avec plus d'ardeur. Il composa successivement des Dialogues sur les Vicissitudes du sort et sur V Hypocrisie , une Invective contre l'Antipape Félix V, des traductions de Diodore de Sicile et de la Cyropédie, son recueil de Facéties, et trois Dialogues sur des sujets divers, qu'il réunit sous le titre de Historia disceptativa convivalis. En 1453, par la protection des Médicis, les Florentins l'appelèrent chez eux pour remplir la place de Chancelier de la République, puis de Prieur des arts. Cependant son caractère irascible était toujours le même; à Rome, il avait si



xxrv VIE bien exaspéré par ses critiques le Secrétaire Apostolique Georges de Trébizonde<sup>^</sup> qu'ils en vinrent un jour jusqu'à se colleter en présence de tous leurs collègues; à Florence, il apprit qu'on l'avait attaqué à son tour; il attribua certaines annotations à Laurent Valla, qui en était innocent, et tout aussitôt, sans plus d'examen, il lança contre lui une diatribe furieuse, où il commence par des vétilles de grammaire, et finit par les injures les plus atroces. Laurent Valla lui répondit sur le même ton. Il y eut plusieurs répliques; la querelle s'envenima par l'intervention d'un disciple de Valla, Niccolo Perotti, qui ne fitt pas mieux traité que son maître, et pour la faire cesser, il ne fallut rien moins que l'entremise de ce Philelphe, l'ancien adversaire de Pogge, depuis peu de temps réconcilié avec lui . Ce fut la dernière querelle de Pogge. Il passa tranquillement le reste de sa vie à composer un Traité sur le Malheur de la destinée humaine<sup>^</sup> une traduction de Vane de Lucien, et surtout une Histoire de Florence, dont le texte original n'a été publié qu'en 1715. Il mourut le 30 Octobre 1490<sup>^ ^ ^gc ^^</sup> soixante-dix-neuf ans. On l'inhuma avec pompe dans l'église de SainteCroix, à Florence; son portrait fut placé dans le bâtiment public appelé le Proconsolo, et on lui érigea même une statue, qui fut installée sur la façade de l'église Santa Maria del Fiore. Cette statue, enlevée de sa place primitive, figure aujourd'hui dans un groupe des Douze Apôtres,

**The text on this page is estimated to be only 23.14% accurate**

DE POGGB UV OÙ le conteur des Facéties, plus calme  
désormais^ fait bon ménage avec les conteurs des Évangiles \*. I. On 8\*est  
borné, dans cette Notice, à mentionner les titres des Ouvrages de Pogge; le  
travail que nous donnons ci-après, tiré des Mémoires de Littérature de  
Sallengre, complétera heureusement ce qu'il est essentiel d'en savoir. c

**The text on this page is estimated to be only 17.26% accurate**

MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES DE POGGE EUT-ÊTRE que bien des personnes qui ne Toudraient pas se donner la peine de lire les Ouvrages de Pogge, ne seront pas fâchées d'en avoir quelque idée en parcourant l'extrait que j'en vais donner. Les principai: Ouvrages de notre Auteur (j'en excepte son Histoire de Florence) ont été recueillis ensemble, et réimprimés plus d'une fois. La première édition en parut en 1510, in-folio, à Strasbourg, chez Jean Knoblauch; ce fut à un certain Thomas D. Aucuparius, qui se donne le titre de Poëte couronné, Poeta Laureatus, qu'on eut l'obligation de ce recueil. Il dit, dans une espèce de Dédicace à Sébastien Brandt, que, de tous les Ouvrages de Pogge, on n'avait ;usque-là im1, La Haye, 1715-1717, 4 vol, in-iJ,

MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES DE POGGE XXVII primé  
presque autre chose que les Facetiæ \*, et qu'ayant ramassé divers Écrits de  
cet Auteur, il avait cru rendre service à Pogge et aux gens de Lettres de les  
faire imprimer. Deux ans après, c'est-à-dire en 1513, il s'en fit dans la même  
ville une nouvelle édition fort augmentée, et sur celle-là se fit l'édition de  
Bâle en 1538, chez Henri Pierre, qui est la plus commune. Elle porte pour  
titre : Poggii Florentini Oraioris et Philosophi Opera, collectione  
emendatorum exemplarium recognita, etc. Toutes ces éditions sont fort peu  
exactes, les fautes y sont sans nombre, et je n'oserais décider quelle est la  
moins fautive. Nous allons donner le précis des différentes Pièces qui  
composent ce Recueil. La première est une dispute sur l'Avarice, elle est en  
forme de Dialogue; je remarquerai à cette occasion, que la manière de  
publier des Traités en forme de Dialogues, a été fort usitée chez les Italiens.  
C'est ainsi que Pierius Valerianus a composé son Traité du Malheur des  
gens de Lettres (de Infelicitate Litteratorum) ; Sébastien Corradus sa Vie de  
Cicéron, sous ce titre obscur de Seb, Corradi Quæstura; Pierre Âlcyonius  
son Traité de l'Exil (de Exsilio). C'est ainsi encore que l'Arétin a publié ses  
pièces sales; I. Il paraît par la Bibliothèque de Gesner, édit. 1583, que les  
Facetiæ avaient été imprimées dès l'année 1477 à Milan.

XXVIII MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES Boccace son  
 Décaméron<sup>^</sup>; Jean-Baptiste Gelli, Cordonnier et Académicien de Florence,  
 les Capricci del Bottaio, etc. Pour venir donc à cette première pièce, c'est  
 une conversation entre Antonio Lusco, Cincio de Rome, Bartolommeo de  
 Monte Pulciano et quelques autres. Elle se tint un jour d'été à la maison de  
 campagne de ce dernier. Après avoir soupe, la conversation tomba sur  
 l'Avarice et sur la Luxure; l'Hôte- de la maison déclama vigoureusement  
 contre ce premier vice, qu'il soutint être beaucoup plus grand que l'autre : f  
 Car, > dit-il, f quoique 3 les Sages ayent dit que la Luxure est la source » de  
 beaucoup de maux, néanmoins en tant > qu'elle contribue à la propagation  
 du genre » humain, on pourrait dire que c'est un mal » agréable, et qui ne  
 fait tort qu'à celui qui le. » commet. Mais l'Avarice n'est propre qu'à ren>  
 verser la Société, elle nuit, elle blesse, elle hait » tout le monde; éloignée de  
 tout ce qui est > louable et honnête, c'est un monstre affreux » et horrible,  
 formé pour la ruine de la Société > et du genre humain. Croyez-m'en, rien  
 de » plus vilain que l'Avarice, rien de plus hon» teux, rien de plus horrible;  
 si l'on pouvait ) voir sa face, les Furies sortant en corps de l'En\* » fer ne  
 nous sauraient effrayer davantage. Je » ne veux pas me servir d'exemple  
 pour n'of-^ I. Les Contes qui composent le Décaméron ne sont pas en forme  
 de Dîalogae, mais ils furent rapportés en présence de plusieurs personnes  
 qui s'étaient assemblées.

DE POGGK XXIX » fenser personne, maïs s'il m'était permis, je  
\* prouverais démonstrativement qu'il n'y a nul > mal, nul crime qu'elle ne  
renferme en soi, et 1 qu'il n'y a aucune bonne qualité qu'elle n'ôte » à celui  
dont elle s'est emparée. Elle le dépouille i de toute amitié, bienveillance,  
charité; elle > le remplit de haine, de fraude, de malice, d'im) piété, rendant  
Thomme scélérat et cruel, en • sorte que tous les autres vices rassemblés ne  
» sont pas comparables avec l'Avarice, tant cette > tache est énorme. > Il  
continue sur ce ton à faire voir combien ce vice est énorme. Antonio Lusco  
prit ensuite la parole et tâcha de prouver que rAvarice est un moindre mal  
que la Luxure, que l'Avarice rapporte divers biens et divers avantages à la  
Société, et que presque tout le monde est taché plus ou moins de ce vice.  
Après avoir fini son discours, André de Constantnople lui répliqua et réfuta  
les arguments dont il s'était servi, et il conclut par ces belles paroles de  
Cicéron : f Que rien n'est plus la marque d'un petit génie et d'un esprit borné  
que d'aimer les richesses, et qu'il n'y a rien de plus honnête et de plus  
glorieux que de les mépriser j quand on ne les a point, et quand on les a, de  
les employer en bienfaits et en libéralités. Nihil esse tant angusti, tamque  
parvi animi, quant amare divitias; nihil honestius, magnificentiusque quant  
pecuniam contemnere, si non habeas : si habeas, ad beneficentiam  
liberalitatemque conferre. \ Antonio applaudit à cela avec tous les autres, et  
ils se séparèrent ainsi. c.

XXX MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES On voit ensuite Y  
Histoire convivale : Pogge radresse au Cardinal Prosper de Colonna; il lui  
dit que le temps qu'il avait employé à composer ses Ouvrages l'avait  
beaucoup aidé à supporter le malheur des temps; qu'il n'avait pu songer sans  
regret et sans douleur que, quoique avancé en âge, il était si peu à son aise,  
qu'il se trouvait obligé de songer plus à gagner sa vie qu'à cultiver son  
esprit; que néanmoins la générosité du Pape Nicolas V lui avait ôté pour  
lors tout sujet de plainte, en sorte qu'il paraissait être enfin réconcilié avec  
la Fortune. Cette Histoire convivale contient trois Dissertations : voici à  
quelle occasion elles furent faites. La même année que la peste obligea  
Nicolas V de quitter Rome, notre Auteur se retira à TerraNuova, son lieu  
natal. Il y fut visité par Charles Arétin, Benoît Arétin, Jurisconsulte, et  
Nicolas Fulginus, fameux Philosophe et Médecin de profession. Après le  
repas, ils agitèrent les trois questions qui sont le sujet de ces Dissertations.  
Dans la première, on discute qui des deux doit faire des remercîments, si  
c'est celui qui est invité à un repas, ou bien celui qui y a invité les autres.  
Charles Arétin y soutient contre les autres /jue c'est ce dernier qui doit  
remercier; c'était aussi le sentiment de Démocrite : à ce que rapporte  
Senèque quelque part, il disait qu'il n'irait point à un festin s'il savait qu'on  
ne l'en remercierait point. Dans la seconde Dissertation, Pogge propose la  
question, savoir lequel des deux Arts, de la

DE POGGE XXXI Médecine ou du Droit civil, est le plus excellent. Nicolas Fulginus, Médecin, prend le parti de la Médecine, et Benoît Ârétin, Jurisconsulte, celui du Droit. Ils parlent tour à tour et chacun fait un éloge magnifique de sa profession, méprise et déclanie contre celle de Tautre. Il me semble voir deux Charlatans campés Tun proche de Tautre, qui, en vantant leurs drogues et en décrivant celles de leur voisin, tâchent d'attirer à eux tout le inonde et de débiter ainsi leur marchandise. La troisième Dissertation est la meilleure. On y examine si les anciens Romains ont eu tous la même langue, c'est-à-dire, s'il y a eu une langue pour les gens de Lettres, et une autre différente pour le commun peuple. Léonard Arétin avait écrit une Lettre à Blondus Flavius en faveur de ce dernier sentiment ; Pogge soutient ici le premier, il allègue les raisons sur lesquelles il se fonde et répond ensuite aux objections de Léonard Ârétin. Je ne saurais entrer dans un si grand détail, je me contente de renvoyer le lecteur à l'Histoire critique de la langue Latine, par M. Walchius, qui distingue aussi deux sortes de langues : distinction pourtant qui ne fait rien contre Pogge. M. Walchius dit qu'il y avait une langue savante, docta, et une autre pour le peuple, plebeia; que la savante était celle dont les Anciens se servaient en écrivant, et que l'autre était celle qu'ils employaient dans la conversation. Je ne crois point que Pogge niât cela, mais il soutenait qu'il n'y avait point deux langues



XXXII MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES différentes, Tune affectée pour les gens au-dessus du commun, et l'autre pour le peuple. Ce qui fortifie à mon avis Popinion de notre Auteur? c'est que, dans Térence et dans Plaute, les valets parlent aussi bon Latin que leurs maîtres. Et s'ils avaient eu une langue à part, Térence et Plaute n'eussent pas manqué de leur faire parler leur langage naturel, tout de même que dans nos comédies on fait parler aux paysans leur patois ordinaire. En agir autrement, ce serait pécher directement contre les règles de l'art et du bon sens, règles que les Anciens mêmes nous ont données. J'avoue, après cela, que les gens de qualité s'énoncent plus noblement que ceux du commun, mais la langue est toujours la même. Passons au Traité de la Noblesse, Il parle de la manière de vivre des Nobles de Naples, de Venise, de Rome, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Espagne, etc.; il recherche ensuite la nature de la véritable Noblesse, et il conclut qu'il n'y a que la vertu qui nous rende véritablement Nobles. Notre Auteur parle un peu cavalièrement dans ce Traité sur le chapitre des Vénitiens. Laurus Quirinus, Patrice Vénitien, lui répondit vivement. Au reste . Pogge, dans une Lettre à Thomaaius, Philosophe et Médecin Vénitien, dit n'avoir mal parlé de ceux de Venise que. pour se .venger .de quelques Nobles Vénitiens, .qu'il s'imaginait avoir excité la guerre en Italie : il ajoute que d'ailleurs il ne voulait point de mal à la Nation, qu'il avait même

DE POGGE XXXIII eu dessein de se faire recevoir Bourgeois à Venise et de s'y retirer pour le reste de ses jours : que, dans cette vue, il avait résolu d'en écrire l'Histoire; mais qu'ayant été rappelé dans sa Patrie et y ayant obtenu un poste honorable, il avait changé de sentiment. Après cela suivent deux Livres de la Misère de la Condition humaine; ils sont précédés d'une Lettre de Henri Bebelius à Léonard Dur, Abbé d'Adelberg, etc., dans le Cabinet duquel il dit avoir trouvé ces Traités en manuscrits. Pogge attaque fortement les Moines dans cet Ouvrage; il dépeint au naturel leur luxe, leur fainéantise et leur mauvaise vie, il ne les ménage en aucune manière. Cela ne dut pas sans doute le mettre guères bien dans leur esprit; car avant ceci ils lui voulaient déjà du mal, comme il Ta remarqué lui-même, à cause d'un Traité qu'il avait composé contre les Hypocrites. Dans le second Livre, il parle fort librement des Cardinaux et des Papes; il atteste que, de tous les Prélats qu'il a connus pendant les cinquante ans qu'il a passés à la Cour de Rome, il n'en avait trouvé aucun qui se crût être heureux en quelque manière, et qui ne regrettât son sort: il ajoute que plusieurs Papes se sont plaints à lui en particulier de la servitude à laquelle la tiare les assujettissait, et qu'ils détestaient en quelque manière cette dignité : de là il passe à la conduite des Papes, il dit qu'il y en a eu plusieurs qui n'ont songé ni à l'utilité des Chrétiens, ni

XXXIV MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES à défendre la Foi ;  
que la plus grande partie d'entre eux n'ont travaillé qu'à avancer et à enrichir leurs parents, qu'ils n'ont presque eu ni doctrine ni religion, et qu'ils ont fait très-peu de cas de la vertu : f en telle sorte, > dit notre Auteur, f que si je n'eusse cru que cela arrivait par la Providence divine, je me plaindrais quelquefois que Dieu néglige entièrement ou les hommes ou sa Religion, i Notre Auteur n'a garde d'oublier les Cardinaux : f Il faudrait, > dit-il, f faire un grand livre, si nous voulions décrire la vie, les mœurs et les vices de beaucoup d'entre eux que nous connaissons. > On sent bien que Pogge n'était plus attaché à la Cour de Rome lors qu'il écrivait cela, pareil langage aurait été très-mal reçu ; il ne se déchargea le cœur que lorsqu'il fut en pays de sûreté, c'est-à-dire, lorsqu'il fut retourné à Florence : aussi composa-t-il ce Traité immédiatement après son arrivée \*. Le reste de ce Livre est employé à faire remarquer l'inconstance et la vicissitude de toutes les choses de la vie, les révolutions qui sont arrivées dans les Empires, les ruines, les embrasements, les tremblements de terre, la peste, la famine et les autres maux qui ont affligé le monde. La Description des ruines de Rome, par notre I. C'est ce qai paraît dans les premières paroles de cet Ouvrage : « Septuagesimam cetatis annum agens, cum e Romana Curia, in qua annis ferme quinquaginta fueram versatus, Florentiam revertissem. n

DE POGGE XXXV Auteur, est courte. Il y fait Pénumération des anciens monuments des Romains, qui s'étaient conservés jusqu'alors. La pièce suivante est la traduction de V Ane de Lucien; comme elle est connue, nous ne nous y arrêterons point. « Ensuite viennent les Invectives : ce mot indique assez ce qu'on doit attendre; en e£Pet, le contenu y répond parfaitement bien : Pogge savait dé> clamer à merveille; les termes offensants, les épithètes injurieuses ne lui coûtaient rien. La première Invective regarde Amédée, Duc de Savoie, élu Pape sous le nom de Félix V, par le Concile de Bâle. Il l'accable d'injures, il ne se contente pas de le traiter d-hérésiarque, de schi\* smatique, il va jusqu'à l'appeler l'Antéchrist : et comme l'autre alléguait en sa faveur le Concile de Bâle qui l'avait élevé à cette dignité, il déclame très-vivement contre ce Concile, qu'il traite de Conciliabule, de domicile de sédition, de demeure de scélérats, de maison de perfidie. Il dit que cette assemblée était composée d'apostats, de scélérats, de fornicateurs, d'incestueux, de déserteurs, de blasphémateurs, et de tout ce qu'il y a de gens infâmes : que cette canaille avait été corrompue par cet anti-Pape à beaux deniers comptants. Tout le reste de VInvective est sur le même ton. La suivante est contre François Philelphe, Savant et Poète renommé de ce temps-là, mort

XXXVI MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES en 148 1 \*. Notre Auteur la composa pour venger son ami Niccolo d'une Satire que Philelphe, qui était naturellement fort médisant, avait publiée contre lui. Il lui reproche que sa mère gagnait sa vie à Rimini en nettoyant des boyaux; qu'il avait été banni de sa ville;., qu'il était non-confor^ miste; qu'ayant été pour cela chassé de Padoue, où il étudiait sous Gasparin, il s'était retiré à Constantinople; qu'étant là, il avait trouvé moyen de s'insinuer dans l'esprit du fameux Chryso-. loras, qui le reçut chez lui : qu'ensuite il avait débauché sa fille et en avait joui; que le père ayant découvert cela, avait d^abord voulu le tuer, sur quoi il s'était enfui; que néanmoins la fille s'étant trouvée grosse, le père, à force de sollicitations, avait enfin consenti à la lui donner en mariage \*. Il lui reproche encore qu'il avait volé I. Pogge 8\*est aussi amusé, d'aus ses Facéties, à dauber François Philelphe; c'est à lui, notamment, qu'il fait l'attribution du fameux anneau préservatif de jalousie (Conte CXXXIII, Visio Francisci Philelphij. — Note du Traducteur. 2.« Pulsus olim Patavio turpiter, ubi Gasparinum audiebas, propter addlescentis quo deperibas insanutn amorem, Constantinopolim tanquam in asylum egenus. àtque inçps £onfugisti. Ibi in Joannis Chrysoloræ doctissimi atque insignis equitis familiaritatem, discendi cupiditatem præ te ferens, insinuasti. Qui tua verbo^ sitate motus... te domi suçæ recepit, ignarus futuri; hospitem enim pudicum, non Paridem adulterum se recepturum putabat. At tu ejus virginem filiam stuprasti... Cum te ille miser qui serpentem domi nùtrierat, mœchuiH fitioi deprehendissetj de te interficiendo consiHum cepit. Sed quid ageret, vir licet prudens?.. Itaque

DE POGGE XipLVII à son beau-père des livres et beaucoup d'autres choses, et que, pour faire consentir à ses infâmes désirs un jeune homme dont il était amoureux, il Pavait placé dans son lit entre sa femme et lui. La seconde Invective de notre Auteur contre Philephe a été composée à l'occasion d'une nouvelle- Satire que ce dernier avait publiée contre Niccolo. Pogge continue ici à le traiter de scélérat; il l'accuse d'avoir dérobé l'argent d'un Frère Mineur à Bologne; il lui reproche sa noire ingratitude envers Niccolo, qui Pavait assisté dans sa misère et lui avait rendu des services considérables; il ajoute qu'il était en horreur à tout ce qu'il y avait alors de Savants, à Charles Arétin, à Léonard Arétin, à Léonard Justihiani, à François Barbarus, à Guarin de Vérone, à Nicolas Luscus, et qu'on Pavait banni de Florence. Dans la troisième Invective, Pogge fait un détail de toute sa vie aussi ample que s'il avait toujours été à ses troussees : le tout entremêlé de railleries, d'ironies, d'injures, d'exclamations; en un mot, il emploie toutes les figures de la Rhétorique. Il faut avouer que si le quart de tout ce que notre Auteur reproche à Philephe est véritable, c'était un grand scélérat. La dernière Invective, qui n'en est pourtant Chrysoloras mœrore confectus,- compulsus precibus, tñalo coactus Jiliam tibi nuptui dedit a te corruptanit quce si extitisset intégrā, ne pilum quidem tibi abrasum ab illius natibus ostendisset. n

XXXVIII MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES pas une, est intitulée ici : *Invectiva excusatoria Poggii et reonciliatoria quarta cum Francisco Philelpho*, C'est une espèce de lettre de réconciliation à Phileiphe; elle est écrite en termes fort généraux, qui dans le fond ne signifient pas grand'chose, et en effet il lui en avait trop dit pour pouvoir se rétracter avec honneur. Passons aux *Invectives* que notre Auteur publia contre Laurent Valla, célèbre Grammairien de ce temps-là, mais d'une humeur fort mordante, qui donna lieu à cette Épitaphe : *Ohel ut Valla silet! solitus gui parcere non est. Si qtueris quid agat, nunc quoque mordet humum, c Eh! eh!* Valla ne dit mot, lui qui mordait > tout le monde. Demandez-vous ce qu'il fait? > il mord encore la poussière. > Il ne se peut rien imaginer de plus fort que les quatre *Invectives* que l'on voit ici. Pogge traite Valla avec le dernier mépris, il lui reproche une infinité de mauvaises actions; on j trouve à chaque page les épithètes de *bestia*, *latrator furibundus*, *insanus*, *convitiator*, *démens*, *hœreticus*, *monstrum*, etc. Et de quoi s'agit-il donc? de quelques mots, de quelques phrases que Valla avait condamnées dans les *Lettres* de Pogge, comme peu Latines. *Hinc illce lacrimœ*, voilà tout le sujet de la querelle. Valla avait reproché à notre Auteur les soufflets qu'il avait reçus de George de Trébizonde; Pogge passe fort

DB l>OGGE XXXIX légèrement sur cet Article, il répond  
sittiplement, que non-seulement' il y avait eu des soufflets donnés, mais  
encore des coups de pieds et des coups de bâton, quHl y avait eu aussi des  
épées tirées : Non enim colaphis tantum, sed calcibus, fustibits, ferro res  
acta est. Il Se sert ensuite de récrimination; il dit que Valla, étant à la Cour  
du Roi de Naples, eut querelle avec un certain chevalier Alphonse, qui le  
jeta par terre, et l'assomma à coups de pieds et à coups de poings. Un peu  
auparavant, il avait rapporté l'action valeureuse de Val la, qui, ayant reçu  
par hasard à Naples un coup de pied d'un âne, s'en vengea en le tuant à  
coups de bftton. Je viens aux Oraisons Funèbres de notre Au\* teur. La  
première contient le Panégyrique du Cardinal de Florence. SMI faut prendre  
au pied de la lettre tout le bien que Pogge en dit, ce Cardinal était un  
homme d'un rare mérite. Il était né à Padoue, et il s'était particulièrement  
attaché à l'étude du droit, qu'il avait ensuite enseigné publiquement et avec  
réputation. Après cela le Pape Jean XXtl l'avait nommé Évdque de Florence  
et ensuite Cardinal : peut-être qu'il serait devenu Pape s'il avait vécu plus  
longtemps. Il mourut à Constance le i6 septembre 141 7, pendant que le  
Concile s'y tenait, et ce fut là que notre Auteur récita cette Oraison Funèbre.  
La seconde est destinée à faire l'éloge du Cardinal de Sainte-Croix. Voici,  
en peu de mots, les



XL MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES faits historiques de la vie de ce Cardinal, que j'ai extraits de cette Harangue. Il naquit à Bologne, il étudia en droit dans l'Université de cette ville; ensuite, dégoûté des choses de la vie, il embrassa l'Ordre des Chartreux, le plus austère de tous. Quelque temps après il fut élu Supérieur de son Monastère, et ensuite il fut nommé à l'Évêché de Bologne, dignité qu'on l'obligea malgré lui d'accepter, et dans laquelle il se signala par une infinité de belles actions. Martin V l'envoya en France et en Angleterre, pour faire la paix entre ces deux Rois; il se fit aimer et estimer de ces deux Princes, mais sa négociation échoua. Martin V crut ne pouvoir mieux rendre justice à son mérite qu'en lui donnant le chapeau de Cardinal. Il fut envoyé à Venise pour faire la paix entre le Duc de Milan et les Vénitiens joints aux Florentins, qui se faisaient la guerre vigoureusement. Il accommoda leurs différends, mais la paix fut de courte durée. Cela l'obligea à y retourner pour tâcher de mettre fin à cette guerre, et enfin, au bout de six mois, il leur fit conclure le Traité de Paix à Ferrare. Il fut envoyé de. rechef en France, où il resta deux ans entiers. Il eut ordre en s'en retournant de passer à Bâle, d'où il vint à Florence trouver le Pape Eugène IV, qui avait succédé à Martin V, et qui s'était retiré dans cette ville. Ce Pape le renvoya pour la troisième fois en France; car on était persuadé qu'il n'y avait que le Cardinal de Sainte- Croix qui pût porter les esprits à la paix. Etant revenu de là à Florence, il fut

DB POGGB XLI renvoyé encore à Bâle, d'où il vint à Bologne auprès du Pape, qui le députa à Nuremberg vers Albert, Roi des Romains, pour prévenir le Schisme que causa ensuite le Concile de Bâle. Enfin, à son retour de cette Ambassade à Ferrare, il demeura le reste de ses jours auprès du Pape, qui le fit grand Pénitencier. Il mourut de la pierre, âgé de soixante-huit ans. La troisième Harangue de Pogge a été faite sur la mort de son ami Niccolo Niccoli, Bourgeois de Florence. Il était né dans cette ville, où son père était marchand; mais il ne fut pas d'humeur à suivre cette profession, car il prit goût à l'étude. Il s'attacha à Louis Marsigli, Moine Augustin et des plus savants de ce temps-là. Sa passion pour les livres n'avait point de bornes. Il en avait rassemblé un si grand nombre de tous les coins de l'Europe, qu'il avait formé la plus belle Bibliothèque de l'Italie; et ce qu'il y a de plus louable, c'est qu'il en laissait l'usage à tout le monde : chacun y pouvait lire et transcrire ce qu'il jugeait à propos. Ce fut lui qui fit venir à Florence Emmanuel Chrysoloras, l'homme de son temps qui entendait le mieux le Grec, Guarin, Jean Aurispa, François Philelphe, tous fort habiles gens. En un mot, c'était le Mécenas de son temps, et outre cela l'homme le plus savant, le plus aimable qu'on puisse Concevoir. Il ordonna par son testament qu'on ferait une Bibliothèque publique de ses Manuscrits, qu'il avait rassemblés au nombre de huit cents. Il mourut enfin âgé de soixante-treize ans. -V - : ^f

XLII MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES La quatrième Oraison contient le Panégyrique de Laurent de Médicis, qui avait été fort des amis de Pogge. On y fait son éloge en termes généraux : on n'y apprend d'ailleurs rien de particulier sur sa vie. La dernière Harangue est adressée au Pape Nicolas V. Le but de ce Discours tend à exhorter ce Pontife à la bénéficence et à la libéralité, à joindre la miséricorde à la justice, et à écouter avec docilité les remontrances qu'on pourrait lui faire. Je ne sais quelle était la coutume de ces temps-là, mais aujourd'hui pareille Harangue serait très-mal reçue; ce ne serait pas moins qu'un crime d'État, ^ Les Lettres de Pogge sont au nombre de quarante-deux. Je parle de celles qui sont dans ce Recueil; car M. Recanati (Vie Latine de Pogge) dit qu'il y en a qui n'ont jamais été imprimées, et il en cite plusieurs fragments. Celles qu'on - voit ici sont la plupart sans date, et ne sont pas rangées dans un ordre chronologique. Pendant le séjour que Pogge fit à Constance, il alla faire un tour aux Bains de Thuringe, et. il en fait une description fort naïve dans une Lettre qu'il écrivit à Niccolo. La liberté avec laquelle on y vivait, paraissait quelque chose d'inconcevable à un homme qui avait toujours demeuré de delà les monts. Les hommes et les femmes, vieilles et jeunes, entraient indifféremment dans les mêmes bains, où ils se divertissaient et badinaient ensemble; les maris voyaient

DE POGGB XLIIIt sans ta moindre peine les étrangère patiner  
leure femmes; la jalousie est un terme qui leur était inconnu. Cela plaisait  
fort à notre Auteur : ne se lavant que deux fois par jour, il passait le reste du  
temps à aller voir les bains, et à jeter aux femmes, selon la coutume, des  
bouquets de fleurs et de Targent. Cela excitait une espèce de combat entre  
elles à qui l'attraperait; et ce qu'il y avait de divertissant pour Pogge, c'est  
qu'en se chamaillant ainsi, elles laissaient voir leurs beautés les plus  
cachées; cette Lettre mérite d'être lue aussi bien que la suivante adressée à  
Léo« nard Arétin. Celle-ci contient la Relation de ce qui s'était passé au  
supplice de Jérôme de Prague. On ne saurait lire, sans être attendri, la  
Harangue que ce prétendu Hérésiarque prononça devant ses Juges  
passionnés et prévenus : c Quelle injustice! • dit-il, c pendant trois cent  
quarante jours que vous > m'avez tenu enchaîné dans un cachot obscur » et  
infect, destitué de toutes choses, vous avez > toujours écouté mes ennemis,  
et vous me re» 1 fpez une seule heure d'audience. Ils ont eu le 1 temps  
qu'ils ont voulu pour vous faire croire I que je suis un hérétique, un ennemi  
de la 1 Foi, un persécuteur des Ecclésiastiques, et c'est i pour cela sans  
doute que vous ne voulez pas I m'entendre; parce que vous m'avez jugé  
avant » que d'avoir pu connaître quel je suis. Cepen\* » dant vous êtes des  
hommes et non des Dieux, » vous êtes mortels et vous ne vivrez pas tou» 1  
jours. Vous n'êtes pas non plus infailibles;

XLIV MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES » il peut VOUS arriver de vous tromper vous) mêmes, et d'être séduits par les autres. On dit » que toute la lumière et la prudence est ras\* 9 semblée ici; il y va donc de votre gloire et de » votre intérêt de ne rien faire légèrement, et » sans une mûre délibération, de peur de com» mettre quelque injustice. Pour moi, je ne suis ) qu'un homme de peu d'importance, et quoi» qu'il s'agisse ici de ma vie, je suis mortel, et » c'est beaucoup moins pour mon propre in) térêt que je parle, qu\*afin d'empêcher que » tant de personnes sages ne se portent à quel» que résolution qui les déshonore et qui soit » de mauvais exemple. » Ce beau Discours ne servit de rien ; et, pour trancher court, Jérôme de Prague fut condamné à être brûlé vif, peine qu'il endura avec toute la constance et la fermeté possible. Le bourreau voulant mettre le feu par derrière^ afin que Jérôme ne le vît pas : ' c Met" tej(, > dit-il, f le feu par •'devant, car si je » l'avais craint, f aurais bien pu l'éviter. » — < C'est' ainsi, > conclut Pogge, c qu'a -fini un homme excellent au delà de toute créance. J'ai été témoin oculaire de cette tragédie et j'en ai vu tous les actes. Je ne sais si c'est obstination ou incrédulité qui le faisait agir; mais vous eussiez cru voir la mort de quelqu'un des Philosophes de l'Antiquité. Mutius Scevola mit sa main dans le feu, et Socrate prit le poison avec moins de courage et d'intrépidité, que Jérôme de Prague ne souffErit le supplice du feu. » Une bonne partie des Lettres qui suivant ne

DE POGGE XLV sont pas extraordinairement intéressantes; on y apprend pourtant quelques particularités touchant Pogge. ' Quelques-unes de ces Lettres sont écrites à Guarin de Vérone, et à Léonard Arétin : d'autres à Eneas Silvius, qui fut ensuite Pape sous le nom de Pie II, à Charles Arétin, à Antoine le Panormitan, à Cosme de Médicis, à Scipion de Ferrare, à Justiniani, à Franciscus Barbarus et à beaucoup d'autres. On y voit aussi une Lettre de Philippe-Marie, Duc de Milan, avec la réponse de Pogge. La dernière Lettre est une longue Dissertation apologétique contre Guarin de Vérone, avec lequel il s'était brouillé pour avoir préféré Scipion à César, dans le Pa« ralléle qu'il avait publié de ces deux grands hommes. Ils se réconcilièrent dans la suite. Les Lettres de notre Auteur sont suivies d'un Traité de sa façon, sur le malheur des Princes. Il «est écrit en forme de Dialogue entre Charles Arétin, Niccolo, Cosme de Médicis et Pogge\* Us y raisonnent fort librement sur les bonnes et les mauvaises qualités des Princes. Les Facetice, ou le Recueil des bons mots et des bons contes, servent de clôture à ce volume. Ce seul Ouvrage a plus contribué à faire connaître Pogge que tout ce qu'il a écrit d'ailleurs. Il fut le premier qui publia quelque chose dans ce goût-là \*, et il a été suivi d'une infinité d'auI. Pogge avait plus de soixante-dix ans lorsqu'il écri

XLVI MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES très, qui souvent ont pillé ses Contes sans lui en faire seulement honneur. C'est ainsi qu'on trouve dans Rabelais, dans les Cent Nouvelles Nouvelles, dans TARIoste, dans les Ducento Novelle de Celio Malespini^ dans La Fontaine et dans divers autres, le conte de V Anneau de Hans Carvel, dont l'invention est due à Pogge. Il nous apprend lui-même, dans la seconde Invective contre Val la, que ses Facetiœ étaient répandues par toute l'Italie, la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, et qu'elles étaient lues de tous ceux qui entendaient le Latin, et approuvées de tous les gens de Lettres : c Sed quid mirum, > dit-il, < Facettas meas, ex quibus liber constat, non p lacère homini inhumano, vasio, stupido, agresti, démenti, barbaro, rusticano? At ab reliquis aliquanto quant tu doctioribus pro^ bantur, leguntur, et in ore et manibus habentur, ut, velis nolis, rumpantur licet tibi Codro ilia, diffusœ sint per univevsam Italian, et ad Gailos usque, Hispunos, Germanos, Britannos, coeterasque nationes transmigrarint qui sciant loqui Latine, > Un Ouvrage aussi libre que ces Facetiœ, ne pouvait manquer de censeurs. Gesner (Biblioth\*), est un de ceux qui se sont le plus déchaînés contre cet Ouvrage; il rappelle t opus turpis" vait ses Facéties (Voir le Conte CCXL, où il relate un fait arrivé en Tannée 145 1).— Note du Traducteur. I. Voyez le i» tome du Menagiana, p. 369, édit. de Paris, 171 5.

DB POGGE XLVII simum, et aquis incendioque dignissimum» >  
 L'Abbé Trithème ne l'a pas moins décrié dans son Traité de Scriptoribus Ecclesiasticis, Il en parle en ces termes : c Spurcitarum opus, quod Facetias prænotavit, ab illustrium Virorum cata^ logo merito censuimus repellendum, quoniam ejus lectio dévotes offendit, incautis nocet, camales inficit. % Érasme faisait allusion à cet Ouvrage, lorsqu'il a dit : < Poggius, rabula adeo indoctus, ut etiamsi vacaret obscenitate, tamen indignus esset qui legeretur; adeo autem obscenus, ut etiamsi doctissimus fuisset, tamen esset a bonis viris rejiciendus. » Remarquons ici, par occasion, qu'Érasme s'est contredit sur le chapitre de l'ogge : car après en avoir parlé comme d'un ignorant, il en parle ailleurs tout autrement. Dans une Lettre à Cornélius Goudanus, il le traite de c vir nec inelegans nec indoctus > ; et dans ^ne autre au même, il dit : c Quid JEnea Sylvio, quid Augustino Dato, quid Guarino, quid Poggio, quid Gasparino eloquentius? » Le bon Ermite Jacques-Philippe de Bergame (Supp. Chron\* ad €mn, 1417) a jugé plus favorablement de ces Contes, auxquels il donne l'épi thète de c pul" cherrimus liber, > Cela n'a pas empêché cfue le Concile de Trente n'ait mis cet Ouvrage dans VIndice expurgatoire. Au reste, on a fait des éditions sans nombre de ces Contes, qu'on a souvent joints avec ceux de Henri Bebel, de Nicodème Frischlin, d^Alphonse, Roi d'Aragon, etc. On les a aussi traduits en diverses langues. Pour égayer cet Article, je met



XLVIII MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES traï ici un' des  
Contes de Pogge \* que M. de la Monnoye a traduit en Français et que j'ai  
oublié d'insérer dans Tédition que j'ai publiée de ses Poésies, il n'y a pas  
longtemps : Jean, dit André, fameux Docteur es Lois, Fut pris un jour au  
péché d'amourette. Il accollait une jeune soubrette; Sa femme vint, fit un  
signe de croix : « Ko ! ho ! » dit-elle, « est-ce vous? non, je pense;

DB POGGB XLIX tation .dans laquelle il examine si un Vieillard doit se marier. Joignez à cela un Traité des portraits des hommes illustres de la famille des Bondelmonte, et quelques Écrits contre le Concile de Bâle; mais ces deux derniers Ouvrages, qui n'ont jamais vu le jour, se sont perdus. Il a traduit du. Grec de Xénophon la Vie de Çyrus, et cinq Livres de.ûôdore de Sicile. Il entreprit .la traduction de.Diodore de Sicile par l'ordre du Pape Nicolas V, dont il était Secrétaire, et il la lui dédia; dans cette Dédicace il dit avoir traduit à sa prière la Vie de Cyrus, du Grec de Xénophon. Enfin l'Ouvrage le plus considérable que Pogge «composa est V Histoire de Florence écrite enLatin. Son fils Jacques s'avisa, je ne sais poun> quoi, de garder l'original par devers- lui et d'en publier une traduction Italienne de sa façon. Elle parut pour la première fois à Venise en 1476, in-folio; ensuite on la réimprima dans la même forme à Florence, en 1494; et. enfin les Giunti en donnèrent une édition plus correcte dans la même ville en iSgS, in-4. Ce n\*a été qu'en 171 5, que l'Histoire Latine de Pogge a vu le jour, sous ce titre : Poggii Historia Florentina nunc primum editOy notisque et Auctoris vita illustrata ab Jo, Baptista Recanato, Patritio Veneto, Academico Florentino, Venetiis, 171,5,' ini-4. Je n'entrerais point dans le détail de cette Histoire; je me contente de dire que Pogge a écrit en très-beau style, dans huit Livres, ce qui s'est passé à Flo

L MEMOIRE SUR LES OUVRAGES rence depuis 1350 jusqu'à l'année 1455. Les notes de l'Éditeur, qui servent à éclaircir, quelquefois même à corriger le texte, sont curieuses. Au reste personne n'ignore qu'on a accusé notre Historien d'avoir trop favorisé ses citoyens, contre la vérité de l'Histoire, et qu'à cette occasion Sannazar lui reprocha par une ingénieuse Épigramme, qu'en louant sa patrie, et qu'en blâmant l'ennemi, il s'était montré bon citoyen, mais mauvais historien. Dum Patriam laudat, damnât dum Poggius Hostem, Nec malus est Civis, nec bonus, Hittùricus, Pôgge a fait quelques vers. C'est Paul Jove qui me apprend dans l'Éloge de Manuel Chrysoloras. Il dit que ce Savant étant mort à CoAstance, Pogge lui dressa cette Épitqthe : Hic est Emanuel situ\$ Sermonis decus Attici, Qui, dum quctrere opem Patrice Affectas studet, hue Ht. Res belle cecidit tuis Votis, Italia : hic tibi Linguæ restituit decus Atticæ, ante recûndita, Res belle cecidit tuis Votis, Emanuel : solo , Consecutus in Italo JEtetum decus es tibi, Qualé Gracia non dédit, Bello perdita Gracia. J'ai lu encore, dans une Lettre de Cornélius

**The text on this page is estimated to be only 24.56% accurate**

DE POGGE LI Gôudanus à Érasme, une Épigraoïme contre  
Laurent Val la, que Cornélius attribue à Pogge. On y dit que depuis que  
Valla est allé aux Enfers, Pluton .n'ose plus parler Latin, et que Jupiter  
aurait donné à ce Critique une place dans les CieuZy s'il n'eût craint sa  
langue. On ne saurait mieux exprimer l'humeur mordante d'un  
Grammairien, c In Laurent ium invehitur Poggius tait tetrasticho : Afifemos  
postquam de/unctus Valla petivit. Non audet Pluto verba Latina loqui,  
Jupiter hunc superis dignatus honore fuisset, Censorem linguæ sed timet  
ipse suas, > Tri thème rapporte ces mêmes vers dans son Ti-aité de  
Scriptoribus Ecclesiasticis ; mais il ne dit pas que Pogge en soit l'Auteur.

**The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate**

$Tt^{\wedge} \ll$ ;

PREFACE DE POGGE FLORENTIN TRES-ILLUSTRE  
ORATEUR ET SECRÉTAIRE APOSTOLIQUE, AU LIVRE DES  
FACÉTIES Avis aux envieux de ne pas reprendre, dans ces FacétieSy le  
laisser-aller du style, L y a bien des gens, je le prévois, qui blâmeront ces  
menus propos, soit comme choses frivoles et peu dignes d'un homme grave,  
soit parce qu'ils auraient désiré y trouver une manière Ne cemuli carpant  
Facetiarum opus, propier eloquentiœ tenuitatem. Multos futuros esse  
arbitror qui bas nostras confabulationes, tum ut res levés et viro gravi  
indignas reprebendant, tum in eis

LES FACÉTIES de dire plus ornée, un style plus soutenu. Si je leur réponds, comme je Tai vu dans mes lectures, que nos Ancêtres, ces hommes si sages et si doctes, ont pris plaisir aux contes, aux bons mots et aux plaisanteries, et que, loin de pouvoir en être blâmés, ils ont mérité qu'on les louât, j'aurai assez fait, ce me semble, pour regagner leur estime. Quel reproche puis-je encourir pour avoir en cela, au moins, faute de mieux, imité nos pères, ou passé studieusement à écrire le temps que les autres perdent à bavarder dans les sociétés et les réunions, surtout si mon ornatorem dicendi modum et majorem eloquentiam requiring. Quibus ego si respondeam, legisse me nostros Majores, prudentissimos ac doctissimos viros, facetiis, jocis et fabulis delectatos, non reprehensionem, sed laudem meruisse, satis mihi factum ad illorum existimationem putabo. Nam qui mihi turpe esse putem hac in re, quandoquidem in csete ris nequeo, illorum imitationem sequi, et hoc idem tempus quod reliqui in circulis et cœtu hominum confabulando conterunt, in scribendi cura consumere^ prassertim cum

DE POGGB travail est bon en lui-même et peut procurer quelque plaisir aux lecteurs? Or, c'est chose excellente et presque nécessaire, les philosophes le recommandent, d'arracher de temps à autre notre esprit à ses préoccupations habituelles, de faire trêve aux pensées tristes et aux soucis qui l'accablent, de le provoquer à l'enjouement et à la gaieté par quelque plaisante récréation. Chercher des effets de style dans ces choses de peu de valeur, dans ces joyeusetés qu'il faut prendre sur le mot ou rapporter telles qu'elles ont été dites, serait le fait d'un homme qui neque labor inhonestus sit, et legentes aliqua jucunditate possit afficere? Honestum est enim ac ferme necessarium, certe quod sapientes laudarunt, mentem nostram variis cogitationibus ac molestiis oppressam, recreari quandoque a continuis curis, et eam aliquo jocandi génère ad hilaritatem remissionemque converti. Eloquentiam vero in rébus infimis, vel in his in quibus ad verbum vel facetiae exprimendae sunt, vel aliorum dicta referenda quaerere, hominis nimium curiosi esse videtur. Sunt enim quaedam quae



4 LES FACETIES s'étudie trop. Ces sortes de récits ne demandent pas à être ornés : il convient de les dire tels qu'ils ont jailli de la bouche des personnages mis en scène. On croira peut-être que je cherche à excuser de la sorte mon manque d'esprit; je le veux bien. Que ceux qui sont de cet avis reprennent ces contes, les parent et les polissent à leur gré; je les y engage : ils donneront à Page présent Thonneur d'avoir enrichi la langue Latine, de l'avoir assouplie aux compositions légères. L'exercice dans ce genre de style ne peut avoir que de l'utilité et apprendre à bien écrire. Moimême, j'ai voulu tenter l'expérience, ornatius nequeant describi, cum ita recensenda sînt, quemadmodum protulerunt ea hi qui in confabulationibus conjiciuntur. Existimabunt aliqui forsan hanc meam excusationem ab ingenii culpa esse profectam, quibus ego quoque assentior. Modo ipsi eadem ornatius politiusque describant, quod ut faciant exhorter, quo lingua Latina etiam levioribus in rébus hac nostra aetate fiât opulentior. Proderit enim ad eloquentiae do

DE POGGE voir s'il était possible de rendre, sans tomber dans l'absurde, bien des idées que Ton réputait difficile d'exprimer en Latin : il ne s'agissait là ni de rechercher des ornements superflus, ni de viser à l'ampleur oratoire, et je serai satisfait si l'on juge que je n'ai pas raconté avec trop de maladresse. Au reste, qu'ils s'épargnent la lecture de mes Menus propos (c'est le nom que je veux leur donner), ces trop rigides censeurs, ces critiques acharnés à tout reprendre. Mon désir est d'être lu par les gens d'esprit et les bons vivants (comme autrefois Lucilius par les Consentins et les Tarentins). Si ceterum ea scribendi exercitatio. Ego quidem experiri volui, an multa quae Latine dici diculter existimantur, non absurde scribi posse viderentur, in quibus cum nullus ornatus, nulla amplitudo sermonis adhiberi queat, satis erit ingenio nostro, si non inconcinne omnino videbuntur a me referri. Verum facessant ab istarum confabulatio-' num lectione (sic enim eas appellari volo] qui nimis rigidi censores, aut acres existimatores rerum existunt. A facietis enim et humanis

LES FACÉTIES mes lecteurs sont trop incultes pour me goûter,  
je ne les empêche pas de penser ce qu'ils voudront : je leur demande  
seulement de ne pas condamner un auteur qui n'a écrit que pour se délasser  
l'esprit et pour exercer sa plume. (sicut Lucilius a. Consentinis et Tarentinis)  
legi cupio. Quod si rusticiores erunt, non recuso quin sentiant quod volunt,  
modo scriptorem ne culpent, qui ad levationem animi hsec et ad ingenii  
exercitium scripsit. ^ j

# LES FACETIES DE POGGE FLORENTIN 'S^

8 LES FACÉTIES sence ; il avait laissé une femme toute jeune et un mobilier des plus modestes. Aussitôt débarqué, il court en toute hâte revoir sa femme qui, dans Tintervalle, désespérant de son retour, s'était mise en ménage avec un autre. A peine entré, il voit sa maison restaurée en grande partie, embellie et agrandie : il s'étonne et demande à sa femme comment leur maisonnette, si laide jadis, s'était transformée : — (( C'est, » répond la femme, « grâce à l'assis » tance de Dieu, secourable à tout le monde. » — Que Dieu soit béni, » dit l'homme, « pour » tout le bien qu'il nous a fait ! » Il voit ensuite la chambre à coucher, un lit élégant, des meubles plus somptueux que ne le comportait la condition de sa femme, et lui demande encore d'où tout cela lui est venu : a Parla grâce » de Dieu, » répond-elle. L'homme remercie vigasset, post quintum ferme annum rediit. E navi e vestigio ad visendum uxorem (quae intérim viri reditum desperans cum alio convenerat), domum proficiscitur. Ingressus, cum eam majori ex parte instauratam in meliusque auctam vidisset, admiratus, uxorem quaesivit quo modo domuncula, antea informis, esset perpolita. Respondit statim mulier, sibi in ea re ejus, qui omnibus fert opem, Dei gratiam affaisse : c Benedicatur, » inquit vir, c Deus, pro tanto hoc beneûcio » erga nos suo ! » Videns insuper oublie, lectumque ornatiorem, reliquamque supellectilem mundam ultra quam ferret uxoris conditio, cum percoatatus esset, unde illa quoque provenissent,

DE POGGE 9 derechef le Seigneur de s'être montré si généreux envers lui. Il remarque aussi quelques autres objets qui lui paraissent nouveaux et extraordinaires dans sa maison : encore et toujours les largesses de Dieu. L'homme finissait par s'étonner d'une telle profusion de faveurs, quand arrive un gentil bambin âgé de plus de trois ans, qui fait à sa mère d'enfantines caresses; le mari le regarde et demande quel est cet enfant. La femme lui répond qu'il est bien à elle. Abasourdi, l'autre s'enquiert comment, lui absent, a pu lui venir cette progéniture : la femme affirme toujours que c'est par la grâce de Dieu. Pour le coup, notre homme s'indigne de cette surabondance de grâce divine, qui a été jusqu'à lui» donner des héritiers : ç Ah! oui, » dit-il, o je dois savoir beaue<sup>t</sup> Dei indulgentiam illa sibi subministrasse asseveravit : gratias itenim vir Deo egit, qui tam liberalis in se fuisset. Eodem modo, et aliis quibusdam, quœ nova domi et insueta videbantur, conspectis, cum largioris Dei munificentiam affuisse diceret, virque ipse tam profusam erga se Dei gratiam admiraretur, supervenit scitulus puer triennio major, blandiens (ut mos es puerorum) matri. Conspicanti hunc marito sciscitantique quisnam puer esset, suum etiam uxor respondit. Stupenti, qua<sup>^</sup>ren tique viro, unde se absente puer provenisset, Dei quoque in eo acquirendo sibi astitisse gratiam mulier affirmavit, Tune Vir indignatus divinam gratiam etiam in procreandis filiis sibi adeo exuberasse : c Multas

10 LES FACÉTIES » coup de gré à Dieu, qui a pris tant de souci  
» de mes affaires ! » Il trouvait que Dieu avait poussé l'attention un peu trop  
loin, en s'occupant de lui procurer des enfants pendant son absence. Il d'un  
médecin qui soignait les fous Nous causions entre nous des peines inutiles,  
de la folie, si Ton veut, de ceux qui, pour chasser aux oiseaux, entretiennent  
des chiens ou des faucons : a Il avait bien raison de se moquer d'eux, ce fou  
de Milan, « dît alors Paul de Florence. Sur notre prière de raconter l'histoire  
: f Il y avait autrefois, » dit-il, « un Milanais, Médecin de fous et d'a » jam, »  
inquit, c gratias Deo habeo agoque, qui > tôt cogitationes suscepit de rébus  
meis. » Visum est homini, Deum nimium curiosum fuisse, qui etiam de  
comparandis, se absente, liber is cogitarit. II DE MEDICO QUI  
DEMENTES ET INSANOS CURABAT Piures colloquebantur de  
supervacua cura, ne dicam stultitia, eorum qui canes aut accipitres ad  
aucupium alunt. Tum Paulus Florentinus : « Recte hos, » inquit, < risit  
stultus Mediola » nensis. » Cum narrari fabulam posceremus : c Fuit, »  
inquit, c olim civis Mediolani demen

DE POGGE II liés, qui entreprenait de guérir en un temps déterminé ceux qu'on lui confiait. Voici quel était son traitement : il avait dans sa maison une cour, et dans cette cour une mare d'une eau sale et fétide ; il y maintenait dedans, tout nus et attachés à un pieu, les fous qu'on lui amenait ; les uns plongeaient jusqu'aux genoux, d'autres jusqu'aux aines, quelques-uns plus avant, selon le degré du mal. Il les laissait ainsi pourrir dans l'eau, immobiles, jusqu'à ce qu'il les vît revenir à la raison. On lui amena, entre autres, certain fou qu'il mit dans l'eau jusqu'aux cuisses et qui, au bout d'une quinzaine, commença à recouvrer son bon sens ; il supplia le Médecin de le retirer de là. Celui-ci l'exonéra du supplice, à la condition qu'il ne sortirait pas de la cour. Au bout de quelques jours d'obéissance, il lui tium et insanorum Medicus, qui ad se delatos intra certum tempus sanandos suscipiebat. Erat autem curatio hujusmodi : habebat domi aream, et in ea lacunam aquae foetidae atque obscenæ, in quam nudos ad palum ligabat eos qui insani adducebantur : aliquos usque ad genua, quosdam inguine tenus, nonnullos profundius pro insaniciæ modo, ac eos tamdiu aqua atque inedia macerabat, quoad viderentur sani. AUatus est inter ceteros quidam, quem usque ad fémur in aquam posuit, qui post quindecim dies cœpit resipiscere, ac curatorem rogare, ut ex aqua reduceretur. Iile hominem exemit a cruciatu, ea tamen conditione, ne aream egrederetur. Qui cum diebus aliquot



12 LES FACÉTIES permit de se promener par toute la maison, pourvu qu'il ne dépassât pas la porte de la rue ; cependant , ses autres compagnons , fort nombreux, étaient toujours dans Teau. Le fou se conforma scrupuleusement aux ordres du Médecin. » Un jour qu'il était sur le pas de la porte et qu'il n'osait s'aventurer plus loin, tant la fosse lui inspirait de terreur, un jeune Cavalier portant un faucon et suivi de deux chiens, de ceux qu'on appelle des chiens de chasse, vint à passer ; le fou l'appela, étonné de la nouveauté du fait, car il ne se rappelait pas ce qu'il avait vu dans sa folie. Le jeune homme s'étant approché : « Holà ! » dit le fou, « écoute » moi un instant, je te prie, et réponds, s'il te » plaît : l'animal qui te porte, qu'est-ce que » c'est et pourquoi en as-tu un ? — C'est un paniîsset, ut universam domum perambulet, item ut exteriorem januam non egrederetur permisit ; reliquis sociis, qui plures erant, in aqua relictis. Paruit diligenter Medici mandatis. » Stans vero aliquando super ostium, neque enim egredi audebat timoré lacunae, advenientem Equestrem juvenem cum accipitre et duobus canibus, ex his qui sagaces dicuntur, ad se vocavît, rei motus novitate, neque enim, quæ ante in insania viderai, tenebat memoria. Cum accessisset juvenis : c Heus tu^ » inquit ille, c ausculta, » oro, mepaucis, ac, si libet, responde : hoc quo > veheris, quid est^ et quamobrem illud tenes ? 1 — Equus est, » inquit, c et aucupii gratia. »

DB POGGB 13 9 cheval, » répondit le cavalier, « et il me sert » à la chasse aux oiseaux. — Et ce que tu tiens » sur le poing, comment cela s'appelle-t-il? à » quoi cela sert-il? — C'est un faucon dressé à » prendre des sarcelles ou des perdrix. — Et » ces bêtes qui t'accompagnent, dis- mot, 0 qu'est-ce que c'est? à quoi te servent-elles? » — Ce sont des chiens; ils sont dressés à la » chasse et flairent la piste du gibier. — Bien; » mais ce gibier qu'il faut tant d'affaires pour » attraper, qu'est-ce qu'il vaut, si tu fais le » total de tes chasses de toute l'année ? — Je » ne sais trop, » répondit le jeune homme, « cela ne dépasse pas six ducats. — Et que te » coûtent, » reprit le fou, c ton cheval, tes » chiens, ton faucon? — Cinquante ducats, » dit l'autre. Alors, tout étonné de la sottise du Tum deinceps : « Vero hoc quod manu gestas, > quid vocatur et in qua re illo uteris ? — Acci» piter, » répondit, c et aucupîo aptus querque» dularum et perdicum. » Tum alter : c Hi qui > te comitantur, qui sunt, âge, et quid prosunt > tibi ? — Canes, > ait, « et aucupio accommodati > ad investigandas aves. — Hœ autem aves, qua» rum capiendarum causa tôt res paras, eu jus > prêtii sunt, si in unum conféras totius anni » capturam ? • Parum quid nescio cum respondisset, et quod sex aureos non excédèrent, subdit homo : c Quœnam est equi, canumque et acci> pitris impensa ? — Quinquaginta aureorum, > affirmavit. Tum admiratus stultitiam Equestris juvenis : c Ho, ho, > inquit, c abi hinc oc3rus,

14 LES FACÉTIES jeune Cavalier : « Oh! oh! » dit-il, « va-t'en » bien vite, je t'en prie, sauve-toi avant que » le Médecin ne rentre, car, s'il te trouve ici, » il te prendra pour le plus grand fou qu'il y » ait au monde, et pour te guérir, il te plon» géra dans la fosse avec tous les autres ma» lades, et au plus creux encore : il t'y mettra » jusqu'au menton. » — C'était dire que le goût de la chasse est la plus grande des folies, sauf pour les gens riches, de temps en temps, et comme exercice corporel. » III DE BONACCIO DE\* GUASCI, QUI SE LEVAIT SI TARD Bonaccio, spirituel jeune homme de la famille des Guasci, qui se trouvait avec nous » oro, atque adeo avola, antequam Medîcus do9 mum redeat. Nam si hic te compererit^ veluti » insanissimum omnium qui vivant, in lacunam » suam conjiciet curandum cum caeteris mente > captis, atque ultra omnes usque ad mentum in 9 aquam summam collocabit'. » — Ostendit aucupii porro studium summam esse amentiam, nisi aliquando et ab opulentis, et exercitii gratia fiât. » III BONACII GUASCI QUI TAM TARDE E LECTO SURGEBAT Bonacius, adolescens facetus ex familia Guascorum, dum essemus Constantin, admodum tarde

DE POGGE 15 à Constance, sortait fort tard du lit. Comme ses amis lui reprochaient cette paresse et lui demandaient ce qu'il faisait au lit, il leur répondit en souriant : a J'écoute plaider et » replaider une cause intéressante. Chaque » matin, à peine suis-je réveillé, que se présen» tent à moi deux figures en habit de femme : » la Diligence et la Paresse. L'une m'exhorte » à me lever, à agir, à ne pas perdre ma » journée au lit. L'autre la reprend vivement » et m'engage à ne pas bouger : il fait froid » dehors et Ton est chaudement entre les » draps, le corps a besoin de repos ; il ne faut » pas toujours travailler. La Diligence recom» mence ses arguments. Pendant tout le » temps qu'elles discutent et se répondent, » moi, en juge impartial, je me fais con» science d'incliner pour l'une ou l'autre parsurgebat e lecto. Cum socii eam tarditatem culpabant, quidne tamdiu in lecto ageret, percunctarentur, subridens respondit : « Litigantes discep» tantesque ausculto. Âdsunt enim mane mihi e » vestigio cum expergiscor duce habitu muliebri, » Solilcitudine videlicet et Pigritia : quarum altera » surgere hortatur et aliquodoperâsagere, neque » diem in lecto terere : altera, priorem increpans, » quiescendum asserit, et propter frigoris vim in > calore lecti permanendum, indulgendumque ) corporis quieti, neque semper laboribus vacan> dum. Prior insuper rationes suas tuetur. Ita » ut, cum diutius disputent atque altercentur, » ego, tanquam «quus iudex, nullam in partem

16 LES FACÉTIES » tie; je les écoute plaider, espérant qu'enfin »  
elles se mettront d'accord. Si je me lève si » tard, c'est que j'attends l'issue  
du débat. » IV d'un juif converti au christianisme On engageait fort un Juif à  
se convertir à la foi du Christ, mais il ne pouvait se décider à se défaire de  
ses biens.

DE POGGB 17 ment; partout on le choyait, on exaltait ce qu'il venait de faire. Cependant il n'avait plus qu'une existence précaire, et il attendait chaque jour le centuple qui lui avait été promis. Bientôt on se fatigua d'avoir à le nourrir; les hôtes se faisaient rares, et notre homme devint si misérable, qu'il lui fallut aller à l'hôpital. Il y tomba malade, pris par en bas d'un flux de sang qui le mit à la dernière extrémité. Désespérant de jamais guérir et plein de défiance aussi vis-à-vis du centuple, un jour que le malaise le poussait à aller respirer au grand air, il sortit du lit et s'en alla dans un petit pré voisin pour se soulager le ventre. L'opération terminée, comme il cherchait une poignée d'herbe pour se torcher le derrière, il trouva un linge roulé tout plein de hospicio exceptas est honorifice a diversis Chrifrtianis; cum ei omnes blandirentur, et laudarent factum. Ille tamen, qui precano viveret, exspectabat in dies centupli promissionem : et cum multos satietas cibandi hominis cepisset, jamque rarus invitator reperiretur, coepit homo admodum egere, ita, ut ei necesse esset divertere ad hospitale quoddam, in quo morbo correptus ad extremum vitae devenit, cum sanguis per posteriora efflueret. Desperans itaque salutem, et simul pollicitationis diffusus centupli, ex anxietate quadam aerem qurens, egressus est lectum ad secessum ventris in pratulum propinquum : ubi cum constitisset, quaesitis post egestionem ad tergendum anum herbis, invenit involutum linteum refer

18 LES FACÉTIES pierreries. Devenu riche du coup, il consulta des Médecins, se guérit, acheta une maison, des terres, et vécut dès lors dans la plus grande opulence. Tout le monde lui disait : « Eh bien ! ne vous Tavions-nous pas prédit, » que Dieu vous rendrait vos biens au centu» pie? — Oui, j répondit-il; « mais il a per» mis d'abord que je rendisse le sang jusqu'à » en mourir. » Ce mot s'applique à ceux qui sont lents à accorder ou à . reconnaître un bienfait. V d'un imbécile qui croyait que sa femme avait « duos cunnos » Un paysan de nos contrées, assez peu avisé tum pretiosîs lapidibus. Quare ditior factus, adhibitîs Medicis convaluit, atque domo empta et possessionibus, vixit postmodum in summa rerum opulentia. Cum ergo diceretur ab omnibus : « Ecce, nonne verum praediximus, tibi » Deum centuplum redditurum? — Reddidit, » inquit ille, c sed tamen prius ut usque ad intérim » tum cacarem sanguinem permisit. » Dictum contra eos qui tardi in beneficio dando et reddendo exîstunt. V DE HOMms INSUL60 QUI EXISTIMAVIT DUOS CUKNOS IN UXORE Homo & nostris rusticanus^ et haud multum Jû^

DE POGGE 19 et certainement novice au jeu d'amour, vint à se marier. Or, il arriva qu'une nuit sa femme, fenes versus virum volvens, avait mis nates in ejus gremio; l'arc était bandé, le trait partit, et, par hasard, toucha juste. Làdessus, voilà notre homme qui s'extasie et demande à sa femme si elle en aurait deux. — « Mais oui, » répond-elle. — « Ho, ho ! » dit-il, « j'en ai bien assez d'un, l'autre est » du superflu. » Alors la femme qui était fine, et à qui le Curé de la paroisse contait fleurette : — « Nous pouvons, » dit-elle, « faire D l'aumône du second ; donnons-le à TÉgliseet » à notre Curé : cela lui sera bien agréable, » sans te priver de rien, puisqu'un seul te » suffit. » L'homme approuva aussitôt, tant pour faire plaisir au prêtre que pour se débarrasser d'une chose inutile. On invite le pnidenS; certe in coitu mulierum rudis, sumpta uxore, cum illa aliquando in lecto renés versus virum volvens, nates in ejus gremio posuisset, erecto telo uxorem casu cognovit. Admiratusque postmodum et rogans mulierem, an duos cunnos haberet, cum illa annuisset : — c Ho, ho, 9 inquit, « mihi unus satisest,alterverosuperfluus. » Tum callida uxor, quœ a Sacerdote parochiano diligebatur : « Possumus, l inquit, t ex hoc eleemosy» nam facere; demus eum Ecclesiœ et Sacerdoti » nostro, cui hæc res erit gratissima, et tibi nihil » oberit, cum unus sufficiat tibi. » Assentit vir uxori, et in gratiam sacerdotis, et ut se onere superfluo levaret. Igitur, eo vocato ad cœnam, causa()ue exposita, cum sumpto cibo lectum unum



20 LES FACÉTIES Curé à souper, on lui expose l'affaire, et, le repas achevé, tous trois se couchent dans le même lit, la femme au milieu, le mari par devant, l'autre par derrière, pour qu'il prît possession de ce qui lui était abandonné. Le Prêtre goulé, friand d'un morceau depuis longtemps convoité, entama le premier sa part. La femme, elle aussi, y mettait du sien, laissant échapper quelques soupirs. Alors le mari eut peur qu'on n'empiétât sur son terrain : « Observe bien la convention, ami, » s'écriait-il, « use de ce qui a été donné, mais laisse » ma part intacte. — Dieu m'en fasse la » grâce, » répondit le Curé ; je n'envie pas ce » que tu possèdes, et ne demande qu'à profiter de ce qui appartient à l'Église. » A ces mots, notre imbécile s'apaisa et l'invita à jouir en toute liberté de ce qu'il avait concédé à l'Église. très ingrederentur, ita ut mulier média esset, vir anteriori parte, posteriori alter ex dono uteretur, Sacerdos âmelicus concupitique dbi avidus, prior aggreditur aciem sibi commissam : qua in re uxor quoque submurmurans strepitum quemdam edebat. Tunc vir timens ne partes suas aggrediretur : t Serva, » inquit, c amice, inter nos cons venta, et tua portione utere, meam intactam » relinquens. » Huic Sacerdos : — c Detmihi gra» tiam Deus, > inquit, c nam tua parvi facio, ut » bonis tantum Ecclesiæ uti possim. » His verbis acquiescens stultus ille, quod Ecclesiæ concesserat, libère uti jussit.

DE POGGB 21 VI D\*U1IE TEUVE QUI SE LIVRA PAR  
LUXURE A UN PAUVRE L'espèce des hypocrites est la pire qu'il y ait au monde. On parlait un jour de ces genslà dans une réunion où je me trouvais, et Ton disait que tout leur vient en abondance; que, convoitant ardemment les dignités et les richesses, ils feignent et cUssimulent si bien, qu'ils paraissent subir les honneurs malgré eux, et pour obéir aux ordres de leurs supérieurs. Un des assistants dit alors : « Ils ressemblent à un saint homme de ma connaissance, un certain Paul, qui habitait Pise, un de ces pauvres qu'on appelle des Apôtres et qui ont pour habitude de s'installer sur le VI  
DE VIDUA ACCEN8A LIBIDINE CUM PAUPBRE Hypocritarum genus pessimum est omnium qui vivant. Cum de his semel in cœtu me prsente sermo exortus esset, diceretur que omnia hypocritis abundare, qui, cum dignitatum atque bonorum ambitionem ardeajit, tamen simulando ac dissimulando agunt, ut non sponte, sed inviti ac superiorum prsecepto honores assequi videantur : tum quidam ex astantibus dixit eos similes Paulo cuidam Beato qui habitabat Pisis, unus ex eis qui vulgo Apostoli vocantur, quorum est con

22 LES FACÉTIES pas des portes, sans rien demander. » Nous le priâmes de s'expliquer : « C'était, » dit-il, « ce Paul surnommé il Beato, à cause de la sainteté de sa vie. Il venait s'asseoir de temps en temps sur le seuil d'une veuve qui lui faisait Taumône de quelque nourriture. A force de le regarder, comme c'était un beau garçon, elle s'éprit de lui, et un jour, après lui avoir donné à manger, elle le pria de revenir le lendemain : elle lui préparerait un bon dîner. Le pauvre revint plus d'une fois ; enfin, la veuve le pria d'entrer prendre son repas ; il ne demandait pas mieux, et, qyand il se fiit plantureusement farci le ventre de viande et de vin, voici que la femme, dans son impatience amoureuse, se met à l'embrasser, à le baiser, et lui signifie qu'il ne sortira pas sans avoir lié avec elle intime consuetudo sedere ad ostium nihil petentes. Cum ut nobis exponeret quis is fuisset rogaremus : c Paulus, t inquit, c qui, propter vitæ sanctimoniam, Beatus vulgo cognominabatur, sedit aliquando cujusdam viduae ad ostium, quæ sibi cibum praebebat in eleemosynam. Illa, conspicata saepius virum (erat enim formosus) exarsit in Paulum, ciboque dato rogavit, ut postridie rediret, se cura tu ram ut bene pranderet. Cum frequens domum mulieris accessisset, illa tandem rogavit hominem ut intus accederet ad sumendum cibum; annuit hic, et cum opipare ventrem cibopotuque farsisset, mulier, libidinis impatiens, virum amplectitur, osculaturque^ asserens non inde abitu

DE POGGE 23 naissance. Notre homme fait mine de résister, d'avoir en horreur la rage lubrique de la dame ; elle le presse plus tendrement ; à la fin il fallut céder : « Puisque tu veux com» mettre ce gros péché, » dit-il, « Dieu m'en » soit témoin, tu seras seule coupable; pour » moi, je n'ai rien à me reprocher. Prends » toi-même hanc maledictam carnem » (jam enim virga erecta erat) « et fais-en ce que tu » voudras : je ne veux pas même y mettre la » main. » — De la sorte, il besogna la commère bien malgré lui ; et puisque, par abstinence, il n'avait pas touché sa propre chair, c'était la dame qui endossait tout le péché. » rum priusquam se cognoscat. Ille reluctanti similis, ac detestans mulieris ferventem cupiditatem, cum illa obscenius instaret, tandem cedens viduae importunitati : c Postea quam, » inquit, c tantum malum patrare cupis, testor Deum, s opus tûum erit : ego procul absum a culpa. Tu » ipsa, » inquit, ccape hanc maledictam carnem» (jam enim virga erecta erat), c et ipsamet utere, » ut lubet : ego enim eam minime tangam. » — Ita invitus mulierem subegit, licet propter abinentiam non tangeret carnem suam, totum peccatum tribuens mulieri. »

24 LES FACÉTIES \* VII D\*UN PRÉLAT A CHEVAL J'allais un jour au palais du Pape. Passait à cheval un de nos Evêques, probablement fort préoccupé, car il ne prit pas garde que quelqu'un se découvrait pour le saluer. Celui-ci crut que c'était hauteur ou dédain : « En voilà un, » dit-il, « qui n'a pas laissé » chez lui la moitié de son âne. Il l'emmène » avec lui tout entier. » Il voulait dire par là que c'est le fait d'un âne de ne pas répondre aux marques de respect. VII DE EQUESTRI PALLIATO Ibam semel ad Pontificis palatium. Transibat quidam e nostris palliatus equester, et forsan implicitus curis, hunc quispiam cum detecto capite revereretur, non animadvertit Episcopus. At ille superbia aut arrogantia factum existimans : « Hit, » inquit, c asini sui medietatem nequa> quam reliquit domi, sed totum secum defert. > Significans cum asinum, qui se reverentibus non responderet.

DE POGGE 25 VIII BON MOT DB ZUGCHA&O En traversant je ne sais quelle ville, Zuccharo (un homme d'esprit s'il en fut) et moi, nous arrivâmes à un endroit où se célébrait une noce. C'était le lendemain du jour où la mariée était entrée sous le toit conjugal ; nous nous arrêtâmes quelque temps pour nous amuser à regarder danser garçons et filles. Zuccharo se mit à sourire : « Voilà des gens », dit-il, « qui ont usé hier de leurs droits matrimoniaux ; moi, il y a longtemps que j'ai abusé de mes droits patrimoniaux. » C'était une plaisanterie sur son propre compte : il avait, en effet, vendu tout son patrimoine pour le dissiper à table et au jeu. VIII DICTUM ZUCHARI Perambulantes aliquam urbem vif facetissimus omnium qui viverent Zucharus egoque, pervenimus ad locum ubi celebrabantur nuptiæ. Postridie quam sponsa domum venerat, stetimus paululum animi relaxandi gratia, respicientes una psallentes viros ac mulieres. Tum subridens Zucharus : c Istiy » inquit, c matrimonium consumma> runt, ego jam patrimonium consumpsi. » Facete in se ipsum dixit, qui, venditis paternis bonis, patrimonium omne comedendo ludendoque coasumpserat.

26 LES FACÉTIES IX d'un podestat Certain Podestat, envoyé à Florence, réunit le jour de son entrée les notables de la ville dans la cathédrale et leur fit le discours d'usage : un long et ennuyeux discours. Pour se faire valoir, il commença par dire qu'il avait été sénateur à Rome : tout ce qu'il y avait fait, tout ce que d'autres avaient fait ou dit à sa plus grande gloire fut prolixement développé. Après quoi, il détailla son départ de Rome et son escorte; il dit quelle premier jour du voyage, il s'était transporté à Sutri, et narra tout ce qu'il y avait fait, de point en point. Puis il raconta, jour par jour, où il s'était rendu, où on l'avait reçu, quelles IX DE PILETORE Quidam iturus Florentiam Praetor, qua die urbem introivit, habuit de more in majori templo coram prioribus civitatis sermonem longum sane et molestum; nam ordiri in suam commendationem coepit^ se fuisse Romae senatorem, ubi quicquid ab se, itemque a reliquis in suam laudem honoremque dictum factumve exstiterat, prolixo sermone explicavit. Exitum deinceps ex Urbe comitatumque recensuit : primo die Sutrium contulisse se dixit, et quae ibi a se acta erant singu

DE POGGE 27 avaient été ses actions de tout genre. Il avait parlé plusieurs heures et il n'était pas encore à Sienna. Tout le monde était excédé de la longueur de cet odieux discours : la fin ne venait pas, et il semblait que la journée tout entière se passerait à entendre ces niaiseries. La nuit s'approchait; un plaisant de l'assemblée se pencha à l'oreille du Podestat : « Monseigneur, » lui dit-il, « il se fait tard ; » dépêchez-vous. Si vous n'arrivez pas à Flo» rence aujourd'hui même, puisque c'est le » jour fixé pour TOtre entrée, vous aurez » manqué votre mission. » À ces mots, notre homme, aussi bête que bavard, se hâta de dire qu'il était arrivé à Florence.

latim. Tum dietim quo in loco hospitiove fiiisset, ac quicquid ab eo gestum, quaque de re esset narravit. Plures hors jam hac in narratione transierant, et nondum pervenerat Senas. Cum omnibus sermonis odiosi longitudo infensa esset, neque finis fieret dicendi, videbatur autem ille universum diem in his fabulis consumpturus, et cum nox jam appropinquaret, tune unus ex astantibus jocabundus ad aurem Praetoris accedens : c Domine, » inquit, « hora jam tarda est, festi> netis iter oportet. Nam nisi hodie Florentiam 9 intraveritis, cum hodiernus dies sit vobis con» stitutus ad veniendum, officium hoc amittetis. > Hoc intellecto, stultus homo ac loquax tandem retulit se Florentiam venisse.



## 28 LES FACÉTIES D'UNE FEMME QUI TROMPA SON

MARI Pietro, mon compatriote, m'a raconté un jour une plaisante histoire et qui peint bien la malice du sexe. Il était au mieux avec la femme d'un laboureur assez naïf, qui passait la plupart de ses nuits aux champs pour éviter ses créanciers. Un jour que Pietro était avec la femme, le mari, qu'on n'attendait pas, revint au crépuscule; elle fit vite cacher l'amant sous le lit, et, se tournant vers son homme, lui reprocha vivement d'être revenu : « Tu veux donc, » lui dit-elle, « pourrir dans les cachots ? Tout à l'heure les gens » du Podestat ont fouillé la maison entière X DE MULIERE QUIE VIRUM DEFRAUDATIT Petrus contribus meis olim mihi narfavit fabulam ridiculosam et versutia dignam muliebri. Is rem habebat cum foemina nupta agricolae haud multum prudenti, et is foris in agro saepius ob pecuniam debitam pernoctabat. Cum aliquando amicus intrasset ad mulierem, vir insperatus rediit in crepusculo : tum illa, subito convocato subter lectum adultero, in maritum versa, graviter illum increpavit, quod redisset, asserens velle eum degere in carceribus : « Modo, » inquit, c Prætoris satellites ad te capiendum

DE POGGB 29 » pour te trouver et te mener en prison ; )e » leur ai dit que tu passais d'habitude la nuit » dehors, et ils sont partis, mais en mena» çant de revenir bientôt. » L'homme, épouvanté, cherchait le moyen de s'en aller, mais déjà les portes de la ville étaient fermées : a Malheureux, » lui dit sa femme, ce si tu es » pris, tu es perdu ! » Il lui demandait, tout tremblant, un bon conseil. Prompte aux expédients, elle lui dit : « Monte dans ce colom» hier, tu y passeras la nuit; moi, je ferme» rai la porte en dehors et j'enlèverai l'échelle, o de manière que personne ne te soupçonne l» là. » Aussitôt dit, aussitôt fait. La femme ferma la porte, enleva l'échelle, pour qu'il ne fût pas possible à son mari de rentrer, et fit sortir l'amant de sa prison. Celui-ci, simul universam domum perscrutati sunt, ut te abri» perent ad carcerem : cum dicerem te forts dor» mire solitum, abierunt, comminantes se paulo » post reversuros. » Quaerebat homo perterritus abeundi modum : sed jam portæ oppidi dausae erant. Tum mu lier : c Quid agis, infelix ? Si ca1 pérís, actum est. » Cum ille uxoris consilium tremens quaereret, illa ad dolum prompta : ( As1 cende, l inquit, c ad hoc columbarium : eris » ibi hac nocte, ego ostium extra occludam, et » removebo scalas, ne quis te ibi esse suspicari » queat. » Ille uxoris paruit consilio. Ea, obserato ostio, ut viro facultas egrediendi non esset, amotis scalis, hominem ex ergastulo eduxit, qui simulaivs lictores Praetoris iterum advenisse, ma3.

30 LES FACÉTIES lant le retour des sbires du Podestat, se mit à faire un vacarme épouvantable, et là femme de prendre aussitôt la défense de son mari, qui tremblait de peur au fond de sa cachette. Enfin, le tumulte apaisé, ils se mirent au lit et consacrèrent la nuit à Vénus ; le mari se tint coi dans Tordure avec les pigeons. XI d'un prêtre qui ignorait le jour de la fête des rameaux Aello est un bourg tout à fait perdu au fond de nos montagnes des Apennins. Il y avait là un Curé plus inculte encore et plus ignorant que les paysans. Faute de connaître les temps et les saisons, il n'annonça pas même gna excitata turba, muliere quoque pro viro loquente, ingentem latentis timorem incussit. Sedato tandem tumultu, ambo in lectum profecti ea nocte Veneri operam dedenint; vir délitait inter stercora et columbos. XI DE SACERDOTE QUI IGNORABAT SOLENNITATEM PALMARUM Aellum oppidum est in nostris Apennini montibus admodum rusticanum. In eo habitabat Sacerdos rudior atque indoctior incolis. Huic cum ignota essent tempora^ annique varietates, nequa

DE POGGE 31 le Carême à ses paroissiens. Mais, e'tant venu à Terra-Nuova pour le marché qui se tient la veille des Rameaux, il vit le clergé occupé à préparer pour le lendemain des palmes et des branches d'olivier; il se demanda d'abord ce que cela voulait dire et finit par s'apercevoir de sa faute : le Carême était déjà passé sans qu'il Teût fait observer à ses ouailles. De retour au bourg, il prépara des rameaux et des palmes pour le jour suivant, et montant alors en chaire : « C'est aujourd'hui, » dit-il, « le jour, où suivant l'usage, se distri» buent les palmes et les rameaux; Pâques )) sera dans huit jours; nous n'aurons ainsi à )) faire pénitence que pendant une semaine ; » notre jeûne sera de courte durée, et voici » pourquoi : cette année , le Carnaval est quam indixit Quadragesimam populo. Venit hic ad Terram Novam, ad mercatum sabbato ante solennitatem Palmarum. Conspectis sacerdotibus olivarum ramos ac palmulas in diem sequentem parantibus, admiratus quidnam id sibi vellet, cognovit tune erratum suum, et Quadragesimam nulla observatione suorum transisse. Reversus in oppidum et ipse ramos palmasque in posterum diem paravit, qui, advocata plebecula : c Hodie, » inquit, c est dies, quo rami olivarum palmarum<sup>9</sup> que dari ex consuetudine debent : octava die > Pascha erit; hac tantum hebdomada agenda est > pœnitentia, neque longius habemus hoc anno 9 jejunium, cujus rei causam hanc cognoscite : » Carnisprivium hoc anno fuit lentumactardumi.

32 LES FACÉTIES D venu très-lentement et très-péniblement ; » il a été retardé par les neiges et les mau» vais chemins qui l'empêchaient de franchir » les montagnes. Le Carénie, à sa suite, avait » beaucoup de peine à marcher et ne pou» vait porter avec lui plus d'une semaine ; » il a laissé les autres en route. Ainsi donc, » pendant ce peu de temps que le Carême )> restera chez vous, venez à confesse et faites » tous pénitence. » XII DE PAYSANS CHARCés FAR LEURS CONaTOTENS D\*ACHETER UN CHRIST ET AUXQUELS ON DEMANDE S'ILS LE VEULENT MORT OU VIF On dépêcha du même village à Arezzo de bonnes gens chargés d'acheter un Christ de > quod propter frigora et difficultatem itinenim » hos montes nequivit superare; îdeoque Qua9 dragesima adeo tardo ac fesso gradu accessit, » ut jam nil amplius quam hebdomadam unam » secum ferat, reliquis in via relictis. Hoc ergo » modico tempore, quo vobiscum mansura est, > confitemîni, et pœnitentîam agite omnes. > XII DE RUSTICIS NUNCII8 INTERROGATIS AN VBLLENT CRUCIPIXUM VIVUM AN MORTUUH AB OPIFICE EMERE Ex hoc quidem oppido missi sunt quidam Âretium ad emendum iigneum Cruciûxum, qui

DB POGGB 33 bois pour l'église du pays. Ils se rendirent chez un fabricant de ces sortes d'objets, et, dès les premiers mots, l'homme, voyant qu'il avait affaire à des rustaude, à de vraies bûches, saisit l'occasion de se moquer d'eux : il leur demanda s'ils voulaient un Christ mort ou vivant. Les bonnes gens, après avoir pris le temps de réfléchir et s'être consultés à l'écart, déclarèrent enfin qu'ils le préféreraient en vie : si leurs concitoyens n'en sont pas contents, ils le tueront tout de suite. XIII MOT D\*UN CUISINIER A L'ILLUSTRISSIME DUC DE MILAN L'ancien Duc de Milan, Prince d'un goût délicat en toutes choses, possédait un cuisinier ecclesia eorum poneretur. Deducti ad hujusmodi opificem quemdam, cum rudes et veuti stipites essent, opifex risus materiam auditis hominibus quaerens, vivumne an mortuum Cnicifixum relinqueret, postulavit. Illi, sumpto paulo temporis ad consultandum, secreto colloqui, demum responderunt se vivum malle : nam si eo modo suo populo non placeret, se illum e vestigio occisuros. XIII DICTUM CUCI ILLUSTRISIMO DUCI MEDIOLANENSI HABITUM Dux Mediolani senior, Princeps in omnibus rébus elegantiae singularis, habebat cocum egre

34 LES FACÉTIES nier hors ligne qu'il avait envoyé en France pour apprendre à confectionner des ragoûts. Pendant la guerre qu'il soutint contre les Florentins, il lui vint un jour un messenger de mauvaises nouvelles, qui le troubla profondément. Quelques moments après, comme on lui servait à table différents plats, il leur trouva je ne sais quel goût désagréable, les repoussa en disant qu'ils étaient mal assaisonnés, et, ayant fait venir son cuisinier, lui reprocha durement de ne pas savoir son métier. Celui-ci, qui ne ménageait pas ses mots, répliqua : a Si les Florentins vous » ôtent le goût et l'appétit, est-ce ma faute ? » Mes plats sont excellents et confectionnés > suivant les règles de Tart, mais les Floren» tins vous échauffent et vous font perdre » l'appétit. » Le Dific^ qui était homme d'esgîum, quem usque ad Gallos ad perdiscenda obsonia miserat. Bello, quod ingens cum Florentinis Dux habuit, cum ei aliquando non satis prosper nuncius advenisset, admodum turbavit Ducis mentem. Oblatis postmodum ad mensam epulis, sapores nescio quos cum Dux improbasset, epulas insuper, ut non rite conditas, esset aspernatus, accitum cocum, veluti ignarum artis aspere increpavit. Tum ille, ut erat liberior in eloquendo : c Si Florentini, » inquit, c tibi gustum > atque appetitum auferunt, quae mea est culpa ? » Cibi enim mei sapiidi sunt, et summa artecom» positi : sed te nimium concalefaciunt, et appe» titum auferunt Florentin!. » Risit ille, ut era

DE POGGB 35 prit, se mit à rire de la plaisante et libre ré« ponse de son cuisinier. XIV MOT DU MÊME CUISINIER AU MÊME ILLUSTRE PRINCE Le même cuisinier, au cours de cette guerre, plaisanta encore à la table du Duc, un jour qu'il le voyait inquiet et accablé de soucis : « Comment pourrait-il ne pas être tour» mente ? » dit notre homme ; « il veut deux » choses impossibles : n'avoir pas de frontiè» res et engraisser Francesco Barbavare, cet » homme si riche et d'une si grande cupi0 dite. » Le cuisinier raillait ainsi à la fois l'ambition immodérée du Duc et l'insatiable humanissimus, ceci facetam in respondendo libertatem. XIV HJUSDEM COCI DICTUM AD PRJEUBATUM ' ILLUSTREE PRINCIPEM Idem cocus, bello insuper vigente, jocatus ad mensàm Duels, cum videret eum anxium atque afaïctum curis : c Non mirum esse, » inquit, c illum torqueri : nam duo impossibilia Dux co» natur : unum, ne habeat confinia : altenim, ut » pinguem reddat Franciscum Barbavaram, ho> minem opulentum, summaque cupiditate fla» grantem. » Hoc dicto perstringens et dominandi



36 LES FACÉTIES avidité de Francesco pour les richesses et les dignités. XV REQUETE DU MÊME CUISINIER AU SUSDIT PRINCE  
 Ce cuisinier, voyant une foule de gens solliciter toutes sortes de faveurs, choisit le moment où le Duc était à table pour le prier instamment de faire de lui un âne. Le Duc, ne comprenant rien à cette requête, lui demanda pourquoi il aimait mieux être un âne qu'un homme : — « C'est que je m'aperçois, » répondit le cuisinier, « que tous ceux que » vous élevez, auxquels vous donnez des honneurs et des charges, aussitôt gonflés d'importance et d'orgueil, pleins d'insolence, » deviennent vraiment des ânes. Moi aussi, appetitum Ducis immoderatum^et Francisci immensam opum atque ambitionis cupiditatem. XV PETITIO EJUSDEH COCI AD PRÆDICTUH PRINCIPEM Is ipse cum multi peterent varia beneficii loco, summopere in cœna Ducem rogavit, ut se asinum faceret. Miratus Dux quid sibi ea postulatio vellet, cur se asinum quam hominem mallet : < Âtqui 9 omnes video, » inquit ille, < quos in sublime » extulisti, quibus honores et magistratus de» disti, superbia et fastu elatos atque insolentes

DE POGGE 37 » je voudrais bien que vous fissiez de moi » un âne. » XVI DE GIANNOZZO VISCONTI . Antonio Lusco était un homme de beaucoup d'esprit et de savoir. Quelqu'un de sa connaissance lui soumit un jour une lettre qu'il voulait adresser au Pape ; Lusco lui conseilla d'en modifier et d'en retoucher certain passage. L'autre la lui rapporta telle quelle, comme s'il l'avait corrigée. Après y avoir jeté les yeux : « Est-ce que tu me prends par » hasard pour Giannozzo Visconti ? » dit Antonio Lusco. Nous lui demandâmes ce que cela signifiait : a Giannozzo, » dit-il, « notre » evasisse asinos. Itaque ego quoque asinus a te > ôeri cupio. > XVI DE JANNOTO VICECOHITE Antonius Lusciis^ vir facetissimus ac doctissimus, cum ei notus quidam litteras apud Pontificem expediendas obtulisset, atque ipse in certo loco corrigere atque emendare jussisset; ille autem postridie litteras easdem retulisset, veluti emendatas, inspectis litteris : c Tu me, » inquit, c Jannotum Vicecomitem forsitan putasti. » Cum quaereremus quidnam hoc dictum sibi vellet : «Jannotus, » ait, t oiim Praetor fuit noster Vicen

**The text on this page is estimated to be only 0.36% accurate**

—\*; - T --^ > -"t:. ' e ••€.

DE POGGE 39 tait un coup d'oeil et disait : a Cette lettre est 9  
fort bien maintenant ; va, pose mon cachet » et adresse-la au Duc. » — Il  
avait l'habitude de faire de même pour toutes ses lettres. » XVII d'un tailleur  
de visconti, par manière de comparaison Le Pape Martin avait chargé  
Antonio Lusco de rédiger une lettre ; après l'avoir lue, il lui ordonna de la  
soumettre à Tun de mes amis en qui il avait la plus grande confiance. Celui-  
ci, qui était à table et tant soit peu échauffé par le vin, la désapprouva  
complètement, et dit qu'il fallait la refaire. Antonio dit alors à meret,  
inspecta paululum epistola : c Nunc bene » se habet^ 9 inquit^ c vade et  
obsigna, atque ad » Ducem destina. » — Hoc in omnibus epistolis suis  
facere consuevit. > XVII DE 8UT0RE QUODAM VICECOMITIS PER  
VIAM COMPARATIONIS Commiserat olim Marti nus Pontifex Antonio  
Lusco litteras quasdam conâciendas^ quas cum postmodum legisset, jussit  
Pontifex illas legendas quoque deferri ad quemdam amicum nostnim, in quo  
plurimum confidebat. lUe autem cum paulo esset in coena concalefactus a  
vino^

40 LES FACÉTIES Bartolommeo de' Bardi, qui se trouvait là : « Je corrigerai ma lettre de la même façon que le tailleur élargit le haut-de-chausses de Jean-Galeas Visconti; demain, avant qu'il n'ait mangé ni bu, je reviendrai et la lettre sera parfaite. » Bartolommeo lui demanda ce que cela signifiait : « Jean-Galeas Visconti, père de l'ancien Duc de Milan, était, » dit Antonio, « un homme de haute taille, trèsgras et d'un embonpoint excessif. Quand il s'était farci le ventre, ce qui lui arrivait souvent, d'un tas de victuailles et de boissons et qu'il allait se coucher, il faisait appeler son tailleur, l'accablait d'invectives, lui reprochait de lui avoir fait un haut-de-chausses trop étroit et lui commandait de l'élargir de façon qu'il ne le gênât plus : — « Il sera fait, » disait litteras penitus improbavit, et alium in modum componi jussit. 'Tune Antonius Bartholomeo de Hardis<sup>^</sup> qui aderat : < Faciam, » inquit,» in litteris mels, quod olim sutor in farsitio<sup>^</sup> quod appellant, Joannis Galeatii Vicecomitis egit : cras antequam edat, vel bibat<sup>^</sup> redibo, et litterae bene erunt. 9 Deinde percontanti quidnam hoc esset Bartholomeo : c Joannes Galeatius Vicecomes, > inquit Antonius, a pater senioris Ducis Mediolani, erat vir magnus, pinguis et corpulentus. Is cum saepius multo cibo et potu <sup>^</sup>ventrem farsisset, post cœnam cum iret cubitum, vocari ad se sutorem suum jubebat, quem acriter redarguens aiebat fecisse illum sibi farsitium nimis arctum, mandabatque ampliari, ne sibi esset molestum :

DE POGGB 41 le tailleur, « suivant votre désir; demain » matin, ce vêtement vous ira à merveille. » Il prenait l'habit et le jetait sur un portemanteau, sans y rien changer. On lui disait : hic : — < Cras, » inquit, c cum Dominus post digestionem surrexe> rit, ac ierit cacatum, vestis erit amplissima. » Mane portabat farsitium, quo ille induto : c Nunc ) bene est, » dicebat, c nullo in loco me offEn> dit. » — Eodem modo ' Ântonius epistolam suam digesto yino placituras dixit. r •

f 42 LES FACETIES XVIII PLAINTÉ PORTÉE A FACINO  
 CANE ^ AU SUJET D\*UN VOL Un quidam se plaignait à Facino Cane,  
 qui fut un homme cruel et Tun des meilleurs généraux de notre temps,  
 d'avoir été, en route, dépouillé de son manteau par un de ses soldats. Facino  
 le regarde, le voit vêtu d'un excellent pourpoint, et lui demande s'il portait  
 ce vêtement-là le jour du vol : — « Oui , » répondit l'autre. — « Hors d'ici ,  
 » donc, » reprit Facino : « celui que tu pré» tends t'avoir volé n'est pas un de  
 mes sol» dats : jamais aucun des miens ne t'aurait 0 laissé sur le dos un si  
 bon pourpoint. » XVIII QUERIHONIA SPOUI CAUSA AD FACINUM  
 CANEM FACTA Âpud Facinum Canem, qui fuit vir crudelis, ac dux  
 praecipuus in hac nostri temporis militia, querebatur quidam se spoliatum  
 chlamyde in via a quodam suo milite. Hunc intuens Facinus vestitum tunica  
 bona, quaesivit an illam^ cum spoliaretur, gestasset. Cum ille annueret : —  
 c Abi, » inquit; c hic quem dicis te spoliasses nequaquam » est ex meis  
 miiitibus. Nam tiuUus meus unj» quam tibi tam bonam tunicam reliquisset.  
 »

DE POGGE 43 XIX EXHORTATIONS D'UN CARDINAL AUX SOLDATS DU PAPE C'était dans le Picentin, pendant la guerre que le Cardinal d'Espagne soutenait contre les ennemis du Pape. Les deux armées se trouvèrent en présence, et il fallait absolument que les partisans du Pape fussent vainqueurs ou vaincus. Le Cardinal encourageait les soldats à se battre, par de beaux discours; il jurait qu'ils ceux qui tomberaient dans la bataille souperaient avec Dieu et avec les anges; que tous leurs péchés leur seraient remis : il espérait ainsi leur donner du cœur à aller se faire tuer. A bout de promesses, il

XIX ■XHORTATIO CARDINALIS AD ARMIGBROS PONTIFICIS Cardinalis Hispaniensis^ bello, quod eo autem gestum est in Piceno adversus Pontificis hostes, cum aliquando ad aciem ventum esset, in qua vincere vel vinci eos qui Pontificem sequebantur necesse erat, hortabatur milites ad pugnam pluribus verbis^ asserens qui in illo proelio cecidissent, cum Deo et Angelis pransuros ; peccatorum enim omnium veniam propositam occumbentibus affirmabat, quo morti se alacrius offerrent. His exhortationibus usus, excedebat pugna. Tum unus ex astantibus militibus : c Cur tu, > inquit,



44 LES FACÉTIES se retirait de la mêlée, quand un des soldats lui dit : « Et toi ? tu ne veux donc pas souper » avec nous? — Non, » répondit-il, « ce n'est » pas mon heure; je n'ai pas encore faim. » XX RÉPONSE A UN PATRIARCHE Le Patriarche de Jérusalem, qui dirigeait toute la Chancellerie Apostolique, convoqua un jour les avocats pour résoudre certaine question et fit à plusieurs d'entre eux je ne sais quels vifs reproches. Tommaso Biraco, Tun d'eux, répondit pour tous les autres avec beaucoup de vivacité; le Patriarche, se tournant alors vers lui, s'écria : a Tu as une mau» valise tête. »'Mais Biraco^ en homme prompt < non et ad hoc prandium una nobiscum acce» dis ? > Ât ille : — c Tempus prandii nondum est » mihi, quoniam nondum esurio. > XX PATRIARCHE RESPONSRo Patriarcha Hierosolymitanus, qui totam Cancellariam Âpostolicam regebat, convocatis aliquando certam ob causam discutiendamadvocatis, nonnullos nescio quidem verbis acriter castigavit. Huic cum unus prae caeteris Thomas Biracus liberius respondisset, versus in eum Patriarcha inquit : c Malum caput habes. » At ille, ut erat I J

DE POGGE 45 à la riposte et qui a le mot pour rire : — « Vous parlez bien , » répliqua-t-il, a la vérité pure » sort de votre bouche , on ne peut rien dire » de plus exact. Car si j'avais une bonne tête, » nos affaires seraient en meilleur état et nous » n'aurions pas besoin de discuter ainsi. — » Tu t'accuses donc toi-même? » reprit le Patriarche. — « Point du tout, » riposta l'autre, « ce n'est pas moi que j'accuse d'être mau» vais, c'est ma tête. » Il se moquait ainsi' du Patriarche, qui était à la tête de tous les avocats et à qui on s'accordait à en reconnaître une un peu dure. XXI DU PAPE

URBAIN VI Un autre plaisanta doucement Urbain VI , home promptus ad laccessendum ac perfacetus : — < Recte, > inquit, t ac vere loqueris : nihil enim > verius potest dici. Nam, si bonum caput habe> rem, satis meliori loco res nostrae essent, neque » hac opus esset controversia. — Te igitur Ipsum » culpas ? > ait Patriarcha. Tum ille : — c Non me, » inquit, < sed caput reprehendo. > Facete in ipsum, qui advocatis omnibus praserat, Patriarcham lusit, qui duro paulum capite existimabatur. XXI DB

URBANO PONTInCE SEXTO Alter Urbanum, olim summum Pontificem

46 LES FACÉTIES naguère Souverain Pontife. Un jour qu'il contredisait le Pape avec trop d'aigreur : « Tu as » une mauvaise tête^ » lui dit Urbain. — « C'est » justement ce que l'on dit de vous dans le » peuple, Saint-Père, » répondit l'autre. XXII d'un prêtre qui, au lieu d'ornements sacerdotaux, APPORTE DES CHAPONS A SON ÉVÊQUE Un Évêque d'Arezzo, nommé Ângelo, que nous avons connu, convoqua un jour son clergé pour un Synode et ordonna à tous ceux qui étaient revêtus de quelque dignité de se mettre en route avec leurs habits sacerdotaux, ou, comme on dit en Italien, avec cappe e cote. Certain Prêtre à qui ces vêtements faiSextum^ leviter perstrinxit. Nam cum ille nescio quid acrius a Pontifice contenderet : c Malo capite » es, » inquit Urbanus. Tum ille :— « Hoc idem, » inquit, < et de te vulgi dicunt homines, Pater > Sancte. 9 XXII DE SACERDOTE QUI, U>CO ORNATUS, CAPONES EPISCOPO PORTAT Efftscopus Âretinus, Ângelicus nomine, quem novimus, aliquando convocavit ad Synodum sacerdotes suqs, praecipiens, ut qui aliqua in dignitate essent, cum cappis et cottis (sunt enim hae vestes sacerdotales) ad Synodum proâciscerentur.

- DE POGGE 47 salent défaut, réfléchissait tristement chez lui, ne sachant comment se les procurer. Sa gouvernante, qui le voyait tout "pensif, la tête basse, lui demanda la cause de son chagrin : il répondit que, d'après les ordres de l'Évêque, il fallait aller au Synode avec cappe e cotte : — « Mais, mon bon maître, » reprit la gouvernante, « vous n'avez pas bien compris le sens de cette injonction : Monseigneur » n'exige pas cappe e cotte, mais bien cappont » cotti \* ; voilà ce qu'il faut lui porter. » Le Prêtre se rendit à l'avis de cette femme; il emporta des chapons cuits et fut très-bien reçu. L'Évêque dit même en riant que lui seul^ parmi tous ses confrères, avait bien compris le sens du mandement. Quidam Presbyter, cui hæc vestimenta deerant, mœstus domi erat, ignorans undenam ea sibi pararet. Hunc cogitabundum vultu demisso conspicata ancillà, quam domi nutriebat, cum quaesisset mœroris causam; dixit sibi cum cappis et cottis, secundum Episcopi edictum, eundem ad Synodum esse : — « Atqui, > inquit, « o bone vir, non » recte vim mandat! hujus cognovisti : non enim 9 cappas et cottas, sed capones coctos Episcopus » postulat, qui tibi sunt deferendi. 9 Âpprehendit Sacerdos muliebri consilium, et secum capones coctos défèrent, optime ab Episcopo fuit susceptus, qui per risum retulit, hunc sacerdotem solum rectius quam cœteros edicti sententiam cognovisse. I. Des chapons cuits.

48 LES FACÉTIES XXIII d'un de mes amis qui se voyait avec peine préférer bien des gens au-dessous de lui par leur science et leur vertu Dans la Curie Romaine, c'est presque toujours le hasard qui l'emporte, et il y a trèsrarement place pour le talent ou pour la vertu ; tout s'y obtient par les intrigues ou par la chance, sans parler de l'Argent, qui est vraiment le maître du Monde. Un de mes amis, se voyant avec peine préférer des hommes d'un savoir et d'un mérite très-inférieurs aux siens, s'en plaignait à Angelotto, Cardinal de SaintMarc : on ne tenait aucun compte de sa valeur, on lui préférait des gens qui ne pouvaient, sous aucun rapport, lui être comparés. Il rappelait XXIII DE AHICO QUI XGVK FBREBAT MULTOS SIBI PRfPBRRi DOCTRINA ET PROBITATE INFERI0RE8 In Curia Romana ut plurimum Fortuna dominatur, cum perraro locus sit vel ingenio, vel virtuti; sed ambitione et opportunitate parantur omnia, ut de nummis sileam, qui ubique terrarum imperare videntur. Amicus quidam, qui aegre ferebat praBferri sibi multos doctrina etprobitate inferiores, querebatur apud Angelotum Cardinalem Sancti Marci, nuilam haberi suse virtutis rationem, seque postponi his, qui nuUa in re sibi pares essent. Sua insuper studia com

DE POGGI 49 ses études, le mal qu'il s'était donné pour de» venir savant. Le Cardinal était toujours disposé à railler les vices de la Curie : — a Ici, » dit-il, « la science et le mérite ne servent à » rien. Mais, ne te décourage pas; travaille » quelque temps à désapprendre ce que tu » sais et à apprendre les vices que tu ignores, » si tu veux te fïdre bien venir du Pape. » XXIV d'une femme folle Une femme de mon pays, que tout le monde croyait folle à lier, était menée par son mari et ses plus proches parents à une sorcière sur laquelle on comptait pour la guérir. Ces gens, au moment de traverser à gué TAmo, la plamémoravit, et in discendo labores. Tum promptus ad laccessendum Curioe vitia Cardinalis : — f Hic scientia et doctrina, > inquit, f nihil pro» sunt. Sed perge et aiiquod tempus ad dediscen» dum et addiscendum vitia vaca, si vis Pontifici » acceptus esse. » XXIV DE MULIERE PHRENETICA Mulier ex meo municipio, cum videretur phrenetica^ ducebatura viro et génère proxlmis ad foeminam fetidicam quamdam, cujus ope vel opère curaretur. Cum per Arnum fluvium trans

50 LES FACÉTIES Gèrent à califourchon sur le dos du plus robuste de la bande : mais la voilà aussitôt qui se met à remuer des f...es, similis coeuntiy et à crier de toutes ses forces, à plusieurs reprises : a Je veux qu'on me f...e! » C'était indiquer la cause de son mal. Celui qui la portait fut pris d'un rire si violent, qu'il se laissa tomber à Teau avec elle. Tous les autres éclatèrent , en apprenant quel remède demandait ce genre de folie : « Ce ne sont » pas des sortilèges, c'est autre chose qu'il lui » faut , » dirent-<sup>^</sup>ls , « pour la guérir, » et se tournant vers le mari : a Tiens, c'est toi qui » seras le meilleur médecin de ta femme. » Là-dessus chacun revint sur ses pas, et le mari s'étant mis en devoir, la malade retrouva son bon sens. — Tel est le meilleur remède à la folie des femmes. ituri mulierem supra dorsum hominis validions imposuissenty cœpit illa e vestigio nates movere, simili coeuntiy ac magna voce clamitans : f Ego, » inquit, saepius verba iterans, c vellem futui, » quibus vocibus causam expressit morbi. Qui ferebat fœminam, adeo est in risum efusus, ut una cum ea in aquam câderet. Tum ridentes omnes, cum insanicœ medelam cognovissent, non esse opus incantationibus asserunt, sed coitu, ad sanitatem restituendam. Et in virum versi ; f Tu, » inquiunt, c optimus uxoris curator cris.» Redeuntibus igitur illis, cum vir uxorem cognpvisset, mens pristina rediit. — Hœc optima ad mulierum insaniam est medela.

DE POGGE 51 XXV d'une femme qui se tenait sur la rive du PÔ  
Deux femmes, de celles qui servent à soulager l'humanité souffrante,  
allaient à Ferrare en bateau ; des fonctionnaires municipaux les  
accompagnaient. Une conlmère, debout sur la rive du Pô, les aperçut : «  
Imbéciles, > dit-elle aux hommes, « croyez-vous par ha0 sard que les  
putains vous manqueront à » Ferrare? IL y en a plus que d'honnêtes »  
femmes à Venise. » XXV DE MUUBRB SUPRA PADUM ASTANTE  
Ferebantur navicula Ferrariam, una cum certis curialibus, duae mulieres, ex  
his quœ serviunt indigentibus. Tum mu lier quacdam aupra Padum astans,  
fœminas conspicata : c O stulti, > inquit, c an putabatis meretrices vobis  
Ferrariœ dehitu> ras, cum certe plures inveniuntur hicquam 9 Venetiis  
probae mulieres ? »



52 LES FACÉTIES XXVI DE l'abbé de SEPTIMO L'Abbé de Septimo, homme extrêmement gros et gras, se rendant sur le soir à Florence, demanda en chemin à un paysan : « Crois-tu » que je pourrai passer la porte? » L'Abbé entendait par là s'il arriverait à la ville avant que les portes ne fussent fermées. Le paysan, équivoquant sur l'embonpoint du personnage : — « Parbleu ! » dit-il, c une charrette » de foin y passe bien ! vous passerez aussi. » xxyi DE ABBATE SEPTIMI Abbas Septimiy homo corpulentus et pinguis, vesperi Florentiam proficiscens, interrogavit rusticum obvium, an portam se ingredi existimaret. Intellexit Abbas an putaret se perventurum in urbem, antequam clauderentur portae. Ille vero in pinguedinem jocatus : — c Atqui, t inquit, « curnis fœni, nedum tu, portam introiret. »

DE POGGE 53 XXVII LA SŒUR D\*UN CITOYEN DE  
CONSTANCE DEVIENT GROSSE Pour montrer quelle sorte de liberté on  
réclamait pendant le Concile de Constance, un noble Évêque d'Angleterre  
raconta, dans une nombreuse assemblée de Prélats, Thistoire que voici : « Il  
y avait à Constance, » dit-il, « un jeune homme dont la sœur, qui n'était pas  
mariée, devint enceinte. L'enflure du ventre lui ayant tout révélé, le voici  
qui tire son épée, demande ce que c'est, d'où cela lui est venu, et fait mine  
de la vouloir frapper. La jeune fille, épouvantée, s'écrie : a C'est » l'œuvre  
du Concile ; c'est du Concile que je » suis grosse! » A ces mots, le jeune  
homme, . XXVII « avis CONSTANTIE SOROR GRAVIDA FACTA  
Nobilis Episcopus ex Britanniis, ad ostendendam quam tune multi  
requirebant Concilii Constantiensis libertatem, in . magno Prselatorum  
conventu hoc attulit testimonium. Fuisse ait Constahtiae civem, eu jus soror  
innupta gravida faeta erat. Cum fratri tumor ventris innotuisset, aeepto  
gladio, quid id esset, aut unde id prodisset, quaesivit, pereussori similis.  
Tum juvenis exterrita, id esse ait Coneilii opus, seque exConcilio  
prsegnantem. Hoe intellecto frater, Coneilii 5. L ;^

54 LES FACÉTIES plein de crainte et de respect pour la sainte Assemblée, n'osa châtier sa sœur. Parmi les libertés de toutes sortes qu'on réclamait, il mettait au premier rang celle de faire l'amour. » XXVIII MOT DE l'empereur SIGISMOND Quelqu'un se plaignait devant l'Empereur Sigismond de ce qu'on manquait de liberté dans le Concile de Constance : — « Certes, » dit l'Empereur, « s'il n'y avait pas ici entière » liberté, vous ne parleriez pas de la sorte. » Quand on a son franc parler, c'est signe, en effet, qu'on jouit d'une grande liberté. metu ac reverentia^ sororem impunitam reliquit. Cum caeteri aliarum renim libertatem qusererent, ille praetulit licentiam futuendi. XXVIII SIGISMUNDI IMPERATORIS DICTUM Sigismundus quoque Imperator cuidam coram eo querenti Constantiae libertatem non esse : — c Atqui^ » inquit, c nisi hic summa esset libertaSy » tu tam libère minime loquereris. 9 Libère enim loqui magnae libertatis est signum.

DE POGGE 55 XXIX PROPOS DE LORENZO, PRÊTRE

ROMAIN Le jôUr où le Romain Angelotto fiit fait Cardinal par le Pape Eugène, un prêtre facétieux, nommé Lorenzo, rentra chez lui enchanté, joyeux, en proie à la plus folle et la plus expansive gaieté. Ses voisins lui demandèrent ce qui lui était arrivé d'extraordinaire pour donner lieu à de tels éclats de joie : — inquit, c est; magna in spe sum, posteaquam de» mentes et insani Cardinales fieri cœperunt, » prope diem cum Angelotus amentior me sit^ > Cardinalem me quoque esse futurum. >

## 56 LES FACÉTIES XXX CONVERSATION DE NICCOLO

D'aNAGNI Niccolo d'Anagni s'est moqué, presque dans les mêmes termes, du Pape Eugène, qui, disait-il, n'avait de faveurs que pour les sots et les ignorants. Nous étions plusieurs réunis dans le palais, devisant, comme d'ordinaire, de choses et d'autres; quelques-uns d'entre nous se plaignaient de l'injustice du sort et accusaient la Fortune de leur être toujours défavorable. Alors Niccolo, docte personnage, d'humeur légère et d'une langue bien affilée : a Il n'y a personne au monde, » dit-il, « en » vers qui la Fortune ait été aussi injuste » qu'envers moi. C'est aujourd'hui le règne

XXX CONFABULATIO NICOLAI ANAGNINI In hanc ferme sententiam Nicolaus Anagninus )Ocatus est in Pontificem Eugenium, quem dicebat plurimum stultis et insipientibus favere. Nam cum essemus complures, variis de rébus, ut fit, in palatio confabulantes, quidam iniquitatem Fortunae maxime accusabant, querebanturque eam rébus suis admodum adversam. Tum Nicolaus, vir doctissimus, sed ingenio inconstanti et procaci lingua : c Nullus est omnium qui vivant, » inquit, c cui magis quam mihi Fortuna faerit inimica. » Nam cum hoc tempore sit Stultitiae regnum, in

DE POGGÉ 57 » de la Sottise; chaque jour, nous voyons » élever aux plus hautes dignités, appeler aux B charges, presque tout ce qu'il y a de fous » parmi nous, jusqu'à cet Angelotto. Je suis, 9 de tous ces fous, le seul qui n'aie rien ob» tenu : il n'y a que moi pour être ainsi mal» traité de la Fortune. » XXXI iAjn prodige La nature a enfanté cette année plusieurs monstres en divers endroits. Sur le territoire de Sinagaglia, dans le Picentin, une vache a mis bas' un dragon d'une grosseur extraordinaire. Il avait la tête plus grosse que celle d'un veau, le cou long d'une aune, le corps épais » diem omnes fere amentes atque insanos, tum » Angelotum quoque novimus inter eos ad am» plas dignitates atque officia extolli. Ego solus ^ relictus sum ex omnium dementium numéro, » cui mihi solius accidit malignitate Fortunae. » XXXI . DB PRODICIO Monstra hoc anno plura diversis in locis natura edidit. In agro Senagaliensi in Piceno, bos quemdam serpentem peperit mirée magnitudinis. Capite erat grossiori quam sit vimli, collo longo ad

58 L^S FACÉTIES comme celui d'un chien, mais plus long.

Après ravoir mis bas, la vache en se retournant ne l'eut pas plutôt aperçu, qu'elle poussa un grand mugissement et voulut s'enfuir épouvantée; le dragon se dressa tout à coup, lui entourra de sa queue les jambes de derrière, appliqua sa bouche sur ses mamelles et suçâ tout le lait qu'elles contenaient; puis, il lâcha la vache et s'enfuit dans la forêt voisine. Les mamelles, et la partie des jambes que le dragon avait enlacée de sa queue, restèrent longtemps noires et comme brûlées. Les bergers, au troupeau de qui appartenait cette vache, af-> firment avoir vu le prodige. Depuis, la vache a mis bas un veau; tout cela est rapporté dans une lettre adressée à Ferrare.

mensuram ulnœ, corpore cani similis terete et longiore. Hunc editum cum bos conversa respexisset, magnoque mugitu edito exterrita aufugere vellet erectus serpens subito posterioribus cruris cauda circumdatis ad ubera os admovit, tamdiu sugens quoad lac inerat uberibus : deinde bove relictâ ad sylvas vicinas aufiigit. Ubra postmo\* dum et ea crurium pars quam serpens cauda tetigerat, velut adusta nigraque diutius permanserunt. Hoc pastores (nam in armento bos erat), se vidisse affirmarunt, bovem quoque vitulum postea peperisse; idque ex litteris Ferrariam nuntiatum.

DB POGGI 59 XXXII AUTRE PRODIGE RACONTÉ PAR  
HUGUES DE SIENNE Le célèbre Hugues de Sienne, le premier des  
Médecins de notre temps, m'a aussi rapporté qu'il est né à Ferrare un chat à  
deux têtes, et qu'il l'a vu. XXXIII AUTRE PRODIGE Il est également  
certain qu'au mois de Juin, sur le territoire de Padoue, il est né un veau à  
deux têtes et à corps unique, dont les jambes de devant et de derrière étaient  
doubles, quoiXXXII DICTUM MAGISTRI HUGONIS SSNENSIS Vir  
insignis Hugo Senensis, Medicorum nostri temporis princeps, mihi quoque  
retulit, natum Ferrariae cattum bicipitem, seque id conspezisse. XXXIII  
ALIUD DE MONSTRO In agro quoque Paduano, mense Junii, constat  
natum esse vitulum duobus capitibus, unico cor> pore, pôsterioribus  
anterioribusque cruribus du> plicatis^ ita tamen ut essent conjuncta. Hoc  
mon



60 LES FACÉTIES que jointes l'une à l'autre. On promenait ce phénomène pour de l'argent , et beaucoup de monde affirme l'avoir vu.

XXXIV AUTRE PRODIGE Il n'est pas douteux non plus qu'on a apporté à Ferrare l'image d'un monstre marin récemment trouvé sur la côte de Dalmatie. Il avait jusqu'au nombril le corps d'un homme ; au-dessous, celui d'un poisson, et cette partie inférieure, terminale, se bifurquait. La barbe du monstre était longue, deux espèces de cornes se dressaient au-dessus de ses oreilles ; il avait de grosses mamelles^ la bouche large, les mains formées de quatre strum quidam ad quaestum circumferebant, multique id vidisse affirmabant. XXXIV AUUD MB MONSTRO Aliud insuper constat, allatum esse Ferrariam imaginem marini monstri nuper in littore Dalmatico inventi. Corpore erat humano umbilico tenus, deinceps piscis, ita ut inferior pars quae in piscem desinebat, esset bifurcata. Barba erat profuaa, duobus tanquam cornibus super auriculas eminentibus, grossioribus mammis, ore lato, ma

DE POGGB 6l doigts seulement, des mains jusqu'aux aisselles ; et au bas- ventre s'étendaient des nageoires qui lui servaient à fendre l'eau. Voici comment on disait l'avoir pris : plusieurs femmes se trouvaient au bord de la mer occupées à laver du linge. L'animal, poussé, assure-t-on, par la faim, s'approcha d'une de ces femmes, la saisit par les mains et s'efforça de l'entraîner. L'eau était basse : la femme put lutter, tout en appelant à grands cris ses compagnes au secours. Elles accoururent au nombre de cinq, et comme le monstre n'avait pas assez d'eau pour plonger, elles le tuèrent à coups de pierres et de bâtons, et le tirèrent sur le rivage, où sa vue ne leur causa pas un médiocre effroi. Le corps était, en longueur et en grosseur, un peu supérieur à celui d'un homme. J'en ai nibus quatuor tantum digitos habentibus, a manibus usque ad ascellam atque ad imum ventrem alœ piscium protendebantur, quibus natabat. Captum hoc pacto ferebant : erant complures fœminœ juxta iittus lavantes lineos pannos. Ad unam earum accedens piscis, ut aiunt , cibi causa, mulierem manibus apprehendens ad se trahere conatus est : illa reluctans (erat enim aqua modica), magno clamore auxilium cœterarum imploravit. Accurrentibus quinque numéro, monstrum (neque enim in aqua regredi poterat) fustibus ac lapidibus perimunt : quod in Iittus abstractum, haud parvum terrorem aspicientibus prae-buit. Erat corporis magnitudo paulo longiorampliorque forma

b2 LES FACÉTIES VU la représentation en bois qu'on nous avait apportée à Ferrare. Ce qui prouve que le monstre avait bien saisi la femme pour la manger, c'est qu'un certain nombre d'enfants qui, à différentes époques, étaient allés se baigner au bord de la mer, n'ont jamais reparu depuis. On croit maintenant qu'il les avait tués et emportés. XXXV MOT PLAISANT d'un FARCEUR SUR LE PAPE BONIFACE Le Pape Boniface IX était un Napolitain, de la famille des Tomacelli. Or, en Italien, on appelle tomacelli des boudins de porc haché menu et roulé dans de la tripe grasse. La hominis. Hanc ligneam ad nos Ferrariam usque delatam conspexi. Cibi gratia mulierem comprehensam argumento fuere pueri nonnulli, qui cum diversis temporibus ad littus iavandi causa accessissent, nusquam postea comperti sunt, quos postmodum ab eo monstro necatos captosque crediderunt. XXXV PULCHRA FACETIA HISTRIONIS AD BONIFACIUM PAPAM Bonifacius, Pontifex Nonus, natione fuit Neapolitanus ex familia Tomacellorum. Appellantur autem vulgari sermone tomacelli cibus factus ex

DS POGGE 63 seconde année de son Pontificat, Boniface se rendit à Pérouse. R avait avec lui ses frères et bon nombre d'alliés de leur maison, qui affluaient, comme d'habitude, à la curée des richesses et des honneurs. Boniface fit son entrée, escorte d'une foule de hauts personnages parmi lesquels figuraient ses frères et ses autres parents. Des curieux demandaient les noms de ceux qui formaient cette suite ; on leur répondait de côté et d'autre : « Celui-ci, c'est Andréa Tomacello; celui-là, c'est » Giovanni Tomacello. » Enfin, on compta un si grand nombre de Tomacelli, qu'un plaisant s'écria : « Ho ! ho ! ce foie de porc » était donc bien gros, qu'on en a tiré tant y> et de si énormes Tomacelli ? » ecore suillo admodum contrito, atque in modum pili involuto interiore pinguedine porci. Contulit Bonifacius se Penisium secundo sui Pontificatus anno. Âderant autem secum fratres et affines ex ea domo permulti , qui ad eum, ut fit, confluxerant bonorum ac lucri cupiditate. Ingresso Bonifacio urbem sequebatur turba primorum , inter quos fratres erant , et caeteri ex ea familia. Quidam cupidiores noscendorum hominum, quaerebant, quinam essent qui sequerentur. Dicebat unus, item alter: c Hic est Andréas Tomacellus »; deinde : c Hic Joannes Tomacellus », tum plures deinde Tomacellos nominatim recensendo. Tum quidam facetus: c Hohe! permagnum nempe fuit < jecur istud » inquit, c ex que tôt Tomacelli < prodierunt et tam ingénies. »

64 LES FACÉTIES XXXVI d'un prêtre qui donna la sépulture a un PETIT chien Il y avait en Toscane un curé de campagne très-riche. Il perdit un petit chien qu'il aimait beaucoup et l'enterra dans le cimetière. Cela vint aux oreilles de l'Évêque, lequel, convoitant l'argent du curé, l'appela pour le punir comme s'il avait commis un grand crime. Le curé, qui connaissait bien son Évêque, se rendit à l'appel, muni de cinquante ducats d'or; le Prélat lui reprocha vivement d'avoir donné la sépulture à un chien et ordonna de le jeter en prison : « O » mon Père » dit alors notre finaud, « si XXXVI DE SACERDOTE QUI CANICULUM SEPELIVIT ■ Erat sacerdos rusticanus in Tuscia admodum opulentus. Hic caniculum sibi carum, cum mortuus esset sepelivit in cœmeterio. Sensit hoc Episcopus, et y in ejus pecunia animum intendens, sacerdoti veluti maximi criminis reum ad se puniendum vocat. Sacerdos, qui animum Episcopi satis noverat, quinquaginta aureos secum deferens, ad Episcopum devenit. Qui sepulturam canis graviter accusans, jussit ad carceres sacerdotem duci. Hic vir sagax: c O Pater, » inquit, c si » nosceres qua prudentia caniculus fuit, non mi

DE POGGE 65 » VOUS saviez quelle fut la sagesse de ce petit » chien, vous ne vous étonneriez pas qu'il » ait mérité d'être enterré au milieu des » hommes ; son intelligence fut plus qu'hu» maine pendant sa vie et surtout au mo» ment de sa mort. — Que veut dire cela ? » demanda TÉvêque.— « Il a » reprit le prêtre, (( fait son testament sur la fin de ses jours, » et, vous sachant pauvre, il vous a légué » cinquante ducats d'or : les voici. » TÉvêque alors approuva le testament et la sépulture; il empocha l'argent et renvoya le curé absous. » *rareris si sepulturam inter homînes. meruit;* » *fuit enim plus quam ingeoio humano, tum in » vita, tum præcipue in morte.* — *Quidnam hoc » est,* » ait Episcopus? — *c Testamentum,* » *inquit sacerdos, c in fine vitæ condens, sciensque » egestatem tuam, tibi quinquaginta aureos ex » testamento reliquit, quos mecum tuli.* » *Tum Episcopus et testamentum et sepulturam comprobans, accepta pecunia, sacerdotem absolvit.* 6.

66 LES FACÉTIES XXXVII d'un seigneur qui accusa

injustement un homme riche Un homme extrêmement riche habitait un bourg du Picentin nommé Cingoli. Le Seigneur du lieu en eut connaissance et, désireux de lui prendre ses écus, chercha un prétexte d'accusation pour lui extorquer son argent. Il fit venir le richard et lui dit qu'il était accusé du crime de lèse-majesté. L'autre protesta n'avoir jamais rien fait contre son pouvoir ou sa dignité ; le Seigneur tint bon et lui déclara qu'il allait avoir la tête tranchée. Le malheureux demanda ce qu'il avait bien pu faire : — « Tu as dans ta maison des XXXVII DE TYRANNO QUI HOMINI PECUNIOSO CAUSAS INJUSTAS INJECIT Homo admodum pecuniosus erat in Piceno in oppido Cingulo. Audivit hoc Tyrannus loci , atque ad eripiendos nummos animum adjiciens, quaesivit occasionem criminis, qua illi pecunias auferret; vocato ad se viro, dixit illum crimine laesae majestatis reum teneri. Cum nihil contra ejus statum aut dignitatem a se factum contenderet, perstabat Tyrannus asserens illum capite esse mulctandum. Homo inscius, quidnam tandem egisset, cum postularet : ~ c Hostes,! inquit; c meos

DE POGGE 67 » ennemis, » lui dit le Seigneur, « des re» belles qui ont conspiré contre moi et que » tu caches. » Notre homme] s'aperçut enfin qu'on en voulait à son argent. Comme il aimait mieux garder sa tête que ses écus : — « C'est la vérité, Monseigneur, » répondit-il, « mais faites-moi accompagner par quelques» uns de vos soldats, je leur livrerai immé» diatement ces ennemis, ces rebelles. » Des soldats le suivent chez lui ; il les mène au coffre-fort qui contient les écus et l'ouvre : « Prenez, dépêchez - vous, » s'écria-t-il, « ce » n'est pas seulement pour Monseigneur, » c'est aussi pour moi qu'ils sont les plus » dangereux des ennemis et des rebelles. » En les livrant, notre homme évita la peine dont il était menacé. » ac rebelles, qui contra me conspirarunt, demi » absconditos tenuisti. » Sensit tandem ille nummis insidias parari. Malens igitur vitæ quam pecuniis parcere : — t Verum est, î inquit, t quod ais, » mi Domine; sed destina mecum satellites tuos: » ego hostes illos ac rebelles tibi statim compre9 hensos dabo.9 Misses itaque lictores domum ad arculam in qua pecunia erat secum duxit, eaque aperta : < Capite hos, » inquit, « e vestigio. Hi » sunt enim non solum Domini, sed mei quoque » hostes acerrimi ac rebelles. 9 Qui bus relatis ad Tyrannum, homo pœnam omnem evasit.



68 LES FACÉTIES XXXVIII D\*UN RELIGIEUX QUI PRONONÇA UNE COURTE HARANGUE Dans un bourg de nos montagnes, une grande foule était venue à la fête de tous côtés. C'était, en effet, la Saint-Étienne. Un Religieux devait faire aux fidèles le sermon d'usage. Il était tard, le clergé avait faim et redoutait un long discours; au moment où le moine montait en chaire, un premier, puis un second prêtre vinrent lui parler à Poreille et le prier d'être bref. Le Religieux se laissa facilement attendrir, et, après quelques mots d'exorde, à sa manière habituelle : « Mes » frères, » dit-il, « il y a un an qu'à cette XXXVIII DE REUGIOSO QUI 8ERM0NEM SUCCINCTISSIHUM HABUIT Oppidum est in montibus nostris, in quo multi ex variis locis ad diem festum convenerant. Erat enim celebritas S. Stephani. Religiosus quidam habiturus erat de more sermonem ad populum. Cum hora esset diei tarda, sacerdotes autem esurirent, vererenturque longitudinem sermonis, ascendenti suggestum Religioso unus et item alter, ut paucis loqueretur, in aurem hortati sunt. Ille se exorari facile passus, ac prselocutus quaedam prout consueverat : c Fratres mei, > inquit, c anno » praeterito, cum hoc in loco, vobis astantibus,

DE POGGB 69 0 même place, et devant ce même auditoire, 3 j'ai parlé de votre Saint, de sa vie et de ses » miracles : je n'ai rien omis de ce qu'on m'a tt raconté de lui, rien non plus de ce qui le » concerne dans les Écritures ; je pense que » vous vous rappelez tout cela. Depuis, il 0 n'a rien iiEût de nouveau, que je sache. » Ainsi donc, après avoir fait le signe de la » croix, récitez votre Confiteor et le reste. » Cela dit, le Moine s'en alla.

XXXIX < PLAISANT CONSEIL DE MINACCIO A UN PAYSAN Un paysan était monté sur un châtaigner pour en faire tomber les fruits ; il se laissa choir et se brisa une côte. Un certain Minac9 verba iacerem de sanctitate vitae et miraculis » hujus Sancti nostrl, nihil praetermisi eorum » quae de illo vel audivi, vel in Sacris Libris » scripta reperiuntur, quae omnia vos credo me» moria tenere. Postmodum vero cum nihil novi » fecisset intellexi, signo ergo crucis facto, dicite j» Confiteor et reliqua quas sequuntur. 9 Et ita abiit. XXXIX FACBTISSIMUH C0N8ILIUM MINACII AD RUSTICUH Rusticus cum castaneam arborem ad excutiendos fructus ascendisset, decidens ex ea costam

70 LES FACÉTIES cio, homme plaisant s'il en fut, s'approcha de lui pour le consoler, et lui dit entre autres choses qu'il lui donnerait une recette pour ne jamais tomber d'un arbre : — « Tu aurais » mieux fait de me la donner avant, » dit le blessé, « mais cela pourra toujours me servir » plus tard. — Eh bien ! » répondit Minaccio, « fais en sorte de ne jamais descendre plus » vite que tu n'es monté ; tu montes lente» ment, descends de même. De cette façon, » tu ne tomberas jamais. » XL RÉPOJiSE DU KÊKE MINACaO Le même Minaccio, ayant perdu aux dés quelques petits écus et jusqu'à ses habits, car effregit pectoris. Hunc ad consolandum accessit Minacius quidam, homo perfacetus, qui inter loquendum daturum se illi normam dixit, qua servata, nunquam ex arbore caderet : — « Vellem hoc ) antea, » inquit aeger, c consulisses, attamen » in fùturum poterit prodesse. » Tum Minacius : — c Fac semper, ne sis celerior in descensu quam » in ascensu : sed ea, qua ascendis, tarditate des» cendas. Hoc pacto nunquam præcipitem te » âges. ) XL EJUSDEM MINAai LU80RI8 RE8PON8IO Idem Minacius, cum aliquando nummulos et CkJH

DE POGGE 71 il était pauvre, s'assit en pleurant à la porte de je ne sais quel cabaret. Un ami le vit tout triste et fondant en larmes : « Qu'as-tu « donc ? » lui demanda-t-il. — « Rien^; » répondit Minaccio. — « Mais si tu n'as rierty pour» quoi pleures-tu ? — C'est précisément parce » que je n'ai rien. — Mais enfin, » reprit Tami fort étonné, « puisque tu n'as rien, » pourquoi ces larmes ? — Encore une fois, » parce que je n'ai rien, » L'autre entendait qu'il pleurait pour r/ew, et Minaccio pleurait parce que, grâce au jeu, il ne lui restait plus rien. vestes insuper ad taxillos lusisset (egenus enim erat), flens ad ostium tabernae cujuspiam sedebat. Videns mœrentem âentemque amicus : c Quid» nam est tibi ? » inquit. — c Nihil, » Minacius ait. — c Curnam ergo, si nihil habes, ploras ? — » Hoc solum quod nihil habeo, » inquit. Âdmiratus ille : c Quare ergo si nihil habes, ploras ? » ait. — « Ob hanc ipsamjcausam, » respondit, « quo» niam nihil est mihi. ) Âlter nihil causse esse cur ploraret intelligebatj alter nihil sibi reliquum superesse a ludo plorabat. ^

72 LES FACÉTIES XLI d'un pauvre borgne qui allait acheter DU froment Au temps de la plus grande cherté des vivres à Florence, un pauvre borgne vint au marché pour acheter, pensait-il, quelques mesures de froment. Lorsqu'il se fut informé du prix, survint quelqu'un qui lui demanda combien se vendait le setier de blé : — « Il » coûte les yeux de la tête, » répondit le borgne, voulant dire par là qu'il était extrêmement cher. Un enfant entendit cette réponse : — « Pourquoi donc, » lui dit le petit espiègle, » as-tu pris un si grand sac, toi qui ne peux » acheter qu'un demi-setier ? »

XL! DE PAUPERE MONOCULO QUI FRUMENTUM BMPTURUS  
BRAT Tempore quo Florentiae summa aliquando erat annonae caritas, accessit pauper luscus ad forum, quaedam sextaria frumenti, ut dicebat, empturus. Rogavit hunc in foro percontantem pretium quidam alter superveniens, quanti sextarium frumenti venderetur : — c Hominis oculo, » inquit, ( constat, 9 designans his verbis annonae caritatem. Hoc audiens scitulus qui aderat puer ; — a Cur tu ergo, 9 ait, « tam grandem sacculum j» portasti, cum non amplius quam unum sextaï rium possis emere ? »

DE POGGE 73 XLII HISTOIRE D\*UN HOMME QUI  
DEMANDA PARDON A SA FEMME PENDANT QU'ELLE ÉTAIT  
MALADE Une femme qu'accablait la maladie était à ses derniers moments.  
Son mari la consolait ; il lui rappelait qu'il s'était toujours conduit en bon  
époux, et la priait de lui pardonner les torts qu'il pouvait avoir eus envers  
elle ; il lui disait, entre autres choses, qu'il n'avait jamais manqué de  
s'acquitter exactement du devoir conjugal, excepté quand elle n'était pas  
bien portante, et pour ne pas la fatiguer. Alors la femme, toute malade  
qu'elle était : — « Par ma foi, » dit-elle, a voilà ce que je ne te »  
pardonnerai jamais; car en aucun temps je » n'ai été si faible, si abattue, que  
je ne pusse XLII VIR QUI MULIERI DUM ÆGROTA ESSET VENIAM  
POSTULAVIt Consolabatur uxorem vir, quae adversa valetudine diem  
suum obibat, memorans omnia bona mariti officia sibi in vita praestitisse,  
veniam postulans, si quid unquam adversus eam inique egisset; neque, In  
ter caetera, se ait omisisse unquam, quin debitum thoro præberet, eo  
excepto tempore, quo illa non recte valeret, ne coitu fetigaretur. Tum mulier,  
licet morbo gravis : — « Hoc, » inquit, c par fidem nunquam parcam neque  
rec mittam tibi : nullo enim tempore adeo invalida

74 LES FACÉTIES » commodément resupina jacere, » Que les hommes ne demandent donc jamais à leurs femmes un pardon de ce genre ; ils s'exposent à un refus bien mérité. XLII d'une jeune femme qui accusa son mari d'être petitement monté Un noble adolescent, d'une beauté remarquable, prit pour femme. la fille de Nereo r de' Pazzi, chevalier Florentin, homme éminent et distingué parmi ses contemporains. Quelques jours après, la jeune femme vint comme il est d'usage, revoir son père. Loin d'être riante et joyeuse comme les autres jeunes mariées, elle était triste et baissait la tête. ) atque infirma extitit, quin commode possem j» resupina jacere. » Danda est igitur viris opera, ne hoc veniae genus ab uxoribus implorent; cum rite negari possit. \ XLIII DE ADOLESCENTULA QUAE VIRUM DE PARVO PRIAPO ACCUSAVIT Âdolescens nobilis et forma insignis duxit uxorem filiam Nerii de Paciis, Equitis Florentini, inter caeteros suae ætatis egregii ac praestantis viri. Post aliquot dies, ut moris est, adolescentula J ad patrem revertitur, non alacris, aut jocunda, ut

DE POGGB 75 tête, toute pâle. Sa mère la prend à part dans sa chambre et lui demande si tout s'est bien passé : — « Oh non ! » répond la pauvre fille, les larmes aux yeux ; a vous ne m'avez pas mariée à un homme; ce qui distingue l'homme » lui manque ; il n'a rien ou presque rien de » ce pourquoi Ton se marie. » La mère, déplorant le malheur de sa fille, communiqua la chose à son mari ; petit à petit le bruit s'en répandit parmi les parents et les femmes qui avaient été invités au festin ; toute la maison retentit de plaintes et de gémissements : cette belle jeune fille, dit-on partout, n'a pas été mariée, mais sacrifiée. Enfin arrive le nouvel époux, en l'honneur de qui le repas était donné ; il voit tous ces visages tristes et alcaeterae assolent, sed mœsta, ac vultu languide, ntuens terram. Âdvocatam in cubiculo clanculum rogat mater : c Nunquid res sint satis salvae ? » — Ut vultis, » âens juvencula respondit. c Non » enim me vire desponsastis, » ait, c sed ci cui » virilia desunt : nihil enim aut parum habet » ejus partis, propter quam fiunt matrimonia. » Dolens admodum fortunam filiae, mater rem cum viro communicat. Deinde re, ut fit, inter consanguineos mulieresque quae ad convivium aderant vulgata, mœstitia doloreque omnis impletur domus, cum non nuptam, sed sufiTocatam adolescentulam egregiam forma dicerent. Supervenit postmodum vir, cujus gratia convivium parabatur, et cum omnes vulm mœrenti atque afflicto conspiceret, miratus rei novitatem, quidnam novi



yÔ LES FACÉTIES longés, s'étonne de Tétrangeté du fait, et demande ce qu'il y a de nouveau. Personne n'osait dire tout haut la cause de l'affliction générale; enfin, un parent s'y décide : « Votre j femme, » dit-il, « prétend que vous ête^ » mal pourvu de ce qui caractérise le sexe » masculin. » Alors le jeune homme, tout joyeux : — « Ce ne sera pas cela, » s'écria-t-il, « qui vous chagrinerà longtemps et qui trou» blera la gaieté de ce festin. J'aurai bientôt » raison de cette accusation. » Tout le monde, hommes et femmes, se mit à table ; vers la fin du repas, le jeune marié se leva et dit : ce Mes » chers parents, je veux vous faire juges » de l'accusation portée contre moi. » Aussitôt il relève le court vêtement qui était de mode alors, et, educto formœ egregiœ Priapo, ac supra tnensam posito, il demande à la compagnie, émerveillée d'un si grand et accidisset rogabat. Nullus erat qui causam doloris auderet fateri : unus tandem liberior ait dixisse puellam, mancum esse illum in virili sexu. Tum juvenis alacer : — « Nequaquam, » inquit, c erit 9 haec causa quae aut vos conturbet, aut convi» vium disperdat. Cito hoc purgabitur crimen. » Cum in mensa omnes sederent viri pariter ac mulieres, sumptis jam fera cibis, surgens adolescens : c Patres, » inquit, c sentio me culpari } » in ea re, eu jus vos testes esse an vera sit volo. » Deinde educto formas egregiæ Priapo (vestibus enim curtis tune utebatur), ac supra mensam posito, omnes ad rei novitatem magoitudinemque

DE POGGE 77 si nouveau spectacle, si vraiment il y avait de quoi se plaindre ou faire û d'un tel objet? La plupart des femmes auraient désiré que leurs maris fussent aussi bien pourvus ; les hommes sentaient qu'ils avaient trouvé leur maître ; tous se tournèrent vers la nouvelle épousée et lui reprochèrent vivement sa sottise : — « Qu'avez-vous donc, » dit-elle t à me » blâmer et à vous moquer de moi? Notre » ânon, que j'ai vu Tautre jour à la campa» gne, n'est qu'une bête, et il en a long » comme ça » (elle étendait le bras) ; « mon » mari, qui est un homme, n'en a pas moitié i autant. » La naïve enfant croyait que les hommes étaient obligés d'en avoir plus que les bêtes. convertit, et, an cuipandus aut rejiciendus essét, quaesivit. Major mulierum pars, ut viris suis talis copia inesset, optabant. Viri permulti se ab illo tali supellectili superari sentiebant, qui omnes in adolescentulam conversi, graviter illius stultitiam increpabant. Tum illa : — t Quid objur» gatis? aut quid me reprehenditis ? » inquit. « Asellus noster, quem ruri nuper conspexi, » bestia est, et adeo » (extenso brachio) « oblon» gum membrum habet : hic vir meus, qui homo» est, non habet ejus medietatem. » Crediditsimplex puella, hominibus longius quam bestiis ejusmodi membrum inesse debere.

78 LES FACÉTIES XLIV d'un prédicateur qui aimait mieux avoir  
a faire A DIX PUCELLES QU'a UNE FEMME MARIEE Certain Frère,  
peu circonspect^ sermonnait le peuple à Tivoli. Il tonnait contre Tadultère et  
l'abominait de toutes ses forces : (I C'est un si gros péché, d dit-il, « que 0  
j'aimerais mieux mettre à mal dix pu» celles qu'une seule femme mariée 1 •  
Beaucoup de ceux qui l'écoutaient eussent été de son avis. XLIV DE  
PRJCDICATORE QUI P0nU8 DKBM Y1RGINE5 QUAM NUPTAM  
UNAM EUGEBAT Praedicabat Tibure Frater parum consideratus ad  
populum, aggravans multis verbis ac dete^ tans adulterium, dixitque inter  
cœtera, adeo esse grave peccatum, ut mallet decem virgines cognoscere  
quam unicam mulierem nuptam. Hoc et multi, qui aderant^ elegissent.

DE POGGE 79 XLV DE PAOLO QUI EXaTA A LA LUXURE  
PLUSIEURS QUI n'y PENSAIENT PAS Un autre prédicateur nomme  
Paolo, que j'ai connu, faisait à Secia, ville de Campanie, un sermon contre  
la luxure : « Il se trou> vait, B disait-il, « des gens si lascifs et si » paillards,  
que, pour avoir plus de plaisir » dans l'acte vénérien ^ natibus uxoris pulvi»  
num subjicerent. » Plusieurs de ses auditeurs, qui ignoraient ^ce procédé,  
dressèrent Toreille et ne tardèrent pas à vérifier s'il était bon. XLV DE  
PAULO QUI IGNORANTIBUS NONNULLIS LUXURIAM COMHOVIT  
Al ter, Paulus nom! ne (quem ipse novi), cum Secis urbe Campaniae in  
quadam concione luxuriam detestaretur, nonnullos adeo lascivos atque  
intempérantes dicebat, ut ad eliciendam majorem ex coitu voluptatem,  
natibus uxoris pulvinum subjicerent. Hoc dicto adeo nonnullos (qui id  
ignorabant) commovit, ut paulo post id verum esse experirentur.

80 LES FACÉTIES XLVI D UN CONFESSEUR Une jeune femme qui, plus tard, m'a raconté rhistoire, était allée à confesse, comme cela se fait à T.époque du Carême. Entre autres péchés, elle s'accusa de n'être pas toujours restée fidèle à son mari. Aussitôt le Confesseur, qui était un moine, enflammé de luxure, protento pallia, Priapum erectum in manu adolescentulæ posuit, la suppliant d'avoir pitié de lui. La jeune femme se retira toute honteuse, et comme sa mère, qui se tenait près de là, lui demandait ce qui la faisait tant rougir, elle avoua ce dont son Confesseur l'avait priée. XLVI DE CONFESSORE Mulier adolescens, quae id mihi postmodum retulit, profecta est aliquando ad confitendum peccata sua, prout fit tempore Quadragesimae. Cum inter loquendum se viro non servasse fidem diceret, statim Confessor, qui frater erat, libidine incensus, protento pallio. Priapum erectum in manu adolescentulae posuit, suadens ut sui misereretur. Illa rubore perfusa abiens, matri, quae haud procul erat, roganti, quidnam sibi tantus rubor sibi vellet, narravit Confessors suasionem.

DE POGGE . 81 XLVII PLAISANTE RÉPONSE d'UNE FEMME

« Pourquoi, » demandait un mari à sa femme, c le plaisir étant égal in coitu pour Fun et » poyr l'autre, sont-ce plutôt les hommes qui » sollicitent et poursuivent les femmes, que » celles-ci les hommes? — C'est fort bien » vu, » répondit-elle, « que ce soit plutôt » aux hommes à nous rechercher. Nous » sommes , nous autres, toujours disposes, » toujours prêtes à faire l'amour ; vous, non. • A quoi nous servirait-il de vous solliciter » quand vous n'êtes pas en mesure ? » Fine et spirituelle réponse. XLVII  
RE8P0NSI0 MULIERIS FACETA Interrogata semel a viro mulier^  
quaenam causa esset, cur, cum in coitu voluptatis ita particeps esset fœmina sicut et vir, tamen homines cîtius peterent sequerenturque mulieres quam illœ viros ? Tum illa : — « Summa cum ratione hoc insti» tutum est, » inquit, c ut potius nos requiramus » a viris. Constat enim paratas ac promptas nos » ad concubitum semper esse, vos autem non : » frustra igitur viri peterentur a nobis, cum es• sent imparati. • Scita facetaque responsio.

82 LES FACÉTIES XLVIII d'un moine mendiant qui pendant la guerre parla de paix a bernardo Pendant la récente guerre des Florentins avec le dernier Duc de Milan, une loi défendit de parler de paix sous peine de mort. Bernardo Manecti, homme on ne peut plus jovial, était au Marché-Vieux pour faire quelque emplette : survint un de ces moines mendiants qui rôdent par les rues .et qui, debout aux carrefours, implorent des passants de quoi subvenir à leurs besoins. Avant de lui demander l'aumône, ce moine le salua d'un : « La paix soit avec toi! — Comment ! » tu prononces le mot de paix? » répondit XLVIII DE MENDICO FRATRE, QUI TEMPORE BELLI BERNARDO PACEM NOMINAVIT Bello, quod primum Florentin! cum Duce Mediolani posteriore habuenint, sancitum est, capitale esse, si quis de agenda pace verba fecisset. Bernardus Manecti, civis facetissimus, erat in foro veteri, nescio quid empturus. Accessit ad eum frater quidam ex his mendicis circumforaneis, qui in triviis astantes aliquid sibi a transeûntibus dari in necessarios usus petunt, ac quippiam petiturus primisverbis : c Pax tibi, i inquit. Tum Bernardus : — c Quid tu pacem nomi

DE POGGE 83 Bern&rdo. « Ne sais-tu pas qu'il y va de la » tête à parler de paix ? Je m'en vais, » ajoutat-il, « de peur qu'on ne me prenne pour ton j> complice. » Ce disant, il s'éloigna, et se débarrassa ainsi des importunités de ce maroufle. XLIX HISTOIRE DE FRANÇOIS

PHILELPHE Nous causions, entre amis, des châtimens à infliger aux épouses adultères. Bonifazio Salutati disait qu'à son avis le meilleur était celui dont un Bolonais de ses amis menaçait sa femme : a Quel châtimement ? » demandâmes-nous. — « Mon Bolonais, » dit-il, « homme d'ailleurs peu estimable, a une femme assez » nasti? An nescis capitale esse, si quis de pace » loquatur ? Abeo, » inquit, c ne quis me culps » affinem putet. i Hoc dicto recedens, a nebulonis illius molestia se exemit. XLIX FABULA

PRAMaSa PMILKLPHI Erat sermo inter socios, quæ pœna esset statuenda in uxores impudicas. Bonifacius Salutatus eam, qua Bononiensis amicus suus minatus est se uxorem suam affecturum, existimabat. Sciscitantibus nobis pœnam : — c Bononiensis, • inquit, c vir haud magno existimandus, habuit uxorem



84 LES FACÉRIES accueillante et qui me veut quelquefois du bien. Une nuit que j'allais la trouver, j'entendis du dehors les deux époux qui se disputaient aigrement : Thomme querellait sa femme et lui reprochait sa paillardise ; l'autre se défendait, comme c'est leur usage en pareil cas, en niant tout : « Giovanna ! Gio » vanna ! écoute, » finit par crier le mari, a je ne te souffletterai pas, je ne te battrai » pas, mais je te le ferai tant et tant, que la » maison sera pleine d'enfants; puis je te » planterai là, toute seule avec etix, et je » m'en irai. » — Tout le monde trouva très-drôle ce genre de supplice si bien imaginé, à l'aide duquel ce nigaud pensait se venger des infidélités de sa femme. satis liberalem, et mihi quahdoque obsequentem. Cum accessissem domum aliquando noctu, foris stans, audivi eos acriter collitigantes : increpabat enim vir uxorem, accusans impudicitiam ejus. nia, ut moris est talium, negando se tuebatur. Tum vir inter clamandum : c Joanna, Joanna, » ait, c ego te meque verberabo, neque perçu tiam, • sed in tantum refutuam, quoad plenam domum • filiis reddam, atque ita solam te cum natis re» linquam postmodum , et abibo. 9 — Risimus omnes genus supplicii adeo exquisitum, quo stultus ille ulturum se uxoris flagitia putavit.

DE POGGE 85 HISTOIRE d'un bateleur, RACONTÉE PAR LR  
CARDINAL DE BORDEAUX Grégoire XII, avant d'être élu Pape, pendant  
le Conclave et même après, avait pris l'engagement de faire une foule de  
choses pour mettre fin au schisme qui divisait alors rÉglise ; durant  
quelques jours il resta si ferme dans ses résolutions, qu'il alla jusqu'à donner  
parole de se démettre du Pontificat, s'il le fallait. Mais il se laissa bientôt  
prendre à la douceur du pouvoir ; promesses et serments furent oubliés, et il  
ne tint aucun compte de ses engagements. Le Cardinal de Bordeaux,  
homme grave et d'une expérience singulière, voyait avec peine ce manque  
de L CARDINALIS BURDIGALENSIS DE HISTRIONE Gregorius XII,  
antequam Pontifex crearetur, in Conclavi, et postea quoque, plurima se  
facturum poUicitus est pro schismate, quod tune in Ecclesia vigebaty atque  
adeo aliquibus diebus in eo quod promiserat permansit, ut etiam Pontificatui  
se cessunim, si opus esset, sponderet. Postmodum vero dulcedine ductus  
dignitatis, juramenta et promissiones omnes irritas fecit, nihil servans  
eorum quae antea pollicebatur. Hoc ægre ferens Cardinalis Burdigalensis,  
vir gravis et consilii

86 LES FACÉTIES parole et m'en parlait un jour : c Il nous » a, » dit-il, a joué le tour de ce bateleur de Bologne qui promettait de s'envoler en l'air. » Sur la prière que je lui fis de me conter rhistoire : « Il y avait dernièrement à Bologne, » reprit-il, « un baladin qui fit annoncer au public par une affiche que, tel jour, il s'élancerait du haut d'une tour située près du pont de Saint-Raphaël, et volerait jusqu'à plus d'un mille au delà des murs. Au joiu- fixé, i5resque toute la population de Bologne se rassembla, et il amusa les badauds, exténués de chaleur et de Êiim, jusqu'au coucher du soleil. Tous étaient Ik en suspens, les yeux fixés sur la tour, attendant que l'homme prît son essor. Lorsque de temps en temps il se montrait au faîte de l'édifice et qu'il battait des ailes comme ftingularîSy mecum de hisce rébus aliquando lo" quens: c Hic, > inquit, c nobis effecît, quod histrio quidam Bononiensibus se asserens volatU' rum. » Cum reserari mihi fabulam rogarem; c Histrio fuit nuper Bononiæ, > ait, c qui, proposito pàlam edicto se vola tu rum ex turri quadam, qufe est versus pontem S. Raphaelis, milliari amplius extra urbem, prædixit. Congregato ad diem constitutum omni ferme Bononiensi populo, sole et famé, usque ad ocçasum solis, homines ludendo maceravit. Pendebant omnes animi suspens! ad aspectum turris, volatum hominis exspectantes. Cum ille intérim in turris cacuminc ostenderetur, alasque quateret votaturo similis.

DE POGGB 87 pour s'envoler, qu'il faisait semblant de vouloir s'élancer dans l'espace, alors tout le peuple, qui le regardait bouche bée, Tacclamait à grands cris. Enfin, après le soleil couché, notre saltimbanque ne voulant pas paraître n'avoir rien fait, tourna le dos aux spectateurs et leur montra son derrière. Les Bolonais rentrèrent chez eux à la nuit close, bien attrapés et rompus de fatigue. Notre homme, » ajouta le Cardinal, « a agi de même avec nous : après avoir fait un si bel étalage de promesses, il s'acquitte en nous montrant le derrière. »

LI RÉPONSE DE RIDOLFO A BARNABÔ On cite un mot plein de sagesse de Ridolto seque deorsum projecturum fingeret, erat magna ad huc signa populi acclamatio, patula ore turrim aspicientis. Tum histrio, post solis tandem occasum, ne nihil actum videretur, versus ad eos renibus, culum populo ostentavit. Ita illusi omnes, inedia, et taedio confecti, in urbem noctu redierunt. Eodem modo Noster, • inquit, c qui post tôt ostentationes, tandem nobis posteriora ostendendo satisfecit. > LI RESPONSIO RIDOLPHI AD BERNABOVEM Ridolphi Gimerinensis dictum prudens refer

88 LES FACÉTIES de Camerino. La ville de Bologne était assiégée par Bamabo, de la Êunille des A^scontiy Seigneurs de Milan. Le Pape avait confié la défense de la ville à Ridolfo, homme de guerre aussi distingué que fin politique, et, pour faire meilleure garde, celui-ci ne sortait pas des murs. Un jour, dans une escarmouche d'éclaireurs où n'assistait pas Ridolfo, un cavalier fut pris et conduit à Bamabd, qui lui demanda pourquoi Ridolfo ne sortait pas livrer bataille. Le cavalier allégua tel et tel motif, puis fut relâché et rentra dans la ville. Ridolfo le questionna sur ce qui se passait dans le camp ennemi et sur ce que lui avait demandé Barnabo; lorsqu'il sut comment. le cavalier l'avait excusé de ne pas sortir : — « Tu n'as pas bien rétur. Obsidebatur civitas Bononiensis a Bemabove, ex familia Vicecomitum Domini Mediolani. Erat autem ad custodiam civitatis dux positus a Pontifice RedolphuSy vir bello et pace egregius, qui se intra mœnia continebat ob civitatis tutelam. Levi semel per excursores commisso prœlioquo Redolphus aberat, captus eques ad Bernabovem ductus est. Interrogabat ille inter caetera, cur non egrederetur ad bellum Redolphus? Eques, cum unam ac alteram causam attulisset, tandem dimissus rediit in civitatem. Tum Redolphus sciscitans quid in castris hostium ageretur, et quœ verba Bernabovis ad eum fuissisnt, cum intellexisset responsionem equitis, egressum suum varie excusantem : — c Non bene, > inquit, c neque

DE POGGE 89 » pondus, » s'écria- 1- il, « retourne auprès de » Barnabe et dis-lui : Ridol/o ne sort pas de » la ville pour t'empêcher éty entrer, » LU AUTRE RÉPONSE PLAISANTE DE RIDOLFO Au cours de la guerre des Florentins contre le Pape Grégoire X, le même Ridolfo suivit tour à tour des partis opposés, s'attachant tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là: On lui demandait pourquoi il avait si souvent changé et fait volte-face : — « C'est, » dit-il, « qu'il m'est impossible d'être longtemps » couché sur le même côté. » » prudenter respondisti. Vade, die Bernabovi : 1 Redolphus ait se ideo urbem non egredt, ne tu 9 ingredi queas, » LU AUA RBSPONSIO FACETA RKDÔLPHI Idem bello, quod Florentini cum Gregorio decimo Pontifice gesserunt, diversas partes secutus, nunc uni, nunc alteri haerebat. Interrogatus a quodam cur adeo nutans ita saepe se commutaret : >— « Quoniam, • inquit, c in eodem latere diutius » jacere non possum. 9 8.

90 LES FACÉTIES LUI COMMENT RIDOLFO FUT  
 REPRÉSENTÉ PAR LES ' FLORENTINS SOUS LA FIGURE d'uN  
 TRAÎTRE Vers la même époque, les Florentins Faccusèrent de trahison, et  
 son portrait fut affiché, comme celui d'un traître, sur leurs places publiques.  
 Peu de temps après. Ridolfo sut que Florence lui envoyait des  
 Ambassadeurs pour traiter de la paix. Le Jour où ils devaient venir, il se mit  
 au lit, fit fermer les fenêtres, allumer du feu (c'était au mois d'Août) et jeter  
 sur le lit des fourrures pour se couvrir. Les Ambassadeurs entrèrent et lui  
 demandèrent de quel mal il souffrait : — « C'est de froid; » répondit-il. «  
 J'ai été si LUI DE EODEK QUOMODO A FLORENTINIS PRO  
 PRODITORE DEPICTUS EST Florentinis postmodum prodidonis habitus  
 reus, publicis in locis urbis, ut proditor, depictus fuit. Cum vero haud multo  
 post sentiret mitti Oratores ad se Florentinos de pace acturos, qua die ad se  
 venturi erant, thalamum ingressus, clausis fenestris, igné accenso (erat  
 autem mensis Augusti), sese pelliceis vestibis cooperiri in lecto jussit.  
 Vocatis deinde Oratoribus, quasrentibus quonam morbo laboraret : — <  
 Frigore, i respondit, c quod tamdiu in eorum mûris etiam nocte

DE POGGE 91 » longtemps exposé au grand air sur vos » murs, et même la nuit !» Il se moquait ainsi du portrait que les Florentins avaient affiché dans leur ville, et qu'ils firent disparaître à la paix. LIV .\*. DE QUELQU UN QUI BLESSA RIDOLFO EN TIRANT DE l'arc Quelques citoyens de Camerino passaient le temps à s'exercer en dehors de la ville au tir de Tare. Un d'entre eux lança maladroitement sa flèche et blessa légèrement Ridolfo, qui se trouvait à quelque distance. On se saisit de Thomme, et les avis se partagèrent sur le châtiment à lui infliger ; pour mieux faire sa cour au Prince, tout le monde rival ad aerem discoopertus stetisset. » Hoc dicto illoruin lusit picturam, quae postea ex pacto deleta est. LIV DE QUODAM QUI REDOLPHUM BAGITTANDO VULNERAVIT Viri nonnulli Camerinenses extra urbem exercitii causa sagittando tempus terebant. Cum quispiam sagittam incautius emisisset, astantem procul Redolphum leviter vulneravit. Capto illo, cum variée de pœna inferenda sententiœ dicerentur, et^ ut quisque acerrime sentiret, ita se maxime



92 LES FACÉTIES lisait de sévérité, et quelqu'un proposa de trancher la main du coupable pour l'empêcher désormais de tirer de l'arc. Ridolfo le fit remettre en liberté et dit : « Le conseil » est bon, mais il aurait mieux valu le » donner avant que je ne fusse blessé. » Réponse pleine de sagesse et d'humanité. LV HISTOIRE DE MANCINI Mancini, paysan de mon village, transportait du blé à Figline, sur des ânes qu'il lui arrivait souvent de louer pour le voyage. Une fois qu'il revenait du marché, fatigué de sa route, il monta sur le meilleur de Principi gratificaturum putaret, unus censuit manum illi esse amputandam, ne amplius arcu uteretur. Redolphus liberum hominem dimitti jussit dicens, illam futuram fuisse utilem sententiam^ si id ante acceptum vulnus consilium dedisset. Plena prudentis et humanitatis responsio. LV FABTULA MANCINI Mancinus, vir rusticus, oppidanus meus, frumento ad Figignum Castnim asellis vehendo exercebatur, quos ille compluries ad vecturam sumebat. Cum ille semel a mera^to rediens, fes

DE 4>OGGE 93 ses baudets. En approchant de chez lui, il  
compta tous ses ânes, qui étaient en avant, et oubliant celui qui le portait,  
s'imagina qu'il lui en manquait un. Tout troublé, il laisse les ânes à sa  
femme, lui recommande de les rendre à leurs propriétaires et retourne au  
marché, éloigné de plus de sept milles, toujours sur sa monture. En chemin,  
il demande à chaque passant s'il n'a pas trouvé quelque âne égaré ; tout le  
monde lui répond que non. La nuit, il revient chez lui, tout triste et désolé  
d'avoir perdu un âne. Enfin, à l'appel de sa femme, il met pied à terre et  
reconnaît celui qu'il se donnait tant de mal à chercher. *sus e via ascendisset  
asinum quemdam praestantiorum, computatis in via asinis qui praeibant,  
domo appropinquans, coque quo vehebatur minime annumerato, visum est  
ci unum déesse. Turbatus igitur ac reliquis asinis uxori quos restitueret  
commendatis, confestim eodem asino quo ferebatur ad mercatum septem  
millibus passuum retrocedit, quærensque a singulis obviis an asinum  
quempiam amissum reperissent. Cum omnes negarent, domum noctu  
mœrens et dolens jacturam asini rediit. Tandem etiam ab uxore admonitus  
cum descendisset, illum, quem tante studio et dolore asinum quæsierat, esse  
cognovit.*

94 LBS FACÉTIES LVI D\*UN HOMME QUI VIT SA

CHARRUB SUR SON ÉPAULE Un autre paysan mal dégrossi, nommé Piero, avait labouré jusqu'à midi ; ses bœu& étaient fatigués, lui-même n'en pouvait plus. Pour rentrer au village, il arrangea sa charrue sur son âne, monta dessus et, précédé de ses bœufs, se mit en route. L'âne, chargé d'un poids trop lourd, succombait soûs le fardeau, et le rustre finit par s'apercevoir qu'il n'irait pas loin ; alors il descendit, posa sa charrue sur son épaule et remonta sur l'âne en disant : « Tu peux marcher main» tenant. C'est moi qui porte la charrue et » non pas toi. » LVI DK ILLO QUI ARATRUKE SUPER RUMERUM PORTAYIT Alter, Pierus nomine, admodum incultus, cum usque ad meridiem arasset, fessis bobus, et ipse labore fatigatus, reditunis in oppidum, aratrum super asellum alligat, deinde asellum, prsemissis bbbus, ascendit. Qui cum nimio onere gravatus sub pondère deficeret, sentit tandem Pierus asellum ire non posse. Tum descendens atque aratrum super humerum ponens, nirsus asellum ascendit, inquiens : c Nunc recte ambulare potes, non enim > tu, sed ego aratrum fero. >

DB POGGB 95 LVII INQÉNIEUSE RÉPONSE DE DANTE,  
 POETE FLORENTIN Dante Alighieri, notre poëte Florentin, reçut quelque  
 temps à Vérone Thospitalité du vieux Cane délia Scala, Prince fort  
 généreux. Cane £|vait encore auprès de lui un autre Florentin, homme sans  
 naissance, ignorant, maladroit, qui n'était bon à rien qu'à rire et à s&  
 moquer. Il débitait à tout propos non pas même des drôleries, mais des  
 sottises; cela avait plu à Cane, qui lui faisait de riches cadeaux. Dante,  
 homme nourri de science, et aussi réservé que savant, méprisait ce  
 personnage à régal d'un animal stupide, et il avait bien raison : a Comment  
 se fait-il, » lui dit LVII RESPON8IO ELBGAN8 DANTIS, POETiB  
 FLORBNTINI Dantes Alligerius, poeta noster Florentinus, aliquamdiu  
 sustentatus est Veronae opibus Canis veteris Principis de la Scala, admodum  
 iiberalis. Erat autem et alter pènes Canem Florentinus, ignobilis, indoctus,  
 imprudens, nuUi rei præterquam ad jocum risumque aptus, cujus ineptiæ,  
 ne dicam facetiæ, Canem perpulerant ad se ditandum. Cum illum, veluti  
 belluam insulsam; Dantes, vir doctissimus, sapiens ac modestus, ut æquum  
 erat, contemneret : < Quid est » inquit

96 LES FACÉTIES un jour le Florentin, « que tu sois pauvre » et misérable, toi qui passes pour un savant » et un sage, tandis que je suis riche, moi, » sot et ignorant ? — Quand je trouverai, » répondit Dante, « un maître qui me ressemble, dont les goûts soient pareils aux miens, comme tu en as trouvé un, il m'en richira, moi aussi. » Excellente et juste réponse : car les grands se plaisent toujours dans la société de ceux qui leur ressemblent. LVIII PLAISANTE RÉPONSE DU MÊME POÈTE Dante était une fois à table entre l'aîné et le plus jeune des Cane délia Scala. Pour ille, < quod tu, cum habearis sapiens ac doctissimus, tamen pauper es et egenus, ego autem > stultus et ignarus divitiis praesto ? > Tum Dantes : — ç Quando ego reperiam dominum, > inquit, c mei similem et meis moribus conformem, sicuti » tu tuus et ipse similiter me ditabit. » Gravis sapiensque responsio ! Semper enim domini eorum consuetudine qui sibi sunt similes delectantur. LVIII BJUSDBH POBTJB FACETA RESPONSIO Huic ipsi inter seniore aliquando junioremque Canes prandenti, cum ministri utriusque, .

DE POGGE 97 se moquer de lui, les valets de ces deux Seigneurs jetaient en cachette tous les os aux pieds de Dante. Quand on eut ôté la table, tout le monde se tourna vers le poète et s'étonna de voir qu'il n'y avait d'os qu'à sa place. Mais lui, en homme prompt à la riposte : — « Il n'y a pas de quoi s'étonner, » dit-il, a les chiens (Cant) ont mangé leurs os ; 0 mais moi, je ne suis pas un chien. » LIX D\*UNE FEMME QUI S\*OBSTINAIT A APPELER SON MARI POUILLEUX On parlait un jour de l'entêtement des femmes, dont l'obstination est telle, qu'elles aiment mieux mourir que changer d'avis dedita opéra, ante pedes Dantis, ad eum laccessendum, ossa occulte subjecissent, remota mensa, versi omnes in solum Dantem, mirabantur, cur ante ipsum solummodo ossa conspicerentur. Tum ille, ut erat ad respondendum promptus : — « Mi» nime, » inquit, c mirum, si Canes ossa sua co> mederunt : ego autem non sum Canis. » LIX DE MULIERE OBSTINATA QUÆ VIRUK PEDICULOSUM VOCAVIT Colfoquebantur aliquando de pertinacia mulie» rum, quæ ita quandoque perstant animo indur

98 LES FACÉTIES a Une femme de notre pays, » dit alors quelqu'un, « contredisait sans cesse son inari, trouvait à reprendre à tout ce qu'il disait et voulait toujours avoir le dernier mot. Une fois qu'ils se querellaient violemment, elle traita son mari de pouilleux. Pour la faire rétracter, celui-ci la roua de coups, il y allait du poing et du pied ; mais, plus il la battait, plus elle l'appelait pouilleux. A la fin, fatigué de frapper et voulant pourtant venir à bout de son obstination, il la descendit au moyen d'une corde dans un puits, la menaçant de la noyer si elle prononçait encore ce mot-là. La femme continuait de plus belle, et elle était dans l'eau jusqu'au menton, qu'elle criait encore : pouilleux ! Alors, pour l'empêcher de parler, son mari rato, ut se'mori malint quam cedere ex sententia. Tum unus : c Mulier quaedam e nostris, > inquit, c admodum viro contraria, semper verbis ejus objurgando refragabatur , perstans in eo quod coeperat, ita ut superior esse vellet. Habita semel cum viro gravi altercatione, maritum pediculosum vocavit. Ille, ut yerbum id retractaret, uxorem verberibus contendebat, pugnis caedens ac calcibus. Quo magis caedebatur, eo plus illa pediculosum appellabat. Vir tandem yerberando lassus, ut uxoris pertinaciam superaret, per funem in aquse puteum demisit, suffocaturum se dicens, nisi verbis ejusmodi abstîneret. Instantius perseverabat, etiam in aqua mentum usque constituta, verbum illud continuans. Tum vir, ne amplius

DEPOGGE 99 la plongeait tout à fait dans l'eau : la crainte de la mort aurait peut-être raison de son entêtement. Mais dans l'impossibilité de souffler mot (car elle étouffait), elle exprimait encore, à l'aide des doigts, ce que sa bouche ne pouvait dire : dressant ses mains au-dessus de sa tête et appuyant l'une contre l'autre les ongles de ses pouces, elle disait encore à son mari, comme elle le pouvait, qu'il avait des poux : car c'est ainsi que les femmes les écrasent habituellement. » LX D\*UN HOMME QUI CHERCHAIT SA FEMME NOYÉE DANS LA RIVIÈRE Un autre homme, dont la femme s'était noyée, in puteum demersit, tentans si eam mortis periculo a verborum pertinacia posset avertere. At illa, loquendi facultate adempta, etiam dum suffocaretur, quod loqui nequibat, digitis exprimebat; nam manibus super caput erectis, atque ungulis utriusque pollicis conjunctis, saltem quod potuit gestu, viro pediculos objiciebat. Unguibus enim eorum digitorum pediculi a foeminis occidi consueverunt. » LX - DE EO QUI UXOREM IN FLUMINE PERBIMPTAM QUÆREBAT Alter, Uxorem quæ in flumine perierat quæ



100 LES FACÉTIES noyée, la cherchait en remontant le cours de l'eau. Un passant, tout surpris, lui dît qu'il fallait la chercher en descendant la rivière : — a Gomme cela, » répondit Thomme, ff je ne la trouverais jamais. C'était, de son » vivant, une femme si acariâtre, si difficOe » à vivre, si contrariante, que, même après » sa mort, elle n'aura voulu flotter qu'en 0 rebroussant le cours de Peau. » LXI d'un roturier qui voulait se faire anoblir Un serviteur du Duc d'Orléans, homme sans éducation et de mœurs grossières, demandait à son maître de l'anoblir. Cela rens, adversus aquam profiscebatur. Tum quidam admira tus, cum deorsum secundum aquœ cursum illam quaeri admoneret : — c Nequaquam hoc > modo reperietur, > inquit. c Ita enim, dum vixit, > difficilis ac morosa fiiit, reliquorumque moribus » contraria^ut nunquam nisi contrario et adverse » flumine etiam post mortem ambulasset. % LXI DE RU8TIC0 QUI NOBILEM SE PIERI QUIEREBAT Petebat a Duce Aurelianensi subrusticis moribus et vita incultus quidam, qui ei serviebat, ut se nobilem fisiceret. Id fit apud Gallos emptis pos

DE POGGE IOI se fait en France en achetant des fiefs, seul moyen de mener sur ses terres la vie d'un noble. Le Duc connaissait bien son homme : — « Je pourrais facilement te faire riche, » lui répondit-il, « mais noble, jamais. » LXII DE GUGLIELMO QUI AVAIT UN BEL APPAREIL PRIAPIQUE Il y avait dans notre ville de Terra-Nuova un certain Guglielmo, charpentier de son état, et suffisamment bien doué en fait d'appareil Priapique. Sa femme avait confié la chose aux voisines. Elle morte, Guglielmo en épousa une autre, jeunette et simple, nommée Antonia, laquelle, grâce aux commères, avait sessionibus, ex quibus solis niri vitam nobiles ducant. Tum Dux, qui naturam hominis callebat : — c Divitem, » inquit, c te fecillime possem fa» cere; nobilem nunquam possem. > LXII DE GUILHELMO QUI HABEBAT PRIAPEAH SUPELLECTILEM FORMOSAM Erat in oppido nostro Terræ Novæ vir nomine Guilhelmus, faber lignarius, Priapea supellectile satis copiosus. Divulgaverat hoc uxor inter vicinas. Ea mortua, duxit aliam uxorem juvenculam simplicem, Antoniam nomine, quae desponsata

I02 LES FACÉTIES déjà quelque idée de ce trait gigantesque. La première nuit qu'elle coucha avec son mari, elle tremblait fort, n'osait s'approcher de lui et redoutait l'assaut. Guglielmo comprit enfin ce qui faisait peur à cette enfant, et, pour la consoler : « On ne t'a pas menti, » lui dit-il, « mais j'en ai deux, un petit et un grand; J) cette nuit, pour ne pas te faire de mal, Je » ne me servirai que du petit ; tu verras, rien » de plus doux ; après, nous essayerons du » grand, si tu veux. » Elle consentit et se laissa faire sans jeter un cri, sans éprouver nulle douleur. Au bout d'un mois, devenue plus libre et plus hardie, une nuit qu'elle faisait des mamours à son mari : « Mon mi» gnon, » lui dit-elle, « si tu essayais main» tenant de cet autre camarade, tu sais, du » grand?» Le mari qui, en ce point, valait praesenserat ex vicinis ingens vin telum. Qua ergo nocte primo cum viro concubuit, tremebunda nolebat herere viro, neque coitum pati. Sensit vir tandem quid timeret adolescéntula, consolatusque illam, verum esse quod audierat, ait, sed duas se mentulas habere , parvam ac majorem quamdam. < Ne te ergo offendam, > ait, < utar hac nocte » parva, quae tibi minime nocebit; postea majori, » si tibi videbitur. > Consentiens puella obsecuta est viro, absque clamore aut nocumento aliquo. Post mensem veiro facta liberior atque audentior, cum noctu viro suo blandiretur: « Mi vir, » in—quit, < si libet majore jam iUo socio utaris. > Risit vir, cum semiasellus in ea re videretur, bonum ■\*-\*\_\*-^

DE POGGE I03 presque un baudet, se mit à rire du bon appétit de sa femme : c'est lui-même qui depuis, dans une réunion, nous a conté l'histoire. LXIII RÉPONSE d'une femme DE PISE Sambacharia, femme de Pise, fut un jour prompte à la riposte. Un farceur s'approcha d'elle pour la plaisanter : « Le prépuce dé )> râne vous salue, » dit-il. Elle se s'écrier aussitôt : — « Tu as bien la mine d'être son » ambassadeur. » Après cette malicieuse répartie, elle lui tourna le dos. uxoris appetitum: hoc postea narrantem audiui in aliorum cœtu. LXIII RESPOMSIO UNIUS MULIERIS PISANÆ Sambacharia mulier Pisana fuit, prompta ad respondendum. Accedens histrio quidam ad illudendum ei: « Praeputium, » inquit, c asini vos I salutat. » Tum illa e vestigio : — c Ohe ! » inquit, « sane unus ex suis nunciis videris. > Quo facete dicto abiit.

**The text on this page is estimated to be only 6.26% accurate**

loi Lri f&ciTIKS déià qodqM idée de ce trait PB""^\*""!^ première  
mût qu'elle coucha arec \*° i-j elle irembUii fort, n'osait s'apprwiM i» «  
redouuît l'anm. Gn^idmo ""P'l^^ ce qui faisait peur i ara taSasX, e^ !'^^,  
conwler : f On oc t'a pas menti, ■ ""^^ ; ■ mais j'en ai deux, nn petit et ^ ^  
j^ - cette nuit, pour ne pas te ^^"°t^ pe\*» ■ ne me servirai qnc dn petit ; tn  
'^^ jo - de plus doux ; après, ihws \*^^^T^ se - Rrand. si tu veux. . EBe  
««^?:,,,ver l»i«a faire sans jeter nn cri, on\* \*P" ^^ nulle douleur. Au bom  
d'un mois, ^j ^\_ plus libre et plus hardie, une nnit qu eue Mit des mamours  
i son mari : < ""^^ - gnon, . lui dit-elle, « si tu essayais f^^^ ■■ tenant de cet  
autre camarade, t^ '\*'\_iait " grand?! Le mari qui, en ce poio') ^ j.QuaerR\*  
priesensaratuvicinisingeni vin telum- ^ , „anocte primo cum viro conçu buit,  
trernebuoda n leb«t herere»iro, neque coilum pati. Se"»" ""^ iHnilem quid  
timeret adolescentula.consolaw^ iriarn, verum eue quod audierat, ait, «'\*  
^^ se inenlirlai habere, p«rv«m ne majoreia l"\*°tl drtln. . Ne te ergo  
ofTendim, > ait, ■ utar bac tioc» • pfill-vH, quastrbi minime nocebit: postca  
majori.

**The text on this page is estimated to be only 11.95% accurate**

DE POGGE io3 pr<sup>ue</sup> un baudet, se mit à rire du bon appétit de sa femme : c'est lui-même qui depuis, dans une réunion, nous a conté l'histoire. LXIII RÉPOHSE l/uifE FEMME DE HSE Sambacbaria, femme de Pîse, fut un joar prompte a la riposte. Un ferccur s'approdia d'elle pour la plaisanter : « Le prépuce de D l'âne vous salue, ■ dit-il\* EUe de s'écrier aussitôt : — « Tu as bien la mine d'être son » ambassadeur. » Après cette maltrieuse répartie, elle lui tourna fe dos. uxox-is appctitum: hoc postes narrantem stidiri in alionim coctu. LXIII MESPOMHO VHIUt MOL»MS nMAMM. Sambacbaria mulier Pisana feit<sup>^</sup> prompts s4 TespottdcB

**The text on this page is estimated to be only 29.29% accurate**

I04 LES FACÉTIES LXIV MOT D\*UNE MATRONE QUI VIT  
A LA FENÊTRE LES VÊTEMENTS d'uNE FEMME DÉBAUCHÉE Une  
femme débauchée avait étendu le matin à ses fenêtres toutes sortes de  
nippes, que lui avait données son galant. Une matrone, passant devant son  
logis, vit cet étalage : « En voici une, » dit-elle, « qui £Edt » ses robes  
comme l'araignée £ut sa toile, B avec son cul, et qui étale ce beau produit »  
à tous les yeux. » LXIV DICTUM MATRONJE QU£ VESTES  
ADULTERJE AD FBNSSTRAS CONSPSaT Mulier adultéra expanderat  
mane ad fenestras varii generis vestimenta ab adultero data. Matrona ante  
domum transiens^ conspectis tôt vestibus: c Sicut aranea telas , ita haec , »  
inquit , c vestes » suas culo effecit, pudendorum artificium omni> » bus  
ostentans. »

DE POGGE I05 LXV UN BON AVIS Quelqu'un, au moment de la vendange, priait un de mes compatriotes, très-facétieux personnage, de lui prêter quelques tonneaux. L'autre répondit : « Si j'entretiens ma femme » toute l'année, c'est pour m'en servir au D besoin. » Il voulait dire par là qu'on ne doit pas demander à emprunter aux autres ce qui leur est nécessaire. LXV MONITIO CUJU8DAH Rogabat quidam contribulem meum virum facetum tempore vindemiæ , ut sibi vasa quædam vinaria mutuo concederet. Tum ille inquit : c Do » uxori expensas per universum annum, ut ea in » Carnispriyo uti possîm. > Monuit hoc dicto non esse postulandas ab aliis eas res, quarum usus esset eis necessarius.



## 100 LES FACETIES LXVI MOT D\*UN HABITANT DE

PÉROUSE A SA FEMME Les habitants de Pérouse passent pour des gens aimables et faciles à vivre. Une femme, nommée Petruccia, demanda à son mari de lui acheter des souliers neufs pour aller le lendemain à la fête. Le mari voulut bien, et il lui recommanda en même temps de lui faire cuire, le matin avant de partir, une poule pour son dîner. La poule préparée, la femme se mit sur le pas de sa porte, aperçut un jeune homme qu'elle aimait à la folie, et rentrant aussitôt, lui fit signe de venir bien vite la rejoindre, pendant que son mari n'était pas là. Pour ne pas perdre de temps, elle grimpe l'escalier et se couche à terre, de LXVI DICTUM PERUSINI AD UZOREM Perusini habentur viri faceti ac perurbani. Rogavit maritum uxor, Petrucia nomine, ad diem festum postridic profectura, ut sibi calceos novos emeret. Annuit vir ejus, et simul jussit, antequam domo abiret, mane gallinam in prandium coqui. Uxor, cumcibum parasset, domum ostium egressa, conspectoque simul quem summe adamabat juvene, domum regreditur, dato signo, ut se intus, cum vir abesset sequeretur; et, ne longior mora esset, ascensis scalis se ad terram prostravit , ita

i DE POGGE 107 manière qu'on pouvait l'apercevoir du seuil  
Superintposito autem juvene, dunes ejus cruribus ac pedibus amplexaj  
elle se livrait tout entière au grand œuvre. Le mari, cependant, persuadé que  
sa femme était déjà partie pour la fête et qu'elle rentrerait tard, avait invité  
un de ses amis à dîner, en le prévenant que la ménagère manquerait au  
repas. Ils entrent ; notre homme marchait le premier, quand, du bas de  
l'escalier, il aperçoit sa femme jouant des pieds en l'air supra juvenem « Ohé  
! Petruccia ! » s'écria-t-il, « par le cul » de l'âne ! » (c'est leur juron favori) «  
si » c'est comme cela que tu te promènes, tu » n'useras jamais tes souliers  
neufs. » ut ex ostio posset conspici. Superimposito autem juvene, clunes  
ejus cruribus ac pedibus amplexa, concupito operi intendebat. Vir intérieurement  
existimans uxorem ad festivitatem jam profectam , et simul tardius  
redituram, socium rogavit ad prandium, dicens uxorem prandioesse  
fallendam. Cum domum pergerent, vir prius ingreditur, visaque apud scalas  
uxore supra juvenem pedes commovente: c Ohe! Petrucia, » inquit, c  
periculum asini! » (ut mos est illius jurandi) c si hoc modo ambulaf veris,  
nunquam istos calceos consumes, i

## I08 LES FACÉTIES LXVII PROPOS PLAISANT D'UN JEUNE

HOMME Une femme de la campagne se plaignait de ce que ses oisons ne se portaient pas bien : une voisine, pour sûr, leur avait jeté un sort en les admirant sans avoir soin d'ajouter : Dieu les bénisse ! comme cela se dit toujours. Un jeune homme l'entendit : — « Hé, » je vois bien maintenant, » s'écria-t-il, « pourquoi mon aiguillette a si piteuse » mine, depuis quelque temps. On l'a trouvée » belle, l'autre jour, mais on n'a pas du tout » ajouté la bénédiction dont tu parles. C'est » ce qui fait que je la crois ensorcelée, car » elle n'a jamais pu se dénouer depuis. Dis » donc : Dieu la bénisse ! je f en supplie, LXVII PERFACETUM OICTUM CUJUSDAM AOOLXSSENTIS Querebatur rusticana mulier anserulos suos non se bene habere, fascinos verbis cujusdam vicinae, quae, cum illos collaudasset, nequaquam postea addidisset : Deus eos benedicat, prout vulgo dici solet. Haec cum adolescens audisset: ^- c Nunc » causam video, » inquit, c cur mihi mentulaaegrius » se habuit his diebus admodum debilitata. Nam » cum eam quispiam laudasset, nequaquam adB didit ejusmodi benedictionem, quo factum est, » utfascinatamputem,cum postmodum nunquam

DE POGGE 109 » pour qu'elle redevienne ce qu'elle était au»  
paravant. » Lxvin D\*UN IMBÉCILE QUI PRIT POUR LUI-MÊME  
quelqu'un QUI IMITAIT SA VOIX Le père d'un de nos amis avait des  
relations avec la femme d'un parfait imbécile, affecté en outre de  
bégaiement. Une nuit qu'il allait chez elle, croyant le mari absent, il frappa  
bruyamment à la porte et demanda qu'on lui ouvrît, en imitant la voix du  
mari. Notre benêt, qui était à la maison, se reconnut au son de la voix : «  
Gio vanna, va » donc ouvrir, ». dit-il, « Giovanna, fais donc ) erexit caput.  
Benedic ergo eam , te rogo, » ait, « quo priores récupérât vires. 1 LXVIII  
DE VIRO STOLIDO QUI SIMULANTEM VOCEM CRIBIDIT SE  
IPSUM ESSE Pater cujusdam amici nostri cognoscebat mulierem viro  
insulso ac balbutienti nuptam. Semel cum noctu ad eam accederet, credens  
virum abesse, ostium palam pulsavit, simulans viri vocem, ac sibi aperiri  
ostium petiit. Vir autem stolidus, domi existens, audita illius voce: c Joanna,  
aperi, Joanna, 10

MO LES FACÉTIES » entrer ; cela m'a bien Tair d'être moi »  
frappe. » LXIX d'un paysan qui portait une oie a vendre Un jeune paysan  
allait à Florence vendre une oie ; une Dame, qui se croyait de l'esprit, le vit  
et lui demanda, pour se moquer de lui, le prix de son oie : — a Elle ne vous  
» coûtera pas cher, » répondit-il. « — Com» bien donc ? — Laissez- vous  
faire, une seule » fois. — Tu veux rire, » reprit la Dame, K mais viens  
toujours à la maison, et nous » conviendrons du prix. » L'autre, une fois  
entré, n'en voulut pas démordre, et la Dame 9 introduc illum, 9 inquit: c  
nam videtur idem, » qui ego esse. > LXIX DE RDSTICO QUI ANSEREM  
YENALEM DEFEREBAT Rusticum adolescentem, qui Florentise anserem  
deferebat venalem , conspicata mulier , quae sibi faceta videbatur, ridendi  
hominis gratia rogavit, quanti anserem faceret. At ille : — ( Quod facil»  
lime, » inquit, « persolvas. — Quid est? i inquit mulier. « — Unico, » ait  
ille, « coitu. — Jocariss, » respondit mulier, a sed domum ingredere^ et de 9  
pretio conveniemus. » Ingressus domum , cum perstaret in sententia, mulier  
pretio annuit. Verum '

DE POGGB MI finit par consentir à payer en cette monnaie. Mais comme, dans la lutte, elle avait eu le dessus, lorsque ensuite elle réclama Toie, le paysan refusa net : « Vous ne vous » êtes pas laissé faire, » dit-il, « c'est vous au » contraire qui m'avez jeté sur le carreau. » Il fallut recommencer et, cette fois, le jeune drôle put se comporter en vrai cavalier. Aux termes de la convention, la Dame réclamait Toie : nouveau refus du gars, sous prétexte qu'ils étaient seulement quitte à quitte : « Il » n'était pas payé, » disait-il, « il n'avait fait » que venger l'injure reçue la première fois, » quand il avait eu le dessous. » La discussion durait encore, quand survint le mari ; il demanda de quoi il s'agissait : — « Je voulais, » dit-elle, « te faire faire un bon repas, et ce » mauvais garnement empêche tout ; il était » convenu avec moi de vingt sols ; maintecum superiores partes egisset, petito anser, rusticus se negatdaturum; non enim se mulierem subagitasse, sed se ab ea compressum dixit. Igitur, reintegrata pugna, munere sessoris fungitur adolescens. Iterum ex conventu mulier cum anserem postulasset, renuit adolescens, pari ratione se cum illa esse asserens; non enim se pretium accepisse, sed repulisseinjuriam illatam; nam se prius a muliere subactum. Cum longior progredieretur contentio, superveniens vir scisdatur, quoniam hsec sit controversia : — « Cupiebam, » inquit uxor.« tibi cœnam opiparem parare, nisi hic maledic » tus impediret: convenerat enim mecum in vi

112 LES FACÉTIES » nant qu'il est entré à la maison, il change » d'avis et veut deux sols de plus. — Mor» bleu ! JD répliqua le mari, « il ne sera pas » dit que nous manquerons un bon repas » pour si peu. Tiens! Tami, » ajouta-t-il, « voici ton compte. » Le paysan emporta l'argent, et le reste. LXX d'un avarice qui but de l'urine Un de nos collègues de la Curie, d'une avarice notoire, venait souvent au repas des domestiques et goûtait leur vin pour voir s'il était assez largement baptisé. Il prétextait, au contraire, veiller à ce que le vin fût bon. On s'en aperçut, les gens s'entendirent » ginti solidis; nunc, postquam introiit domum, » mutata est sententia, duos amplius requirit. — )» Eia, I inquit vir, c tam parva res impedit cœ} ) nam nostram! Accipe, > inquit, c quodlibet » — Ita rusticus pretium abstulit et concubitum uxoris. LXX DE AVARO QUI URINAM DEGUSTAVIT Curialis unus e nostris notae avaritiae sspe mensam familiae accedebat, dum comederet, degustans vinum, an satis aquatum esset : simulabat autem se id agere, ut bono vino uterentur. Hoc

DE POGOfe Il3 et mirent sur la table de l'urine fraîche, au lieu de vin, au moment où ils s'attendaient à le voir venir. Notre homme arriva en effet, comme d'ordinaire, avala une bonne gorgée d'urine, et tout en crachant et vomissant à moitié, quitta la salle ; il poussait de grands cris et proférait mille menaces contre ceux qui lui avaient joué ce tour. Ils terminèrent leur repas au milieu de grands éclats de rire. Le machinateur de cette mauvaise farce me Ta racontée plus tard ; Il en riait encore. LXXI d'un berger qui fit une confession incomplète Un gardeur de moutons, de cette partie du Royaume de Naples où le brigandage est un cum animadvertissent nonnuUi, tandem communicato consilio recentem quandoque urinam pro yino in mensa supposuere, qua hora venturum hominem suspicabantur. Accessit ille more suo, et cum urinam bibisset, nauseans ac semieructans, magno clamore abscessit, minatus multa illis qui hsec conati essent. Illi vero risu coenam finierunt. Hoc ejus rei machinator mihi postmodum retulit multo cum risu. LXXI DE QUODAM PA8T0RE 8IHULATIII CONFITENTE Pastor ovium, ex ea Regni Neapolitani ora quæ I



114 ^^ FACÉTIES métier, vint une fois trouver un Confesseur pour lui dire ses péchés. Tombé aux genoux du Prêtre : « Pardonnez-moi, mon Père, » lui dit-il en pleurant, « car j'ai grandement » fauté. » Le Prêtre l'exhortant à tout avouer, le berger s'y reprit à plusieurs fois, avant de parler, en homme qui a commis un crime épouvantable. Enfin, sur les instances du Confesseur : « Un jour de jeûne. » dit-il, a comme je faisais un fromage, il me jaillit » dans la bouche quelques gouttes du lait 0 que je battais, et je ne les ai pas crachées! » Le Prêtre, qui connaissait bien les mœurs du pays, sourit d'entendre cet homme s'accuser, comme d'un gros péché, de n'avoir pas observé le Carême, et lui demanda s'il n'avait pas d'autres méfaits sur la conscience. Le berger dit que non : — « N'aurais-tu pas, avec olim latrociniis operam dabat^semel Confessorem adiit^ sua peccata dicturus. Cum ad Sacerdotis genua procubuisset : « Parce mihi, i» inquit ille lacrymans, < Pater mi, quoniam graviter deliqui. » Cum juberet dicere quid esset, atque ille saepius id verbum iterasset, tanquam qui nefarium admisisset scelus, tandem hortatu Sacerdotis ait, se, cum caseum faceret jejunii tempore, ex pressura lactis guttas quasdam quas non spuisset in os desiliisse. Tum Sacerdos, qui mores illius patriae nosset, subridens , cum dixisset graviter illum deliquisse, qui Quadragesimam non servasset, quaesivit numquid aliis obnoxius esset peccatis. Abnunté pastore , rogavit, num cum aliis pasto

DE POGGE II5 » tes camarades, comme cela se fait si sou» vent chez vous, pillé ou assassiné quelque » voyageur ? — Oh que si ! » répondit Tautre : « j'en ai tué et volé plus d'un, avec les » amis ; mais cela arrive si souvent chez » nous, qu'on n'y attache pas d'importance. » Le Confesseur eut beau lui remontrer que c'étaient là deux grands crimes : le berger, ne pouvant croire que le meurtre et le vol, choses habituelles dans son pays, tirassent à conséquence, demandait seulement l'absolution pour le lait qu'il avait bu. Triste résultat de l'habitude du mal : elle fait prendre les plus grands crimes pour des peccadilles. *ribus quemquam peregrinum, ut mos est illius regionis, transeuntem spoliasset aut peremisset* : — « Saepius, » inquit, « utraque in re cum reliquis 9 suni versatus; sed istud, » ait^ c apud nos est ita » consuetum, ut nuUa conscîentia fiât. » Cum utrumque grave facinus Confessor asseveraretf ille ut rem levem latronîcia et hominum caedem, quas apud eos usu probarentur, existimans, solûs lactis veniam petebat. Res pessima consuetudo peccandi, quae etiam illa errata levia reddit, qus sunt gravissima.

Il6 LES FACÉTIES LXXII d'un joueur mis en prison pour avoir joué A Terra-Nuova, il y a des peines portées contre ceux qui jouent aux dés. Quelqu'un de ma connaissance, pris sur le fait, tomba sous le coup de la loi et fut jeté en prison. On lui demandait la cause de sa incarceration : — « Notre Podestat, » répondit-il, « m'a » mis en prison pour avoir joué mon argent. » Qu'aurait-il donc fait, si j'avais joué le » sien? » LXXII DE LUSORE PROPTER LUSUM IN CARCEREM TRUSO Est in oppido Terrae Novaecertaconstituta poena his qui luserunt ad talos. Quidam notus meus, in ludo deprehensus, contracta poena, in carcerem trusus fuit. Cum peteretur ab eo, cur ibi reclusus esset : — « Hic noster Praetor, » inquit, t quia )> quod meum erat lusi, me in carcerem posuit. » Quidnam hic ageret, si lusissem suum? i»

DE POGGE 117 LXXIII remontrance d'un pere a son fils qui s'enivrait Un père avait vainement tenté de réprimer chez son fils un penchant décidé pour Tivrognerie. Il vit une fois dans la rue un homme saoul, honteusement vautré, le cul à Tair; une foule d'enfants l'entouraient en riant et se moquaient de lui ; le père appela son fils pour lui montrer ce triste spectacle, espérant le détourner ainsi de s'enivrer. Mais le fils, dès qu'il eut aperçu Tivrogne : « Dites-moi, » je vous prie, mon père, » s'écria-t-il, « où » trouve-t-on le vin avec lequel cet homme » s'est saoulé? il doit être joliment bon, et » j'en voudrais bien aussi. » L'aspect dégoûLXXIII DE PATRE FIUUM EBRIUM REDARGUENTE Pater, cum filii ebrietatem saepius nequicquam redarguisset, conspecto semel in via ebrio, erectis verendis, turpiter jacente, pueris quoque permultis qui circumstabant ridentibus atque illudentibus, filium ad tam verecundum spectaculum vocavit, existlmans hoc exemple ab ebrietate deterreri eum posse. Ille autem, viso ebrio : c Rogo, 9 pater, 9 inquit, c: ubi est id vinum, quo iste ) ebrius factus est, ut ego etiam ejus vini dulce

118 LES FACÉTIES tant de cet homme ivre, loin de reflrayer, lui donnait envie de boire. LXXIV d'un jeune homme de pérouse Ispina, de Pérouse, . était aussi un jeune homme d'une noble maison, mais si débauché, qu'il faisait honte à toute sa famille. Un de ses parents, Simone Cecolo, sage vieillard honoré de tous, le prit à part un jour, l'exhorta longuement à mener une vie meilleure, lui remontra Topprobre du vice et l'excellence de la vertu. Lorsque Simone eut achevé, l'autre lui dit : — « Vous parlez fort » bien, en termes choisis, comme il convient » dinem degustem? > hon ebrii turpitudine absterritus, sed vini cupiditate commotus. LXXIV DE ADOLESCENTE PERUSINO Hispinam quoque Perusinum, adolescentem nobilem atque admodum dissolutum, cum opprobrio caeteris ex ea familia esset, ad se vocavit semel Simon Caeculus, cognatus ejus, senex magnae auctoritatis atque admodum pnidens; et cum rationibus multis adolescentem ad meliorem vitam hortatus esset^ detestans vitia, virtutes vero collaudans, postquam tandem peroravit : — « Si» mon, f inquit ille, c composite atque ornate ad

DE POGGE 119 » à un homme éloquent; mais j'ai cent fois »  
entendu de pareils sermons, de plus beaux » même, et je n'ai jamais voulu  
faire mon » profit de ces excellents conseils. » — Le précédent ne réussit  
pas mieux par l'exemple que celui-ci par un beau discours. LXXV DU DUC  
d' ANJOU QUI MONTRA A RIDOLFO UN RICHE TRÉSOR On blâmait,  
dans un cercle de savants personnages, la folle manie de ceux qui  
consacrent tant de peines et de soins à rechercher et à acheter des pierres  
précieuses : « Ridolfo de Camerino, » dit alors quelqu'un, » modum, sicuti  
virum eloquentem decet, fecisti 9 verba: verum centies jam pulchriores  
orationes » in hanc sententiam audivi, et tamen nihil eorum » quae  
dicebantur unquam facere volui. 9 Nihil amplius superior exemplo quam  
hic verbis profuit. LXXV DE DUCE ANDEGAVEN8I QUI PRETIOSAM  
8UPELLECT1LEH REOOLPHO OSTENDIT Erat sermo aliquando in  
cœtu doctorum virorum reprehendentium inanem eorum curam, qui multum  
studii operœque in quserendis emendisque pretiosis lapidibus ponunt. Hic  
quidam: < Recte, » inquit, < Redolphus ex Camerino Ducis

I20 LES FACÉTIES a a bien raillé à ce propos la sottise du Duc d'Anjou, à son départ pour le Royaume de Naples. Ridolfo était venu le voir dans son camp; le Duc lui montra des objets d'un grand prix et, entre autres, des perles, des saphirs, des escarboucles et d'autres pierreries d'une grande valeur. Après les avoir vues, Ridolfo demanda ce que ces pierres valaient et à quoi elles pouvaient servir. Le Duc répondit qu'elles étaient d'un grand prix, mais qu'elles ne rapportaient rien. — « Eh bien! » dit Ridolfo, « je vous montre » rai, moi, deux pierres qui m'ont coûté dix » florins et qui m'en rapportent deux cents » tous les ans. » Le Duc était émerveillé; Ridolfo le conduisit à un moulin qu'il avait fait bâtir et lui montra une paire de meules : Andegavensis, cum ad Regnum Neapolitanum proficisceretur, stultitiam monstravit. Cum enim. Redolphus ad eum visendum in castra venisset, ostendit ei Dux pretiosam admodum supellectilem, interque cœtera margaritas, saphiros, carbunculos, et caeteros lapides, magno qui in pretio habentur. His conspectis, quaesivit Redolphus quanto lapides illi existimarentur et quid utilitatis aiFerrent. Magnum quid aestimari Dux respondit, sed nihil afferre lucrî. Tum Redolphus: — c Ostendam tibi, » inquit, c duos lapides decem » florenorum qui mihi annuatim ducentos red» dunt, 9 ac deinde cum Ducem haec admirantem ad molendinum quod ipse construi fecerat, duxisset, duos molares lapides ei ostendit, dicens

DE POGGE 121 a Voilà, » dit-il, « qui est autrement utile et »  
profitable que toutes vos pierres précieuses. » LXXVI DU MÊME  
RIDOLFO Un habitant de Camerino voulait voyager, pour voir le monde.  
Ridolfo lui conseilla d'aller jusqu'à Macerata, et, quand il en fut revenu :



## 122 LES FACÉTIES LXXVII MOT PLAISANT d'uN

HABITANT DE PÉROUSE Un habitant de Pérouse avait un tonneau rempli d'excellent vin, mais c'était un tout petit tonneau. Quelqu'un lui envoya demander du vin par un enfant, avec une cruche énorme. Il la prit dans ses mains et la flaira : « Oh, oh ! » dit-il, « elle pue diablement. » Jamais je n'y mettrai de mon vin; va-t'en » et rapporte-la à celui qui t'a envoyé. » LXXVII FACETISSIHUH DICTUM CUJUSDAM PERUSINI  
Erat Perusino cuidam dolium vini sapidi et boni admodum parvum. Ad eum pro vino cum quidam puerum cum vase majusculo destinasset, sumpto in manibus vase, atque ad nares admoto : c Ohe ! » inquit; c vas istud admodum foetet. » Nunquam in hoc vinum meum infundam : vade » atque ad eum qui te misit istud reporta, t

DE POGGE 123 LXXVIII DISPUTA DE DEUX FEMMES  
GALANTES A PROPOS D'UNE PIÈCE q^ TOILE Deux femmes  
Romaines, que j'ai connues, qui n'avaient ni le même âge, ni la même  
beauté, allèrent chez un de nos collègues de la Curie, lui vendre du plaisir. Il  
fit deux fois Tamour avec la plus jolie, une seule fois avec Tautre, pour ne  
pas avoir l'air de la 'dédaigner et rengager à lui ramener sa compagne. En se  
séparant d'elles, il leur donna une pièce de toile, sans leur dire quelle serait  
la part de chacune. Quand il fallut partager, le désaccord se mit entre les  
deux femelles : Tune voulait avoir les deux tiers de l'étoffe, puisqu'elle avait  
fait double besogne; l'autre vouLXXVIII COÏTENTIO DUARUH  
MERETRICUM DE TELA LINEA Duse Romanse mulieres, quas novi,  
diversa aetate et forma, iverunt domum Curialis eu jusdam e nostriSy  
voluptatis ac prœmii causa. Is cum pulchriorem bis cognovisset, alteram  
semel tamen attigit; tum, ne se spretam putaret, tum ut iterum rediret cum  
socia, abeuntibus telam lineam dono dedit, non discernens quanta esset  
futura cuique portio. In divisione, clancula contentio orta est inter fœminas,  
altéra duas partes, secundum opus exactum, altéra medietatem secundum  
personas

124 LES FACÉTIES  
l'ait en avoir la moitié, puisqu'elles étaient deux. Chacune faisait valoir ses raisons; Tune prétendait qu'elle avait plus travaillé, l'autre qu'elle avait eu tout autant de peine. Des paroles elles en vinrent aux coups; elles se prirent aux cheveux, les ongles se mirent de la partie. Les voisins d'abord, les maris ensuite accoururent ; nul ne savait la cause de la querelle; chacune des deux femmes prétendait que l'autre avait commencé. Les maris prirent fait et cause pour leurs femmes : après elles, ce fut à leur tour de se battre ; pierres et bâtons entrèrent en danse, jusqu'au moment où l'intervention de la foule mit fin à la bataille. Les hommes, qui ignorent encore la cause du débat, se sont enfermés chez eux, suivant la coutume Romaine, et nourrissent l'un contre l'autre une haine profonde. La pièce de toile est déposée intacte chez un postulant. Diverses utrinque variseque rationes afferebantur, cum una majorem se laborem perpessam esse, reliqua parem fuisse contenderet. Ex verbis ad verbera devenenint, ac unguium capillorumque certamen. Primo vicini, inde etiam mariti concurrunt, dissidii causam ignorantes, utraque sibi verborum contumeliam illatam asserente. Viris suse eu jusque uxoris causam tuentibus mulierum pugna ad viros descendit : vectibus ac lapidibus acta res est, donec concurrentium interventus praelium diremit. Viri, dissensionis causam ignorantes, inimicitiam servant reclusi in caveis, more Romano. Pannus est apud

DE POGGR 125 tiers, jusqu'à ce que la question soit tranchée ;  
mais les femmes cherchent secrètement à s'entendre et à partager. On  
demande aux Docteurs : quid juris? LXXIX LE COQ ET LE RENARD Un  
Renard, ayant faim, cherchait par ruse à s'emparer de quelques poules  
réfugiées, à la suite d'un Coq, au sommet d'un arbre élevé, qu'il ne pouvait  
atteindre. Il s'avança gracieusement vers le Coq, et le saluant avec politesse  
: a Que fais-tu là-haut ? » lui dit-il. inquit. c Numquid non > audisti nova  
hoc recentia tam salutaria nobis? II.

120 LES FACÉTIES » nous-les donc. — Je viens exprès te les annoncer pour te faire plaisir, » reprit le Renard. « Tous les animaux ont tenu un grand » conseil et conclu entre eux une paix perpétuelle ; il n'y a plus de crainte à avoir ; » aucun animal ne peut plus être traqué ni » molesté par un autre; tous doivent vivre h en paix et dans la concorde la plus parfaite; chacun peut aller en toute sûreté, u même seul, où il lui plaît. Descendez donc » de là-haut, et fêtons ensemble ce beau D jour. » Le Coq ne fut pas dupe de la ruse du Renard : — « Tu m'apportes là, » lui dit-il, « une bonne nouvelle ; cela me fait bien plaisir, » et en même temps il tendait le cou, se dressait sur ses pattes pour voir plus loin et prenait un air tout étonné : — « Que red gardes-tu donc ainsi ? » dit le Renard. — 3 — Nequaquam, » Gallus cum respondisset, «at» qui praenuncia, — Hue accessi, d ait, c ad cornu municandum tecum alacritatem. Animalium » omnium concilium celebratum est, in quo pacem perpetuam omnium animantium inter se » firmarunt, ita ut, omni sublato timore, nulli » ab altero insidiae aut injurias fieri amplius » queant, sed pace et concordia omnes fruuntur. » Licetabire unicuique, vel soli, quo velit, secure. » Descendite igitur, et hunc festum agamusdiem.» Agnita Vulpis fallacia Gallus : — c Bonum, > inquit, « affers nuncium et mihi gratum, » et simul collum altius protendens, prospecturoque longius et admiranti similis, in pedes se erexit. — c Tu

DE POGGE 127 (c Je regarde, » répondit le Coq, « deux » chiens qui viennent par ici au grand gal) lop, la gueule ouverte. » Le Renard se mit à trembler : — « Adieu ! » s'écria-t-il, « il faut » que je me sauve avant qu'ils n'arrivent, » et il fit mine de fuir : — « Pourquoi t'en vas-tu donc ? » reprit le Coq ; « que crains-tu ? » puisque la paix est faite, tu n'as rien à » redouter. — Je ne sais pas trop, » répliqua le Renard, « si ces maudits chiens » ont eu connaissance du traité. » Ainsi la ruse fut déjouée par la ruse. LXXX PLAISANT PROPOS Un personnage, un peu trop libre dans ses » quidnam aspicias? » Vulpes cum dixisset, — « Duos, » inquit, c magno cursu, ore patulo ad» ventantes canes. 9 Tum tremebunda Vulpes : — c Valete, » inquit, c mihi fitga expedit, antequam » illi adveniant, » et simul cœpit abire. Hic Gallus : — c Quonam fugis, aut quid times? » ait, « siquidem, pace constituta, nihil est timen» dum. — Dubito, 9 inquit Vulpes, « an canes 9 isti audierunt decretum pacis. s Hoc pacto, dolo illus est dolus. LXXX FACETUH DICTUM Vir in dicendo liberior, cum quid audacius

128 LES FACÉTIES paroles, tenait àùdacieusement, dans le palais même du Pape, des propos légers qu'il accompagnait de gestes expressifs : — « Que dis» tu donc? » s'écria un de ses amis; « on te » prendrait pour un fou. — Ce serait bien » mon affaire, » répliqua-t-il ; « je ne puis » autrement conquérir les bonnes grâces de » ceux qui sont au pouvoir, puisque c'est » actuellement le règne des sots et que » toutes les affaires sont entre leurs mains. » LXXXI DISCUSSION ENTRE UN FLORENTIN ET UN VÉNITIEN Les Vénitiens avaient conclu la paix pour dix années avec le Duc de Milan. Pendant ce temps, éclata la première guerre entre les loquens in palatio Pontificis, gestu jocoque dissolutiori uteretur : — c Quid ais, » inquit socius quidam, c stultus quidem diceris. > Tum ille : — « Hoc, » inquit, c permagni lucri loco ponerem. y Non enim alio pacto possum charus esse his 9 qui nunc régnañt, cum stultorum hoc tempus » existât, atque hi soli potiantur rerum. » LXXXI DISCEPTATIO INTER FLORENTINUBf ET VENETUH Venetis fœdus erat cum Duce Mediolani ad decennium. Intérim primo inter Florentinos Du

DE POGGE 129 Florentins et le Duc; les affaires des Florentins allaient mal, quand les Vénitiens, au mépris de leur traité, attaquèrent le Duc, qui était sans méfiance, et occupèrent Brescia, dans la crainte que le Duc victorieux ne tournât contre eux toutes ses forces. Quelque temps après, un Florentin et un Vénitien parlaient entre eux de ces événements > : « Vous nous devez la liberté ; c'est grâce à B nous que vous êtes libres, » disait le Vénitien. — « Point du tout, » riposta le Florentin pour rabattre la jactance de l'autre, bertatem debetis : nam nostra opéra liberi > estisy — Hoc nequaquam verum est, > inquit ad retundendam illius petulantiam Florentinus : c non enim nos liberos esse fecistis, sed nos vos 9 reddidimus proditores. >



### 130 LES FACÉTIES LXXXII COMPARAISON d'ANTONIO

LUSCO Cyriaque d'Ancône, insupportable bavard, déplorait un jour<sup>^</sup> en notre présence, la chute et la destruction de l'Empire Romain et en paraissait on ne peut plus affligé. Antonio Lusco, docte personnage, qui se trouvait avec nous, se mit à rire de la sotte douleur de cet homme : « Cyriaque, » dit-il, « ressemble à ce Milanais qui écoutait, un jour de fête, un de ces chanteurs à la douzaine, dont le métier est de réciter aux badauds les exploits des paladins; notre homme, en entendant raconter la mort de Roland, tué, il y aura bientôt sept cents ans, dans la bataille de Roncevaux<sup>^</sup> »

COHPÀRÀTIO ANTONII LUSCI Ciriacus Anconitanus, homo verbosus et nimium loquax; deplorabat aliquando<sup>^</sup> astantibus nobis, casum atque eversionem Imperii Romani, inque ea re vehementius angere videbatur. Tum Antonius Luscius, vir doctissimus, qui in coetu aderat, ridens hominis stultam curam : c Hic persimilis est, 9 inquit, c viro Mediolanensi, qui, die festo, cum audisset unum e grege cantorum (qui gesta heroum ad plebem decantant) recitantem mortem Rolandi, qui septingentis jam ferme , annis in praelio occubuit, coepit acriter

DE POGGE 131 taille, se mit à pleurer à chaudes larmes. De retour chez lui, comme sa femme, le voyant triste et abattu, lui demandait ce qui lui était arrivé : — « Hélas, ma femme, je suis » mort, » s'écria-t-il. — « Mon ami, » reprit-elle, « quel malheur t'est donc survenu ? » Remets-toi et viens dîner. » Notre homme continuait à gémir et refusait de manger. Sa femme le supplia de lui dire la cause d'un si grand chagrin : — « Ignores-tu donc, » lui demanda-t-il, « ce que je viens d'apprendre à l'instant? — Mais dis quoi, enfin, mon » ami? — Roland est mort, Roland, le seul » défenseur des Chrétiens 1 » La femme calma l'absurde douleur de son mari, et elle eut beaucoup de peine à le faire mettre à table. » âere, atque inde^ cum uxor domum reversum mœstum ac gementem vidisset, rogassetque quidnam accidisset novi : — c Heu ! mea uxor, » inquit, « defunctus sum! — Mi vir, » uxor ait, « quid tibi adversi evenit? Solare, atque ad coe» nam veni. » At ille cum in geipitu persevaret, neque cibum vellet sumere, tandem instantius mœroris causam percontanti mulieri : — «An » nescis, » respondit, c quæ nova hodie audivi ? — » Qusenam, vir? » uxor inquit. — « Mortuus est » Rolandus, qui solus tuebatur Christianos! » Solata est mulier insulsam mœstitiam viri, et vix tandem ad cœnam potuit illum perducere. »

132 LES FACÉTIES LXXXIII d'un chanteur qui annonça qu'il  
DéCLAMERAIT LA C MORT D'HECTOR > Un des assistants nous conta  
un autre trait de semblable sottise : « Un de mes voisins, » dit-il, « homme  
simple, entendit un de ces mêmes improvisateurs annoncer à la fin de ses  
séances, pour allécher le public, que le lendemain il déclamerait la Mort  
d'Hector. Mon homme ne le laissa pas partir sans avoir obtenu, à prix  
d'argent, qu'Û ne tuerait pas sitôt un si brave guerrier. La Mort d'Hector fut  
remise au jour suivant. L'imbécile paya de nouveau, puis encore, toujours  
pour prolonger la vie du héros. Enfin, quand il n'eut LXXXIII DB  
CAUTORE QUI PRODUIT SE « HORTEM HECTORIS • REaTATURUM  
Subjunxit alter similis fabellam stultitiæ : c Quidam, » inquit, c vicinus  
meus, homo simplex, audiebat quempiam ex ejusmodi cantoribus, qui in  
fine sermonis ad illiciendam audientium plebem, praedixit se postridie  
Mortem Hectoris recitaturum. Hic noster, antequam cantor abiret, pretio  
redemit, ne tam cito Hectorem virum bello utilem inteificeret. IUe Mortem  
postero die distulit. Alter vero ssepius pretium dédit sequentibus diebus pro  
vitæ dilatione. Et cum

DE POGGE 133 plus le sou, il dut entendre raconter la mort d'Hector, non sans accompagner le récit de pleurs abondants et de gémissements lamentables. » LXXXIV d'une femme qui fit croire a son mari qu'elle était a moitié morte Sarda est un village situé dans nos montagnes. Un mari, bonne pâte d'homme, y surprit sa femme en flagrant délit avec un autre; la femme fit mine de se pâmer, et se laissa choir à terre comme un cadavre. L'homme s'approcha, crut qu'elle était vraiment morte, et tout en pleurant se mit à lui frictionner les membres. Elle entr'ouvrit pecuniae defuissent, tandem mortem ejus multo âetu ac dolore narrari audivit. > LXXXIV DE UULIERE QUÆ SE VIRO SEHIMORTUAM OSTENDIT Sarda oppidum est in montibus nostris situm. In eo cum vir simplex uxorem cum altero coeuntem deprehendisset, illa statim se semimortuam simulavit, prosternens se ad terram, similis defunctœ. Accedens vir propius, ac mortuam credens, cœpit illacrymans brachia uxoris fricare. Tum illa^ subapertis oculis, tanquam ad

134 LES FACÉTIES alors les yeux, comme si elle reprenait peu à peu ses sens, et le mari lui demanda ce qui lui était arrivé : — « C'est que j'ai eu » bien peur, » répondit-elle. L'imbécile la consola et lui promit tout ce qu'elle pourrait désirer : — « Je veux, » dit-elle, « que tu » n'aies rien vu et que tu me le jures. » L'homme jura, et elle revint aussitôt à la vie.

#### LXXXV BONNE PLAISANTERIE D'UN CHEVALIER FLORENTIN

Rosso de' Ricci, Chevalier Florentin, homme sage et grave, avait une femme nommée Telda, vieille et rien moins que séduisante. Il jeta les yeux sur une servante qu'il avait chez lui, se paululum reversa, cum petisset vir quidnam accidisset, se nimio timoré percussam dixit, et cum eam consolari stultus cœpisset, ac si quid vellet petere jussisset : — c Volo,» inquit illa,« ju> res te nihil vidisse. > Statim cum id jurasset, mulieri valetudo restituta est. LXXXV FACETA JOCATIO HIUTIS FLORENTINI Rossus de Ridis, Eques Florentinus, magni vir animi ac severus, uxorem habuit Teldam nomine, vetulam et minime formosam. Hic coepit in ancillam, quam domi habebat, oculos con

DE POGGE 135 et comme il l'importunait tous les jours, cette fille en prévint sa maîtresse ; celle-ci lui conseilla de consentir et de donner à Rosso un rendez-vous en certain endroit obscur, où elle-même se\* glissa subrepticement à sa place. Rosso arrive et se met à caresser longuement sa femme, qu'il prend pour la servante ; mais tout à coup une défaillance le saisit et il ne peut rien conclure : « Ah ! chevalier de » merde, » s'écrie Telda; « si c'eût été la » servante, tu lui aurais bien fait Taffaire. — » Pardieu, Telda ma mie, » repartit le Chevalier, « le bon compagnon que voici a bien » plus de nez que moi; à peine t'ai- je ap» prochée, croyant tâter de la servante, qu'il » a senti tout de suite quel mauvais morceau » tu es, et qu'il est rentré chez moi à re» culons. » jicere, et cum illam sæpius molestasset, illa ad patronam rem detulit. Suasit ut assentiretur, ac certo in loco subobscuro horam Rosso assignaret, in quem pro ancilla se Telda clam contulit. Accedens ad locum Rossus, ac mulierem pro ancilla diutius tractans, tandem, demissa mentula, nihil agere potuit. Tum exclamans uxor : f Eia, ) inquit, c Eques merdose, si hic ancilla 9 extitisset, recte cum ea rem habere potuisses. » Tum Miles : — c Oh ! Telda mi, per Deum ! » inquit, c hic meus socius prudentior admodum est » quam ego. Nam postquam te pro ancilla igna» rus attigi, statim ille malam carnem te essec» gnovit, ac propterea retrocedens me restituit. »

136 LES FACÉTIES LXXXVI d'un chevalier qui avait une femme  
ACARIATRE Un Chevalier Florentin, de la plus haute noblesse, avait une  
femme acariâtre et méchante qui, tous les jours, allait trouver son  
Confesseur ou, comme on dit, son Directeur, et lui rapportait les méfaits et  
les défauts de son mari. Le Confesseur n'épargnait à ce dernier ni  
observations, ni reproches. Un jour que la femme avait demandé au prêtre  
de mettre la paix dans son ménage, il engagea le mari à se confesser à lui-  
même : c'était, à son avis, le meilleur moyen de rétablir entre eux la  
concorde. Le Chevalier consentit, et le Religieux l'invitant à commencer sa  
confession : — « Ce n'est pas la LXXXVI DE MILITE QUI UXOREK  
HABEBAT LITIGIOSAM Habebat Fiorentinus Eques admodum nojl^ilis  
uxorem litigiosam ac perversam, quae quotidie ad Religiosum  
Confessorem, vel, ut aiunt, Devotum suum querelas viri et vitia deferebat.  
Hic Equitem reprehendebat , objurgabatque. Aliquando verbis adxonitus  
uxoris et ut pacem inter eos poneret, rogavit virum ad confessionem  
peccatorum : qua facta non dubitabat conventuram inter eos concordiam.  
Paruit Eques, et cum Religiosus eum sua peccata explicare jussisset :

DE POGGE 137 p peine, » dit-il; « tous les péchés que j'ai » pu commettre, ma femme vous les a sou» vent racontés, et bien d'autres encore. » LXXXVII D\*UN EMPIRIQUE QUI SOIGNAIT LES ANES Il y avait naguère à Florence un homme, plein d'assurance et d'audace, qui n'exerçait aucun métier. Il lut, dans je ne sais quel livre de Médecine, le nom et la composition de certaines pilules réputées souveraines contre diverses maladies, et conçut l'idée bizarre de se faire d'emblée Médecin, grâce à ces pilules. Après en avoir fabriqué un grand nombre, il sortit de Florence et se mit à parcourir les villages et les fermes en exerçant la — c Nequaquam est opus, i inquit, c quicquid » enîm unquam commisi, et multo plura etiam, » ab uxore sæpius tibi recitata extiterunt. i LXXXVII DE TEMBRARIO QUI ASINOS CURABAT Fuit nuper Florentiæ homo confidens ac temerarius, nuUi arti deditus. Is cum legisset apud Medicum quemdam nomen et virtutem certarum pillularum quae ad varios morbos conferre dice<sup>^</sup> bantur, existimavit homo ridiculus se lis solis pillulis de facili Medicum evasurum. Confecto earum magno numéro, urbem egressus cœpit 12.



138 LES FACÉTIES Médecine. Il administrait indifféremment ses pilules pour toutes les maladies; le hasard fît qu'elles rendirent la santé à quelques personnes. La renommée de cet ignorant se répandit parmi les ignorants de son espèce, si bien qu'un homme ayant perdu son baudet vint un jour lui demander s'il n'avait pas quelque remède pour faire retrouver les ânes. L'empirique dit que oui, et lui donna six pilules à avaler. Le paysan les prit et s'en alla. Le lendemain, pendant qu'il cherchait sa bête, les pilules firent leur effet; il se retira dans une oseraie où il trouva son âne qui paissait. Il éleva aux nues la science et les pilules du Médecin, et de toutes parts, comme vers un nouvel Esculape, les paysans accoururent en foule vers ce Docteur qui avait vagari per oppida et villas, Medicinæ artem professus. Ad omnem autem aegritudînem has pillulas accommodabat, earumque cura aliqui casu valetudinem recuperarunt. Cum hujus fama percrevisset stulti apud sultos, unus qui asinum suum amiserat, rogavit hominem, numquid remedium ad recipiendum asinum haberet. Assensit ille, et ei sex pillulas deglutiendas dédit. Quibus sumptis abiens, postero die cum asinum quaereret, ac cogentibus pillulis de via discessisset, laxandi ventris gratia, in arundinetum forte divertit; ibi reperto asino pascente, Medici scientiam et pillulas ad cœlum laudibus extulit. Ad hunc postmodum, veluti alterum iEsculapium, magnus fiebat rusticorum concursus, qui audie

DE POGGE 13g des remèdes même pour faire retrouver les ânes.  
LXXXVIII COMMENT PIETRO DE EGHIS DISAIT QUE S'aCHETENT  
LES PLACES A Florence, dans une sédition, les citoyens se battaient entre  
eux pour changer la forme du gouvernement, et F un des chefs de parti  
venait d'être tué par ses adversaires au milieu d'un grand tumulte. Un  
spectateur éloigné, voyant les épées tirées, les hommes courant de côté et  
d'autre, demanda à ses voisins ce que cela voulait dire : — a On se partage »  
là-bas les magistratures et les charges de la » cité, » lui répondit l'un d'eux,  
nommé Pierant Medici medelas etiam ad recipiendos asinos accommodatas.  
LXXXVIII COMPARATIO PETRI DE EGHIS • In seditione quadam  
civitatis Florentiae qua cives pro statu rerum inter se certabant, cum quidam  
alterius factionis ab adversariis magno tumultu occideretur, unus ex his qui  
longe aberant, gladios exertos conspiciens, atque homines concursantes,  
percontatus est a circumstantibus quidnam ibi ageretur. Tum unus, nomine  
Petrus de Eghis : — < Illic, » inquit, c magistratus civitatis 9 atque officia  
dividuntur. — Nolo, i inquit ille,

140 LES FACÉTIES tro de Eghis. — « Puisqu'elles coûtent si » cher, » répliqua le questionneur, « je n'en » veux pas, » et il s'en alla sans tarder. LXXXIX D\*UN MÉDECIN Plusieurs de mes collègues, grands amateurs de gais propos, dînaient chez moi, et, tout en mangeant, on racontait maintes histoires plaisantes : « Cecchino, Médecin à Arezzo, 0 dit Tun d'eux en souriant, a fut un jour appelé au chevet d'une belle jeune fille qui s'était, en dansant, luxé le genou. Pour le remettre, il lui fallut manier assez longuement la jambe et la cuisse fort blanche et fort douce, ma foi, de la jeune personne. c res quœ tam caro constant, » atque e vestigio recessit. LXXXIX DE MEDiQo Quum cœnarent mecum contribuli nonnuUi, homines ad facetias prompti, multa ridenda inter cœnandum dicebantur, inter quae unus subridens: < Cechinus, » inquit, c Medicus Aretinus, accersitus ad curandum quamdam formosam adolescentulam, quae psallendo contorserat genu; in componendo cum et tibiam fœminae et coxam peralbam ac moUem aliquandiu tractasset, erecta .^

DE POGQE 141 si bien que erecta est mentula majorent in  
tnodum, au point de ne pouvoir plus tenir dans la braguette. Il se releva en  
souponnant, et comme la malade lui demandait ce qu'elle lui devait pour ses  
soins : — « Rien du tout, » répondit-il. — « Et pourquoi cela ? » dit-elle. —  
« Nous sommes quittes : je vous ai re» dressé un membre et vous m'en avez  
re» dressé un autre. » XC PLAISANTERIE SUR UN VENITIEN QUI NE  
RECONNAISSAIT PAS SON CHEVAL On discourait, entre doctes  
personnages, de la bêtise et de la stupidité générales. Antonio Lusco,  
homme de beaucoup d'esprit. est mentula majorem in modum, ita ut  
subllgaculo contineri nequiret. Tum suspirans cum assurrexisset, atque illa  
quid pro ea cura sibi dari vellet, quæsisset, nihil sibi deberi respondit.  
Quaesita causa : — c Pares enim in opère, i inquit, c sumus; ego enim tibi  
membrum contor» tum direxi, tu item mihi aliud erexisti. 1 XG JDCATIO  
CUJUSDAM VEpiETI QUI EQUUM SUUM NON COQNOVERAT  
Loquentibus nonnuUis doctis viris de insulsitate, stuititiaque multorum,  
narravit Antonius

142 LES FACETIES raconta qu'un jour, en allant de Rome à Vicence, il avait bien voulu faire route avec un Vénitien qui, sans doute, n'était pas souvent monté à cheval. A Sienne, ils descendirent dans une hôtellerie où se trouvaient aussi beaucoup d'autres voyageurs avec leurs chevaux. Le matin, tout le monde se préparait à partir; seul, le Vénitien se tenait assis à la porte, immobile et tout botté. Lusco, surpris du flegme et de la tranquillité de cet homme qui ne s'occupait de rien tandis que presque tout le monde était déjà en selle, lui dit de monter à cheval s'il voulait partir avec lui, et lui demanda ce qu'il attendait : — « Certainement, je veux m'en aller avec » vous, » répondit le Vénitien, « mais parmi » tant de chevaux, je suis incapable de m'y » reconnaître. J'attends que tous ces mesLuscos, vîr facetissimus, cumolim ab Roma Vincentiam profiçisceretur, addidisse se in suam societatemVenetum quemdam, qui perraro, ut videbatur, equitasset. Qui cum Senis divertisset ad hospitium in quo et alii permulti cum equis erant, manequa ad iter se quisque pararet, solus Venetus sedebat ad fores otiosus, atque ocreatus. Admiratus Luscos hominis negligentiam ac tarditatem^ qui, cum caeteri ferme in equis essent, ipse solus quiesceret, admonuit, si secum proficisci vellet, equum ascenderet, causamque morae percontabatur. Tum ille : — « Âtqui, » inquit, c tecum ire cupio : sed equum meum minime in9 ter alios recognosco. Igitur exspecto quoad re

DE POGGE 143 » sieurs aient pris les leurs et qu'il n'en reste » plus qu'un à Fécurie ; comme cela, je saurai » que c'est le mien. » Lusco, voyant la sottise de son compagnon, attendit le temps nécessaire pour que ce lourdaud, cette bûche, pût enfin prendre comme sien l'unique cheval laissé à l'écurie. XCI BON MOT DE CARLO DE BOLOGNE C'est une manière de parler, quand nous voulons témoigner notre mépris à quelqu'un, que de lui dire : Je te laisserais cent fois par jour au cabaret pour Vécot, Dans une réunion, un quidam qui se disputait avec Razello de Bologne lui jeta cette phrase à la » liqui equitarint, ut qui equus solus in stabulo » remanserit, sciam esse meum. > Cognito hominis stupore, Antonius paulum commoratus est, quoad stultus ac stipes ille unicum relictum equum caperet pro suo. XCI DICTUM CAROLI BONONIENSIS Mos est loquendi, cum quempiam prae nobis contemnere volumus, ut dicamus : Ego te centies in die oppigneratum relinquerem apud cauponulam tabemam, Razello Bononiensî, viro prompto ad respondendum, quidam inter jurgandum, hoc

144 L<sup>^</sup>S FACÉTIES tête. Il croyait ainsi se faire valoir et rabaisser Razello. Mais celui-ci était prompt à la riposte : — « Je ne te contredirai point là » dessus, » dit-il ; a car on reçoit bien vite en » gage les bonnes choses, celles qui ont de » la valeur. Mais toi, mauvais drôle, tu vaux » si peu, tu es si vil, qu'on aurait beau te » promener dans tous les cabarets, dans » toutes les gargotes possibles, personne ne » te prendrait en gage, pas même pour un » sou. » Razello mit ainsi les rieurs de son côté et battit le mauvais plaisant avec ses propres armes. *idem in cœtu hominum objecit, extollens prudentiam suam, Razellum vero despiciens. Tum Razellus : — c Hoc tibi, » inquit, c facillime con» cedo : cito enim res magni pretii et bonae dari » pignori possunt. At vero tu ita, nequam, vilis » et abjectae condition is es, ut, si quis te~pef » omnes fori tabernas et cauponas circumferret, » nemo te nec pro sereo quidem nummo vellet » accipere. » Hoc dicto, et circumstantibus risum movit, et dicacitatem hominis dicacitate compressit.*

DE POGGE 145 XCII d'un usurier qui cessa de faire l'usure de crainte de perdre ce qu'il avait acquis Un ami exhortait un usurier déjà vieux à quitter le métier, pour penser au salut de son âme et prendre un peu de repos; il s'efforçait de lui persuader qu'il ferait bien de s'affranchir enfin des inquiétudes et de l'indignité de sa vie : — « Puisque tu le veux, » répondit notre homme, a je renoncerai à ce » métier ; mes créances rentrent si mal main» tenant, qu'il me faudrait bientôt, bon gré, » mal gré, fermer boutique. » Ainsi, il renonçait à l'usure, non par conscience de l'infamie, mais par crainte de perdre ce qu'il avait gagné. XCII DE FÆNCRATORE SENE REUNQUENTE FÆNUS TIMORE PBRDENDI PARTA Hortabatur fœneratorem jam senem amicus, ut desisteret a fœnore, et animae suæ saluti consulens; et corporis quieti, pluribusque suadebat verbis ut se ab ea molestia simul et infamia vitæ vindicaret. Tum ille : — c Ut suades, » inquit^ c hanc » artem desinam. Nam nomina mea ita jam maie f respondenty ut necesse sît vel invito hoc exer» citium relinqui : i non conscientia peccati^ sed timoré amittendi parta se fœnus relicturum professus. i3



**The text on this page is estimated to be only 28.87% accurate**

146 LES FACÉTIES XCIII D\*UNE VIEILLE FILLE DE JOIE  
QUI MENDIAIT On venait de raconter cette histoire dans notre réunion : «  
Cet usurier, » ajouta un de mes collègues,

DE POGGE 147 XCIV 4 D\*UN DOCTEUR ET D\*UN

IGNORANT Un jour que le Pape Martin causait avec ses Secrétaires, la conversation tomba sur les anecdotes plaisantes. Le Pape raconta qu'un Docteur de Bologne faisait à un Légat je ne sais quelle demande, et insistait tellement, que le Légat finit par le traiter d'idiot et de fou : — ce Et depuis quand vous êtes-vous » aperçu que je suis fou? » demanda le Docteur. — a Depuis tout à l'heure, » dit le Légat. — « Vous vous trompez, » répliqua l'autre : a je fus un grand fou le jour que » je vous lis Docteur en droit civil, vous » qui n'entendez rien aux lois. » Le Légat était effectivement docteur, quoique fort peu XCIV DE DOCTORE ET IMPERITO Cum Secretarii essent aliquando cum Pontifice Martino, et sermo de facetiis incidisset, retulit ille fuisse Doctorem Bononiensem, qui, cum a Legato quid instantius peteret, fatuus ac démens appellatus est. Hoc audito : — « Quando, » inquit, c me dementem esse cognovisti ? i Ad haec Legatus cum id temporis dixisset : — c Non recte, » inquit alter, c arbitraris : tune enim fatuus » fui, cum te ignarum legum Doctorem juris f civilis feci. » £rat enim Doctor Legatus, et

148 LES FACÉTIES docte, et cette plaisanterie dévoilait son ignorance. XCV MOT DE L'ÉVÊQUE d'aLETH Un autre, je crois que c'était TEvêque d'Aleth, raconta un bon mot d'un Romain. Ce particulier rencontra en chemin le Cardinal de Naples, homme sans esprit, sans savoir, qui sortait de chez le Pape. Comme le Cardinal riait sans discontinuer, ainsi qu'il eût l'habitude, - le Romain demanda à son compagnon s'il devinait ce qui pouvait bien faire rire ce Prélat : — a Je n'en sais rien, » lui répondit-on. — « Eh bien, » dit l'autre, « il rit de la bêtise du Pape qui a fait un Cardinal d'un imbécile tel que lui. » parum doctus : hoc dicto ignorantiam Legati ostendit. XCV DICTUM EPISCOPI ELECTENSIS Âlter, Episcopus scilicet Electensis, Romani cujuspiam dictum retulit. Cum Cardinali Neapolitano, homini stolido atque indocto, redeunti a Pontifice Romanus civis obviasset, Cardinalis vero, quia mos suus erat, continuo rîderet, petivit a socîo quamnam ob causam Cardinalem putaret ridere. Qui cum id se nescire respondisset : — ff Âtqui, » inquit; c stultitiam Pontificis ridet^ 9 qui se adeo immerito Cardinalem fecit. »

DE POGGE 149 XCVI MOT PLAISANT D'UN ABBÉ Un autre rapporta ensuite deux bons mots dus à des Pères du Concile de Constance (c'e'taient deux Abbés de TOrdre de SaintBenoît). Ils avaient été députés par le Concile auprès de Pierre de Luna, auparavant reconnu cpmme Pape par les Espagnols et les Français. Dès qu'il les vit : « Voici deux cor» beaux qui m'arrivent! » s'écria Pierre. — « Il n'y a rien d'étonnant, » répondit Tun d'eux, « à ce que des corbeaux soient attirés » par une charogne. » Il voulait dire par là que le Concile l'ayant condamné, on devait le regarder comme un cadavre. XCVI FACETUM DICTUM CUJUSDAM ABBATIS Subdidit et alius duo facete ab Oratoribus (hi duo Abbates Ordinis S. Benedicti erant) Concilii Constantiensis dicta. Qui cum ad Petrum de Luna, antea apud Hispanos et Gallos Pontificem, nomine Concilii venissent, atque is, illîs conspectis, duos corvos se adiré dixisset, minime mirum videri debere alter respondit, si corvi ad ejectum cadaver accecierent: exprobrans ei quod a Concilio damnatus pro cadavere haberetur. i3.

15b LES FACÉTIES XCVII MOT PLAISANT Dans l'altercation qu'ils eurent avec lui sur la question de savoir qui était le vrai Pape, Pierre leur dit encore : « Ici est l'Arche de 0 Noé. » Il entendait par là qu'il avait seul tous les droits du Siège Apostolique. — « Dans l'Arche de Noé, » lui répondit Tabbé, « il y avait bien des bêtes. » XGVIII MERVEILLES RACONTEES PAR MON COPISTE Mon copiste, Giovanni, de retour de cette région qu'on appelle la Bretagne, m'a ra- ' XCVII DICTUM FACETUM Idem in altercatione, quam super jure Pontiâcatus cum ipso habebant, cum Petrus dixisset : c Hic est Arca Noe, » designans apud se jus esse Apostohcae Sedis : — « In Arca Noe, » inquit, «c belluae fuerunt permultae. 9 XCVIII MIRABILIA PER LIBRARIUM DICTA Librarius meus, Joannes nomine, qui nuper ■♦«^ ^ " ^j \* .! -■ ■ •\*^i\*^^i^^— - — ^.^ \* ,^1^1

DE POGGB 151 conté à table, vers le huitième jour des Ides d'Octobre, Favant-dernière année du Pontificat de Martin V, des choses surnaturelles qu'il affirmait avoir vues; c'est un homme instruit et peu porté à mentir. En premier lieu, il était tombé une pluie de sang entre la Loire, le Berry et le Poitou, au point que . les pierres en furent teintes. L'histoire a souvent rapporté de pareils prodiges, et celui-là en paraîtra moins étonnant. Mais je n'aurais jamais cru le fait que je vais répéter, si Giovanni ne me l'avait affirmé avec serment : A la fête des Apôtres Pierre et Paul, c'est-à-dire au mois de Juin, deux moissonneurs du pays, qui avaient laissé la veille du foin dans leur champ, s'en furent le botteler, crainte de le perdre, au mépris de la solennité du jour. C'était l'affaire d'une heure, mais, par ex ea quam vocant Britanniam redierat^ retulit mihi in cœna ad octo Idus Octobris, penultimo Martini anno, quaedam miracula, quae se vidisse asserebat homo doctus et minime mendax. Primum est sanguinem inter Ligerim, Biturigas, et Pictones pluisse, exque ea pluvia sanguine perfuSOS lapides videri. Hoc quoniam accidisse sæpius historiæ prodiderunt, minus mirandum videtur. Quod sequitur, nequaquam credidissem, nisi asseverantis jusjurandum accessisset. In festo Pétri et Pauli Apostolorum, quod est in mense Junii, ait quosdam messorum in patria sua, cum pridie nescio quid fœni in agro reliquissent, contempto die, ne foenum amitteretur, rediisse ad metendum,

152 LES FACETIES la volonté de Dieu, ils lestèrent longtemps dans leur champ, toujours occupés à botteler le foin, sans relâche, jour et nuit, ne prenant ni nourriture ni repos. Ils passèrent ainsi plusieurs jours sans pouvoir sordr du champ et sans que les gens qui s'arrêtaient à les regarder, et qui les prenaient pour des fous, pussent s^approcher d'eux et leur demander ce que cela voulait dire. Le copiste m'a affirmé qu'il avait vu les moissonneurs occupés à botteler ; qu'en est-il advenu ensuite ? il n'en savait rien. XCIX MERVEILLEUSE PUNITION DU MEPRIS DES SAINTS Un autre de mes collègues à la Curie, Roiquod unica hora effici potuisset. Sed Dei judicio messorum diutius vagatos esse per agrum metentes, neque aliud quicquam die noctuque agentes, absque cibo et somno ; neque vero pluribus diebus aut illos agrum exire, aut alios ad illos ut sciscitarentur quidnam id sibi vellet^ accedere potuisse, cum mui circumstarent, fatuos illos ezestimantes. Vidisse se illos metentes librarius asseruit ; quid vero illis postea accident, nescire se dicit. XCIX MIRABILE JUDiaUM EX CONTEMPTD SANCTORUM Sic alter ex Senatoribus meis, Roiletus nomine,

DE POGGE 153 let, natif de Rouen, m'a affirmé qu'il avait vu un miraj:le analogue, provoqué par le mépris des Saints. IL y a près du château de la ville une paroisse sous l'invocation de Saint Gothard. C'était le jour de sa fête et tous les paroissiens la célébraient, comme d'ordinaire, par une procession magnifique.. Une jeune fille d'une autre paroisse se mit à se moquer d'eux, blasphéma le nom du Saint, tourna en dérision les cérémonies et s'écria que pour montrer le cas qu'elle en faisait, elle allait se mettre à filer ; elle prit, en effet, sa quenouille et son fuseau. Aussitôt quenouille et fuseau s'attachèrent à ses mains et à ses doigts en lui faisant grand mal, et si fort, qu'on ne pouvait pas les en arracher; la jeune fille avait perdu la voix et faisait entendre par signes, à défaut de la parole, ce qu'elle souffrait et pourquoi. Enfin, une foule patria Rothomagensis, se haud dissimile miraculum vidisse ex contemptu Sanctorum Dei afiirmavit. Esse ait juxtacastellum civitatis parochiam quamdam dicatam Beato Gôthardo ; cujus solemnis cum adesset dies, parochiani omnes ingens de more festum cum processione et pompa âgebant. Âdolescentula vero alterius parochiae, cum illos derideret, nomenqii Sancti sperneret et eorum cœrimonias, se in ejus contemptum filaturam dixit, ac deinceps colum sumpsit et fusum. Hœcautem subito cum manibus et digitis magno cum dolore haesissent, ita ut avelli nequirent, âdolescentula vero muta esset fiacta, nutu (nam



y 154 LES FACÉTIES de gens accoururent ; on la mena à l'autel du Saint qu'elle avait offensé et elle lui fit un vœu. Aussitôt elle recouvra la voix et, en même temps, sa quenouille et son fuseau lui tombèrent des mains. RoUet disait que la chose s'était passée dans sa paroisse, et il en paraissait si sûr, que, malgré mon incrédulité, je ne Taî pas trouvée tout à fsdt indigne de foi. PLAISANTE HISTOIRE D\*UN VIEILLARD QUI PORTA SON ANE On disait, dans une r union des Secr taires du Pape, que se r gler sur l'opinion du vulgaire c'est se soumettre   Pesclavage le plus voce non poterat) dolorem et causam s gnificabat, et tandem accurrente hominum multitudine ductam ad altare Sancti quem contempserat, atque ibi voto suscepto et restitutam vocem, et colum fusumque e manibus cecidisse. Haec in sua parochia accidisse dixit, ita indubie ut mihi incr dule aliquam fidem facere videretur. FACETISSIMUM DE SENE QUODAM QUI PORTAVIT ASINUM SUPER SE Dicebatur inter Secretarios Pontificis eos^^qui ad vulgi opinionem viverent, miserrima premi

DE POGGE 153 rude, car chacun pense à sa manière; Tun veut ceci, l'autre veut cela, et plaire à tout le monde à la fois est chose impossible. G)mme preuve du fait, quelqu'un nous conta une histoire qu'il aurait vue, en Allemagne, reproduite par la plume et par le pinceau : ff Un vieillard, » dit-il, « était parti avec son fils pour aller vendre son âne au marché : la bête cheminait devant eux, sans aucun fardeau. Des paysans qui travaillaient dans les champs les virent passer et reprochèrent au vieillard de laisser son âne sans aucune charge : Pourquoi ni le père ni le fils n'étaient-ils montés sur lui, quand tous deux en auraient eu besoin, Tun à cause de son grand âge et l'autre à cause de sa jeunesse? Le vieillard mit son fils sur le baudet et continua sa route à pied. Nouvelle servitude, cum nequaquam possibile esset, cum diversa sentirent, placere omnibus, diversis diversa probantibus. Tum quidam ad eam sententiam fabulam retulit, quam nuper in Alemannia scriptam pictamque vidisset. Senem ait fuisse, qui cum adolescentulo filio, praecedente absque onere asello quem venditurus erat, ad mercatum proûciscebatur. Praetereuntibus viam quidam in agris opéras facientes senem culparunt, quod asellum nihil ferentem neque pater, neque filius ascendisset, sed vacuum onere sineret, cum.alter senectute, alter state tenera vehiculo egeret. Tum senex adolescentem asino imposuit, ipse pedibus iter faciens. Hoc alii

156 LES FACÉTIES rencontre, nouveaux reproches : Quelle stupidité que celle de ce bonhomme tout épuisé de vieillesse, qui fait monter sur la bête son fils, plus robuste que lui, et les suit à pied ! Le père changea d'avis : il fit descendre le jeune homme et prit sa place. Mais, après un peu de chemin, il s'entendit encore blâmer : Quoi ! sans pitié pour l'âge de son fils, il le traînait à sa suite comme un laquais, et c'était lui, le père, qui trônait sur son âne ! Ému par ces reproches, le vieillard fit monter son fils avec lui. Il continuait la route en ce nouvel équipage, lorsque d'autres passants lui demandèrent si Pane était à lui : « Certaine » ment, » répondit-il; on lui reprocha alors de n'en pas avoir plus de soin que s'il appartenait à un autre : la malheureuse bête n'était pas capable de porter un si lourd farconspicîentes increparunt stultitiam senis quod» adolescente qui validior esset super asinum poóito, ipse ætate confectus pedes asellum sequeretur. Immutato consilio atque adolescente depo\* sito, ipse asinum ascendit. Paulum vero progressus, audivit alios se culpantes, quod parvulum filium^ nulla ratione ætatis habita, tanquam servum post se traheret, ipse asello, qui pater erat, insidens. His verbis permotus, filium asello se\* cum superimposuit. Hoc pacto iter sequens, interrogatus inde ab aliis, an suus esset asellus, cum annuisset, castigatus est verbis quod ejus tanquam alieni nullam curam haberet, minime apti ad tantum onus, cum satis unus ad ferendum

DE POGGB ibj deaxjL, et c'était bien assez pour elle d'un seul homme. Notre vieillard perdait la tête à entendre des avis si divers : que l'âne fût sans cavalier, qu'il en eût un, qu'il en eût deux, c'était un nouveau blâme à chaque pas ; enfin, il attachait les pieds du baudet, le suspendait à un bâton, en prit un bout, donna l'autre à son fils, et tous deux se dirigèrent vers le marché en portant l'âne sur leurs épaules. A ce spectacle nouveau, les passants pouffaient de rire et se moquaient à cœur joie de la bêtise du fils et plus encore de celle du père. Furieux, le vieillard, qui s'était arrêté sur le bord d'une rivière, jeta son âne à Teau, attaché comme il l'était, et rentra chez lui. Pour avoir voulu contenter tout le monde, et n'ayant satisfait personne, le bonhomme perdit son âne. » esse debuisset. Hic homo perturbatus tôt variis sententiis, cum neque vacuo asello, neque ambobus neque altero superimpositis absque calumnia progredi posset, tandem asellum pedibus junctis ligavit, atque baculo suspensum, suo filii quoque coUo superpositum, ad mercatum deferre coepit. Omnibus propter novitatem spectaculi ad risum effusis, ac stultitiam amborum, maxime vero patris, increpantibus, indignatus ille, supra ripam fluminis consistens, ligatum asinum in flumen deiecit, atque ita amisso asino domum rediit. Ita bonus vir, dum omnibus parere cupit, nemini satisfaciens asellum perdidit. H

158 LÇS FACÉTIES CI jusqu'où peut aller l'ignorance d'un  
homke On lisait un jour, à haute voix, devant les Prieurs de Florence, une  
lettre où il était question d'un homme peu en faveur auprès de la  
République. Le nom du personnage (Paolo, par exemple) y était souvent  
répété, et on lui accolait parfois l'épithète de susdit. Alors un des assistants,  
tout à fait illettré, croyant que c'était une formule honorifique et que  
Tépithète de susdit valait à elle seule un grand éloge, comme qui dirait  
très'Sage, très-savant, se mit à vociférer :

DE POGGE iSq Cil AUTRE BALOURDISE Un de mes compatriotes, nommé Matteoizio, fit aussi rire tout le monde. Il avait été chargé, un jour de fête, de présider, avec quelques autres, à l'organisation du dîner des Prêtres; à la fin du repas, lorsqu'il s'agit de remercier ces ecclésiastiques, dont plusieurs étaient venus de fort loin, Matteoizio, à qui échut ce devoir, comme au plus âgé, prit la parole : « Mes Pères, » dit-il, « excusez » nous s'il vous a manqué quelque chose; » nous ne vous avons pas traités selon vos » mérites, mais selon nos moyens, et comme » il convenait à Votre Ignorance. » Cet Cil ALIA HOMINIS IHPERITIA Similis huic contribulus meus Mattheozius nomine, homo rusticus, risum multis commovit. Nam die festo, in convivio sacerdotum, cui prseparando ipse nonnuUique alii præfuerant, cum post cibum gratis sacerdotibus (plures enim ex ionginquo convenerant) agendas essent, hic cui negotium demandatum erat, admodum senex, verba faciens : c Patres mei^ si quid défait vobis, » inquit, c ignoscite ; non fecimus quod debuimus, I sed pro modo facultatis nostrae tractavimus vos ) secundum Vestram Ignorantiam. > Putavit

160 LES FACÉTIES homme inculte, qui cherchait quelque mot bien ronflant, crut faire là aux convives un beau compliment, comme s'il eût dit : Votre Prudence ou Votre Sagesse. cm D\*UN VIEILLARD A LONGUE BARBE Antonio Lusco, le plus instruit et le plus aimable des hommes, nous a raconté un jour, après dîner, une histoire bien amusante. C'est un usage commun, si quelqu'un a fait un pet, que ceux qui sont là disent : A la barbe de celui qui ne doit rien à per^ sonne, A Vicence, un vieillard, porteur d'une barbe majestueuse, fut appelé en justice par un créancier, devant le Gouverneur de la homo rudis, qui aliquod verbum resonans quaerebat, se id pro summa laude dixisse, ac si Prudentiam aut Sapientiam dixisset. cm DE QUODAM SENE BARBATO Vir doctissimus atque humanissimus omnium Ântonius Luscus, retulit nobis inter loquendum, post convivium, rem ridendam. Est communia loquendi modus, cum quis ventris crepitum edidit, ut circumstantes : Ad barbant ejus, qui nihil cuiquam debet, dicant. Senex quidam Vincentis, barba admodum prolixa, vocatus a creditore in

DE POGGE Ibl ville (c'était Ugolotto Biancardo, homme docte et sévère). Le vieillard, fort agité, se mit à crier bien haut et sur tous les tons qu'il n'était le débiteur de personne, qu'il ne devait rien à qui que ce fût : — « Va-t'en » d'ici au plus vite, » lui dit Ugolotto, «r éloigne de nous cette barbe puante dont » l'odeur infecte nous incommode. » Le vieillard, tout interdit, demanda pourquoi sa barbe puait si fort : — « C'est, » lui répondit le Gouverneur, « parce qu'elle est » pleine de tous les pets qu'ont jamais lâchés » les hommes; tu sais bien qu'on les envoie » tous à la barbe de celui qui ne doit rien à » personne. » Cette plaisanterie rabattit le caquet du vieillard et fît rire tous les assistants. *judicium coram Praeside civitatis* (is Ugulottus Biancardus fuit, vir doctus atque severus), cum multis verbis jactabundus clamitaret, se nullius ulla in re debitorem esse, repetens sæpius nihil cuiquam se debere : ~ c *Facesse hinc oc3rus*, > Ugulottus ait, c *atque hanc tuam fœtidam barbam*, > *quœ nos malo odore conturbat*, amove. i Cum ille stupidus, quamobrem fœteret adeo graviter, postulasset : — c *Referta est*, » inquit Ugulottus, c *omnibus bombis*, *quœ unquam ab hominibus* 1 *editae sunt*, cum ad barbam ejus, qui nullum » *habet debitum*, *rejiciantur*. » Hoc dicto perfacete elusit hominis jactantiam, ridentibus qui aderant omnibus. 14.



102 LES FACÉTIES CIV SOTTISE d'un notaire, RACONTÉE  
PAR CARLO DE COLOGNE Nous étions plusieurs à dîner dans le palais  
du Pape, notamment quelques-uns de ses Secrétaires. On se mit à parler des  
gens dont le savoir et Thabilitété gisent dans des formules toutes faites, qui  
ne s'occupent pas de leur raison d'être et se bornent à dire : Nos pères nous  
ont laissé cela écrit de cette façon. — « Ces gens-là, » nous dit le spirituel  
Carlo de Bologne, « ressemblent de bien près à certain Notaire, mon  
concitoyen (et il nous dit le nom du personnage). Deux hommes vinrent le  
trouver pour lui faire dresser un conCIV COMPARATIO QUJEDAM  
CAROLI BONONIENSIS DE QUODAM NOTARIO Cum cœnaremus in  
palatio Pontificis, nonnulli inter quos et Secretarii erant, orto sermone de  
eonim ignorantia quorum doctrina omnis ac scientia pendet ex scriptis  
formulis, neque eanim causas afPerunt, sed tantum dicunt sic scriptum  
superiores stylo reliquisse ; Carolus Bononiensis, vir admodum festivus, «  
Hi simillimi sunt, » inquit, « Notarii cujusdam (et nomen retulit) concivis  
mei ; ad quem cum duo accessissent contractus venditionis inter eos  
conficiendi gratia,

DE POGGE 163 trat de vente ; il prit la plume, et se mettant à écrire, leur demanda leurs noms; Tun dit qu'il s'appelait Jean, l'autre Philippe. Le Notaire s'écria aussitôt : « L'instrument » (c'est le terme qu'ils emploient), « ne peut pas être » dressé entre vous. » Et comme ils lui demandaient pourquoi : — « L'acte ne peut se » faire, » répondit-il, « et avoir de valeur lé» gale que si le vendeur s'appelle Conrad et 0 l'acheteur Tite. » (Il ne connaissait que ces noms, inscrits dans son formulaire.) Ils eurent beau dire qu'ils ne pouvaient prendre d'autres noms que les leurs, le Notaire persista dans son refus, ses formules étant ainsi faites, et les envoya promener, puisqu'ils ne voulaient pas changer de noms. Ils allèrent en trouver un autre et laissèrent là cet imbécile qui se serait cru coupable de atque ille, sumpto calamo, scribere incipiens quaesisseteorum nomina, et alter Joannes, Philippus alter sibi nomen esse dixissent, respondit e vestigio Notarius, id instrumentum (ita enim appellatur) confici inter se non posse. Quaerentibus illis causam : — « Nisi, » inquit, « venditor I Conradus, emptor vero Titius vocetur > (haec enim sola nomina in formulis suis didicerat), c rogari aut jure consistere hic contractus ne» quit. I Cum vero se nomina mutare non posse dicerent; ille in sententia perstaret, quoniam ita formulas suae continerent, homines missos fecit, cum non auderent nomina immutare. Abierunt illi ad alium relicto homine insulso, qui se cri

164 LES FACÉTIES faux, s'il eût changé un seul mot à ses formules. CV . d'un docteur florentin envoyé a une reine et qui lui demanda de coucher avec elle On se mit ensuite à causer, tout en badinant, de la sottise de quelques personnages envoyés en Ambassade auprès des Princes. On en cita plusieurs : « N'avez-vous pas entendu parler, » dit Antonio Lusco, « de ce Florentin, ton compatriote, » ajouta-t-il en me regardant avec un sourire, « que la République envoya naguère, comme Ambassadeur, à la Reine Jeanne de Naples ? Ce Francesco (c'était son nom), Docteur es lois, quoique très-ignomen falsi subire existimavit, si scripta in formulis suis nomina commutasset. GV DE DOCTORE FLORENTINO AD REGINAM DESTINATO QUI CONCUBITUM POSTULAVIT Incidit etiam sermo inter jocandum de stultitia nonnullorum, qui Oratores mittuntur ad Principes. Cumque aliqui nominati essent, ridens Antonius Luscus: « Numquidnam, > ait^ c audistis temeritatem Florentini (me intuens) quem Populus Florentinus ad Joannam Reginam quondam Neapolitanam destinavit ? Franciscus is nomine fuit, Doctor legum> licet admodum indoctus. Qui

DE POGGE ibS rant, après avoir exposé à la Reine l'objet de sa mission, fut invité à revenir le lendemain; il entendit dire dans Tintervalle que la Reine ne faisait pas fi des hommes, surtout quand ils étaient beaux garçons. Introduit de nouveau auprès d'elle, il lui parla d'abord de ^choses et d'autres, puis l'informa qu'il avait \* besoin de l'entretenir en particulier. Elle le fit passer dans une chambre éloignée, pensant qu'il avait quelque mission secrète qu'il ne pouvait exposer devant tout le monde, et là, cet imbécile, qui avait de lui-même la meilleure opinion, demanda à la Reine de coucher avec elle. La Reine ne se troubla aucunement, et après avoir bien dévisagé son homme : « Cette requête, » dit-elle avec douceur, a est-elle une de celles que les Florentins » vous ont chargé de m'adresser ? » L'Ambassadeur rougit et ne sut que répondre : — cum Reginae mandata quaedam ezposuisset, postridieque ad eam reverti jussus, audisset intérim Reginam haud aspernari viros, praesertim forma conspicuos, ad Reginam rediit, multisque ultro citroque dictis, tandem se cum ea secretiora quaedamloqui velledixit. Tum Regina cumhominem in remotius conclave advocasset, existimans aliquid esse occultius quod communicandum cum pluribus non esset, stultus ille, qui sibi de propria forma plurimum persuaserat, Reginam concubitus postulavit. Tum illa, nihilo immutata^vultum hominis inspiciens : c Numquid, > ait, c hoc tibi > Fiorentini in mandatis quoque dedere ? > Ta

166 LES FACÉTIES (( Allez vous-en donc et revenez chargé de »  
cette mission-ià, » a)outa-t-eUe ; et elle le congédia sans plus se fâcher. CVI  
D\*UN HOMME QUI CONNUT LE DIABLE SOUS LA FORME d'unE  
FEMME Un très-savant personnage, Cincio, Romain, m'a plusieurs fois  
rapporté une histoire dont il ne faut pas rire, et qu'un de ses voisins, qui  
n'était pas un sot, racontait comme lui étant arrivée. La voici : Cet homme  
s'était une fois levé au clair de lune, croyant être proche du petit jour (car la  
nuit était sereine), pour aller à sa vigne ; on sait que les Romains ont  
l'habitude d'^apporter beaucoup de soin à centem atque erubescetem  
Oratorem, ut hujus rei mandatum a£ferret dicens, abire ab se absque  
ndignatione jussit. CVI DE HOMINE QUI DIABOLUM IN IMAGINE  
HULIERIS COGNOVIT Vir doctissîmus Cincîus Romanus mihi saepius  
retulit rem haud contemnendam^ quam vicinus suus, minime insulsus  
homo^ sibi accidisse narrabat. Ea est hujus modi. Surrexerat is aliquando ad  
lunae splendorem, existimans circa diluculum esse^ cum nox esset  
intempesta^ ut proîcisceretur ad vîneaSi suam^ prout est mos Romanis  
vineas

DE POGGB 167 la culture de leurs vignes. Comme il sortait par la porte d'Ostie (il dut même réveiller les gardiens pour se faire ouvrir), il s'aperçut qu'une femme le précédait. Pensant que cette femme allait faire ses dévotions à Saint- Paul, et sentant s'allumer un désir libertin, il hâta le pas pour l'atteindre : elle était seule, il en viendrait facilement à bout. Au moment où il allait la rejoindre, elle quitta le droit chemin et prit un sentier. Notre homme doubla le pas dans la crainte de perdre cette bonne occasion de femme qui s'offrait ; tout près de là, dans un détour, il l'atteignit et la saisit dans ses bras : elle ne dit mot, il la jeta par terre et la prit de force. La chose faite, le fantôme s'évanouit en laissant une odeur de soufre. L'homme, sentant sous lui la terre diligenter colère. Egressus porta Ostiensi (ezitum enim a custodibus, ut ea aperiretur rogarat), mulierem conspexit se praecedeiitem. Existimans vero aliquam esse quae dévotion is gratia S. Paulum visitaret, cum exarsisset in libidine, gradum properavit, ut eam consequeretur, et, quoniam sola esset, Id facilius se assequi putabat. Cum ad eam appropinquasset, ad semitam e recta via divertit. Hic homo celerius ambulavit, veritus ne mulieris occasionein oblatam amitteret. Progressus paululum in diverticulum mulierem comprehendit tacentem, ad terram stravit cognovitque. Quo facto, illa subito evanuit, relicto fœtore sulphureo. Homo in terra herbida se esse sentiens, paulum absterritus surrexit, domum

168 LES FACÉTIES couverte de gazon, se leva un peu effrayé et rentra chez lui. Tout le monde crut qu'il avait été victime d'une illusion diabolique. CVII AUTRE HISTOIRE CONTÉE PAR ANGELOTTO

Ângelotto, Évêque d'Ânagni, était présent quand Cincio conta cette histoire ; il en ajouta une autre toute semblable : « Un de mes parents, » dit-il, et il cita le nom, « se promenait de nuit à travers la ville déserte ; il rencontra une femme, à ce qu'il crut, et même une belle femme, selon l'apparence ; il assouvit sur elle sa passion. Aussitôt après, celle-ci, pour l'épouvanter, se changea en un homme hideux : « Qu'as-tu fait là ? » s'écria

Daemonis eam illusionem fuisse omnes arbitrantur. CVII AUA FABULA PER AMGELOTTUM DICTA Aderat Angelottus, Episcopus Anagninus, cum haec Cincius recitasset, et alteram huic similem fabellam dixit : c Affinis, » inquit, c meus (nomine eum appellans), cum noctu urbe déserta perambularet, obviam mulierem, quam existimabat<sup>^</sup> et quidem speciosam forma, ut videbatur, cognovit<sup>^a^</sup> Tum illa, ad eum terfendum, in ho-: minis tutf<sup>^</sup>issimi formam versa : « Et quid egisti ?> tm

DE POGGE 169 t-elle, « nigaud, je t'ai joliment attrapé. — » Soit, » répondit l'autre, intrépide, « mais, » moi, tibi culum maculavi. » CVIII d'un avocat qui avait reçu d'un plaideur DES figues et des PÊCHES Nous blâmions l'ingratitude de ces gens qui sont si prompts à faire travailler les autres et si lents à reconnaître leurs services. Antonio Lusco, homme plein d'esprit et de finesse, prit alors la parole : « Vincenzo, l'un de mes amis, » dit-il, « Avocat d'un homme excessivement riche mais aussi avare, avait maintes fois plaidé pour lui dans ses procès et n'avait inquit, < equidem te, insulse, decepi. 1 Tum ille : c — Ut lubet, » intrepidus inquit, c et ego tibi » culum maculavi. » CVIII DE ADVOCATO QUI FICUS ET PER8ICA AB tINO LITIGANTE ACCEPERAT Humanissimus ac facetissimus vir Antonius Luscus, culpantibus nobis ingratitude eorum, ' qui ad fatigandos homines sunt prompti, ad promerendum remissi : c Vincentius, 1 inquit, c meus, qui Advocatus erat homini praediviti, sed avaro, cum multoties illi in causis affuisset, neque quicquam tulisset prsemii, tandem difficii5



lyO LES FACÉTIES jamais pu en tirer un denier. Survint une affaire difficile, dans laquelle son client le pria de le défendre ; le jour de l'audience, il reçut de lui, en cadeau, des figues et des pêches. Il se rendit au Tribunal ; là ses adversaires eurent beau entasser contre lui les arguments, il resta bouche close; à leurs attaques réitérées, il ne répondit pas un traître mot. Tout le monde s'étonnait, le client surtout, qui lui demanda ce que signifiait ce silence : — « Les figues et les pêches 0 que vous m'avez envoyées, » répondit-il, « m'ont si fort glacé les lèvres, que je ne puis » prononcer un seul mot. » Hori in causa qua sibî adesse ad eum defendendum rogarat, die ad tuendam causam prsscrîpto (eo autem die cliens ficus et persica Advocato miserat) ad Tribunal accessit. Adversariis multa contra iilum dicentibus, semper clauso ore tacuit, neque verbum uUum, quamvis lacescentibus iilis, unquam protulit. Admirantibus singulis, cum cliens quidnâm iliud siientium sibi vellet percontaretur : — c Persica, > inquit, c et ficus quas I misisti ita os meum congelarunt, ut nequeam » verbum proferre, i

DE POGGE 171 CIX d'un RUSÉ MÉDECIN Un Médecin ignorant, mais très-fin, visitait des malades en compagnie d'un élève. Il leur tâta le pouls (comme c'est l'usage) et, s'il s'apercevait que leur état avait empiré, il en rejetait sur eux la faute en leur reprochant d'avoir mangé des figes, une pomme ou quelque autre chose défendue. Comme les malades avouaient le plus souvent, le Médecin paraissait avoir le don de seconde vue, puisqu'il devinait si bien les écarts de régime de ses clients. Son élève, que cette perspicacité plongeait dans l'étonnement, finit par lui demander s'il reconnaissait cela aux battements particuliers du pouls, au toucher, ou CIX DE MEDICO IN VISITATIONE INFIRMORUM VCRSUTO Medicus indoctus, sed versutus, cum infirmos, adhibito discipulo, visitaret, tangens <sup>ut moris est</sup> pulsum, si quem graviorem solito sensisset, cUlpam in aegrotum conferebat, asserens eum ficus, aut pomum, aut quid aliud a se prohibitum comedissee. Quod cum saepissime faterentur aegri, vir divinus videbatur, qui ita errores morbo laborantium animadverteret. Hoc admiratus persœpe discipulus rogavit Medicum, quonam modo, pulsu vel tactu, an alia quadam altiori disciplina

172 LES FACÉTIES par quelque autre procédé plus savant. L'« Médecin, désireux de récompenser sa déférence, daigna lui dévoiler le secret : « Quand » j'entre dans la chambre de mon malade, i» dit-il, « je jette autour de moi un rapide coup » d'oeil, et si je vois sur le plancher des restes » de fruit ou de n'importe quoi, par exemple » des écorces de châtaignes ou des pelures de » figues, des coquilles de noix, des trognons » de pommes, quoi que ce soit enfin, je sup» pose que mon malade en a mangé, j'accuse » sa gourmandise d'avoir aggravé la maladie, 0 et j'écarte de moi toute responsabilité en » cas d'accident. » Peu de temps après, l'élève s'étant mis, lui aussi, à exercer la Médecine, entreprit de faire à ses malades les mêmes reproches; il les accusait de s'être écartés de l'ordonnance, perciperet? Tum ille pro ejus in se observantia hoc arcanum reseraturum pollicitus : c Cum » pervenio in cubiculum aegroti, > ait, c circuml spicio in primis diiigenter, si quid reiiquiarum j» aut fructus cujuspiam, aut alterius rei in paI vimento supersit ; veluti si castaneae, aut ficus j» corticem, vel nucis testam, aut pomorum frusta, » aut aiiud quippiam viderim, convector infirmum > taie quid ex his comedisse, et sic segrotum in> continentia in morbis gravioribus incuso, ut » videar procul a culpa, si res deterius se habue> rint. » . Haud multo post, discipulus, et ipse quoque, cura medendi suscepta, sæpius eodem malo aegros

DE POGGE 173 d'avoir mangé ceci ou^ cela, selon qu'il pou\*  
vait conjecturer par les restes qu'il apercevait. Une fois, il fut appelé auprès  
d'un pauvre paysan, à qui il promit de rendre bien vite la santé, s'il observait  
exactement le régime. Après lui avoir prescrit certaine quantité de  
nourriture, il s'en alla et promit de revenir le lendemain. Lorsqu'il revint, le  
mal s'était beaucoup aggravé : trop ignorant et trop sot pour en trouver la  
cause, il jeta les yeux de tous côtés et ne vit de déchet d'aucune sorte. Il était  
bien embarrassé; enfin, en regardant sous le lit, il y vit le bât d'un âne. Il se  
mit aussitôt à crier : « Enfin, je vois pourquoi vous » allez si mal ; vous  
avez fait un tel excès, que » je ne serais pas étonné de vous trouver » mort;  
malade comme vous l'êtes, vous culpabat, asserens edendi formulam ab se  
datam excessisse, et aliquid edisse^ prout ex.reliquiis conjectura assequi  
poterat. Semel ad rusticanum inopem hominem accessit, cui cum  
valetudinem pristinam se e vestigio restitutum promississet, si normam  
s]Liam servaret, data nescio qua portione, abscessit, postridie reversurus.  
Cum rediisset, graviori morbo sger afBictabatur. Hic homo stultus ac rudis  
causam nesciens, cum hue atque illuc deflexisset oculos, nullasque  
ejusmodi reliquias vidisset, sestuans animo, tandem sub lectulo aselii  
clitellam conspexit. Tum clamare cœpit e vestigio tandem se percipere cur  
deterius se haberet aeger : magnum excessum esse ab eo factum, quo  
mirabatur illum minime i5.

174 LES FACÉTIES » avez mangé un âne ! » Le bât de l'âne lui indiquait qu'on avait dû faire cuire l'animal, comme un os révèle un plat de viande. Ce ridicule personnage, pris en flagrant délit de sottise, fit rire tout le monde à ses dépens. ex de deux personnes qui plaident une affaire d'argent Il y a, sur le territoire de Bologne, une ville qui s'appelle Medicina. On y envoya comme Podestat (c'est le titre officiel) un homme grossier et ignorant, devant lequel vinrent deux plaideurs qui avaient à débattre des intérêts d'argent. Le premier, se disant créancier, prétendait que l'autre lui devait de mortuum esse; asinum quippe aegrum comedisse asserebat/ existimans sellam decocti asini, velut os Garnis reliquias videri. In stultitia sua deprehensus homo ridiculus multos ad risum excitavit. ex DE DUOBUS IN RE PECUNIARIA LITIGANTIBUS Oppidum est Bononiensium nomine Medicina. Eo missus est Potestas (ut aiunt) homo rudis, atque imprudens; ad quem cum duo litigantes de re pecuniaria accessissent, ac prior qui creditorem se dicebat sibi pecuniam certis ex causis deberi dixisset, versus in debitorem Potestas :

DE POGGE 175 Targent et que cette dette était certaine. Le Podestat se tourna vers le débiteur : « Tu » agis bien mal, > lui dit-il, « en ne payant » pas ce que tu dois. » Celui-ci déclara qu'il ne devait rien, qu'il s'était complètement libéré; aussitôt, le Magistrat, s'adressant au créancier, lui reprocha de réclamer ce qui ne lui était pas dû. Le créancier affirma de nouveau la dette et en expliqua les motifs : le Magistrat s'emporta plus fort contre le débiteur, et lui reprocha de nier une chose si évidente. Celui-ci donna toutes sortes de raisons pour prouver qu'il avait payé ; le Podestat tança vertement son adversaire d'oser réclamer le paiement d'une dette éteinte. Après avoir ainsi réprimandé alternativement tantôt l'un et tantôt l'autre, ce juge imbécile s'écria : i( Les deux parties ont gagné et perdu ; » elles peuvent se retirer ! » et il leva la séance c Maie habeSj » ait,

176 LES FACÉTIES sans rien décider. Cette histoire fût racontée entre amis un jour que Ton reprochait à un personnage, bien connu de nous, de changer souvent d'avis sur le même sujet. CXI d'un médecin ignorant qui, à l'examen de l'urine d'une femme, jugea qu'il lui fallait faire l'amour. Une femme de chez nous, nommée Giovanna, et que j'ai connue, était souffrante. Un Médecin aussi avisé que peu savant, appelé auprès d'elle pour la soigner, demanda, comme c'est l'usage, qu'on lui mît de côté l'urine. On chargea de ce soin une jeune fille encore pucelle, qui n'y pensa plus et montra au Médecin sa propre urine au lieu de celle permise. Hoc récit atum est inter socios, cum quidam nobis notus saepius in eadem re sententiam mutaret. CXI DE MEDICO INDOCTO QUI URINÆ GRATIA INDICAVIT MULIEREH COITU INDIGERE iEgrotabat apud nos mulier, quam novi, Joanna nomine. Accedens scitulus et indoctus Medicus, ut morbum curaret, urinam (cujus servandæ cura adolescenti filise innuptae demandata erat, ut moris est), postulavit. Haec autem oblita suam pro aegræ urina medico ostendit. Statim mulierem indigere

DE POGGE 177 de la malade. Le Médecin s'écria aussitôt : « Cette femme a besoin de faire Tamour. » L'ordonnance fut rapportée au mari qui, après s'être copieusement garni l'estomac à souper, vint se coucher près de sa femme. Celle-ci, à qui sa faiblesse rendait la chose très-pénible, et qui ignorait la prescription du Médecin, surprise par Tétrangeté du fait, criait à chaque instant : a Que fais- tu, mon ami, tu vas me » tuer. — Tais-toi, » répliqua le mari, « le Mé» decin a dit que c'était le meilleur moyen de » te guérir; tu vas être délivrée, rendue à la » santé. » Et il ne se trompait pas ; il opéra quatre fois et le lendemain la fièvre avait disparu. Ainsi la fraude dont ce Médecin avait été victime fut cause de la guérison. coitu Medicus affirmavit. Cum id viro nuntiatum extitisset, curato in cœna opipare stomacho, cum uxore concubuit. IUa, cum hoc sibi ex debilitate molestissimum esset (ignara enim Medici consilii erat), clamaretque saepius ob rei novitatem, < Quid agis, mi vir ? Me quidem occidis. — Tace, i vir inquit, < haec optima est, ex Medici sententia, « ad te curandum medela; nam isto quidem > pacto liberaberis, et restituetur valetudo. » Neque eum fefelUt opinio. Nam cum quater eam subagitasset, postero die omnis febris abscessic. Ita Medici deceptio causam praebuit sanitatis.



IJS LES FACÉTIES CXII d'un mari qui fit l'amour a sa femme  
malade et lui rendit la santé a Semblable aventure est arrivée à Valence à  
l'un de mes compatriotes, » dit quelqu'un pendant qu'on y était. « Une toute  
jeune fille avait épousé un très-jeune Notaire; peu de temps après avoir été  
menée chez son mari, elle tomba gravement malade, et tout le monde crut  
qu'elle allait mourir. Les Médecins l'avaient condamnée, et la pauvre jeune  
femme, sans voix, les yeux clos, inanimée, ressemblait à une morte. Le mari  
se désolait de se voir enlever si tôt une femme qu'il avait eu à peine le  
temps de posséder et qu'il aimait passionCXII DE YIRO QUI UZORBM  
£GROTAM COGNOYIT, ET POSTEA CONVALUIT Item similem in  
oppido Valentie quidam accidisse contribuli suo inter jocandum recitavit.  
Ait adolescentulam nuptam Notario admodum juveni, quæ, non multo  
postquam ad virum ierat, gravi morbo ægrotare cœpit, adeo ut omnes  
morituram exîstimarent : nam et Medici sanitatem desperaverant, et mulier  
adolescentula amissa loquela, clausis oculis, intercluso spiritu, mortua  
videbatur. Dolebat vir tam cito eripi uxorem sibi, quam raro cognoverat, et  
eam, ut æquum erat,

DE POGGE 179 nément, comme c'est tout naturel. Il résolut donc de lui faire Famour encore une fois, avant qu'elle n'expirât, et, après avoir éloigné tout le monde, en prétextant je ne sais quoi de secret, il opéra. Aussitôt la femme, comme si son mari lui avait infusé dans le corps une vie nouvelle, commença à reprendre ses esprits; elle entr'ouvrit les yeux, la parole lui revint et elle appela son mari d'une voix douce. Le mari, tout joyeux, lui demanda ce qu'elle voulait : elle demanda à boire. Peu après, on lui donna à manger et elle se rétablit. L'exercice du droit marital avait amené ce résultat. » D'où il faut conclure que ce remède est souverain pour les maladies des femmes. summe amabat. Decrevit ergo cum uxore, antequam ea expiraret, coire. Semotis omnibus (cum nescio quid se acturum secreto dixisset), uxorem cognovit. Illa e vestigio, tanquam vir novam vitam in corpus ejus indidisset, cœpit spiritum ducere, atque oculis subapertis, post paululum loquij et submissa voce virum appellare. Qui cum laetus rogasset, numquid vellet, potum petivit, quo, atque deinceps cibo dato convaluit. Cujus causam prestit<sup>at</sup>rat matrimonii usus. Exemplo igîtur arguitur morbis mulierum eam rem plurimum conferre.

180 LES FACÉTIES CXIII d'un homme illettré qui demanda a l'archevêque DE MILAN LA DIGNITÉ D'ARCHIPRÊTRE Nous nous plaignions parfois du malheur des temps, pour ne pas dire de l'insuffisance des hommes qui occupent les premières dignités de l'Église ; on laisse de côté les gens de savoir et de mérite, et ce sont les ignorants, les gens sans valeur qui obtiennent les places les plus élevées. « Ce n'est pas plus spécialement le cas des Souverains Pontifes », dit là-dessus Antonio Lusco, « que celui des autres Princes; nous les voyons tous prendre en extrême affection les sots et les drôles, et ne faire aucun cas des hommes les plus recon-

CXIII DE HOMINE NON LITTERATO QUI DIGNITATEM QUAMDAM ARCHIPRESBYTERATUS AB ARCHIEPISCOPO MEDIOLANENSI POSTULAVIT Querebamus aliquando de conditione temporum, ne dicam hominum, qui in Ecclesia Principatum tenent; nam, posthabitis doctis ac prudentibus viris, indocti et nullius pretii homines extolluntur. Tum Antonius Lusco : « Non est, inquit, < magis Pontificum quam caeterorum Principum culpa, apud quos fatuos et ridicules homines in deliciis haberi, docti vero excellentes rejici videmus. Erat olim, > ait, « apud

DE POGGE 181 mandables. Il y avait autrefois », ajouta-t-il, « chez Cane, Tancien Seigneur de Vérone, un bon vivant appelé Nobili, absolument dépourvu d'éducation et de savoir, mais que ses propos plaisants rendaient agréable à Cane ; pour cette raison, comme il était clerc, il avait reçu de lui divers bénéfices. Un jour que le Prince envoyait à l'ancien Archevêque, gouverneur de la ville de Milan, une Ambassade composée de grands personnages, Nobili se joignit à eux. Leur mission remplie, lorsque les Ambassadeurs voulurent se retirer, Nobili, qui avait fait rire l'Archevêque en lui débitant des sottises, obtint de lui la permission de demander ce qu'il voudrait. Il demanda alors une très -importante charge d'Archiprêtre. L'Archevêque ne put s'empêcher de rire de cette sottise prétention : « Vois donc un peu ce priscum illum Canem Principem Veronensem perjucundus homo, nomine Nobilis, rudis atque indoctus sed facetiarum gratia acceptissimus Cani, et ob eam rem ab eo (erat enim clericus), pluribus ecclesiis donatus. Hic, cum Oratores, viri excellentes, ad Archiepiscopum Mediolanensem antiquiorem illum qui civitati imperabat a Principe mitterentur, se in eorum societatem contulit. Expositis mandatis, Oratores cum reverti vellent, Nobilisque, ut erat homo confabulator, risum Archiepiscopo movisset, potestatem fecit, si quid ab se vellet petere. Archipresbyteratum quemdam magnas dignitatis sibi dari Nobilis postulavit. Tum ridens Archiepiscopus hominis stultitiam

**The text on this page is estimated to be only 25.32% accurate**

182 LES FACÉTIES » que tu demandes », lui dit-il; c c'est charge  
» trop lourde pour tes épaules, car tu es ab.) solument illettré et ignorant. —  
Cest vrai », répondit aussitôt Nobili avec effronterie , (^ mais je fais comme  
chez nous. Â Vérone , .) ce ne sont pas les gens lettrés qui obtien» nent des  
bénéfices ; on ne les donne qu'aux » ignorants et aux imbéciles. » — Nous  
trouvâmes plaisante la réponse de cet homme qui^ parce qu'on agissait  
sottement à Vérone, prétendait qu'il dût en être de même partout. CXIV  
d'one courtoisie qui se plaignait du mauvais TOUR d'un barbier Il y a à  
Florence des magistrats qu'on apitiam : c Vide quid petis, » inquit; c major  
est » haec res quam vires tuae ferre possint: homo B enim es inscius  
litterarum, et apprime indo» ctus. » Atqui statim et conâdenter respondit  
Nobilis : « — More quidem patrio id facio. Nam » Veronae nulla litteratis  
viris, sed indoctis et B insciis beneficia conferunt. » — Risimus facete  
hominis dictum, qui, quod Veronae stulte ûebat| et alibi ûeri debere  
arbitratur. CXIV t>B MKRETRtCE CONQUERSNTC DE TONSORIS  
MXLEFTCIO Magistratus est Fiorentiœ^ quem Ofâciales ho

DE POGGE 183 pelle Préposés aux bonnes mœurs. Leur principale fonction est de rendre la justice aux courtisanes, et de veiller à ce qu'elles puissent exercer leur métier dans toute la ville sans être molestées. Une fille de joie vint un jour les trouver et se plaindre de Poutrage et du tort que lui avait fait un barbier : elle Tavait mandé , au bain, pour se faire raser par en bas, et il lui avait si bien entamé les chairs avec son rasoir, qu'elle n'avait pu, de plusieurs jours, recevoir qui que ce fût. Elle Taccusait donc de lui avoir porté un sérieux préjudice, et demandait qu'on lui tînt compte du gain qu'il lui avait fait perdre. Quelle doit être la sentence? nestatis vocant : horum praecipua cura est in jure meretricibus dicendo, curandoque ut in omni civitate absque molestia esse possint. Accessit ad eos semel meretrix, questa injuriani damnumque a tonsore illatum, qui in balneum accersitus ab ea ut partes inferiores raderet, rasorio ita cunni partem incidit, ut pluribus diebus homines admittere nequivisset, ex quo damni infecti illum accusabat, amissi lucri restitutionem petens. Quaeritur quae sit futura sententia ?

184 LES FACÉTIFIS cxv D\*UN RELIGIEUX AUQUEL UNE  
VEUVE SE CONFESSAIT Un Religieux, de ceux qu'on dit vivre dans  
rObservance, recevait, à Florence, la confession d'une fort jolie veuve. Tout  
en parlant, elle se pressait contre lui et, pour pouvoir parler tout bas ,  
approchait de plus en plus son visage. Il advint que ce souffle juvénile  
réchauffa le Moine; certain monsieur, qui avait la tête basse, commença à la  
relever et lui causa un vrai supplice. Torturé par l'aiguillon de la chair, et se  
démenant comme un diable , il fit signe à la jeune femme de se retirer : a  
Infligez-moi donc une pénitence, » lui dit-elle. « — Une pénitence! » s'écria  
le CXV DE RELIGIOSO CUI VIDUA CONFITEBATUR Audiebat  
Religiosus ex bis qui vivere in Observantia dicuntur, viduam formosam  
Florentis peccata sua confitentem. Cum mulier inter loquendum viro  
hœreret, et faciem suam, ut secretius loqueretur, propius admoveret,  
anhelitus autem juvenilis virum concalefedsset, cœpit tandem qui jacebat  
caput erigere, adeo ut paulo hominem torqueret. Cum ille molestia carnis  
oscitans, et se contorquens, cuperet mulierem abire, illa vero sibi  
pœnitentiam injungi peteret :

DE POGGE 185 pauvre homme; « c'est vous qui me la faites faire  
1 » CXVI d'un homme qui fait semblant d'être mort devant sa femme A  
Montevarchio , bourg qui n'est pas loin d'ici, un jardinier de ma  
connaissance ^ revenant des champs en Tabsence de sa jeune femme qui  
était allée laver du linge , eut la curiosité de savoir ce qu'elle dirait et ce  
qu'elle ferait s'il était mort; il s'allongea donc par terre dans la cour, sur le  
dos, dans la position d'un cadavre. La jeune femme revenant à la maison  
chargée de linge, et voyant son mari mort, à ce qu'il semblait, hésita un  
instant si c — Pœnitentiam! » inquit ille, c indidisti tu » mihî. > CXVI DC  
TIRO QUI 8U£ UZORI MORTUUM SE OSTBNDIT In Montevarchio  
oppîdo nobis propinquo^ hortulanus mihi notus cum semel, uxore juvene,  
quœpannos lotum ierat, absente, ex horto domum revertisset, cupiens quid  
mulier, se mortuo, dictura, et quemadmodum se habitura esset audire, se in  
aula ad terram mortuo similis resu\* pinus prostravit. Uxor, cum domum  
onerata linteis venisset, invento mortuo, prout credebat, maTito, dubitans  
hœerebat animo, statimne viri 16.



186 LES FACÉTIES elle le pleurerait tout de suite ou si elle commencerait par manger : elle était encore à jeun, midi sonné. La faim la talonnait, elle se décida à prendre son repas, et ayant fait griller un morceau de lard sur des charbons, elle le mangea à la hâte, sans boire, pour aller plus vite. Elle eut grand' soif alors, d'autant que la viande était salée, prit la cruche et descendit Tescalier pour aller tirer du vin à la cave. Comme elle remontait , survint tout à coup une voisine qui venait chercher du feu; aussitôt la femme, laissant tomber la cruche, en dépit de sa soif, se mit à jeter des cris comme si son mari venait, à l'instant, de rendre Tâme, et à déplorer son trépas, à grands flots de paroles. A ses gémissements et à ses sanglots, accourut tout le voisinage, hommes et femmes , surpris d'une mort si mortem lamentaretur, an prius (jejuna enim meridiem usque permanserat) comederet. Famé urgente, cibum capere decrevit, et frusto succidiaie super prunes imposito perpropere comedit, nihil prae festinatione potans. Cum sitiret nimium propter carnes salitas, sumpto urceolo, scalas cœpit descendere, ut vinum ex cellarîo hauriret. Superveniens ex improviso vicina, ignis petendi gratia, cum subito scalas ascendisset, statim mulier, abjecto urceolo, sitibunda, veluti tune repente vir exhalasset animam, exclamare cœpit, et mortem e jus multis verbis plangere. Supervenere ad ululatum ploratumque vicinia omnis, viri ac mulieres, ob mortem tam repentinam. Jacebat

DE POGGE 187 soudaine . L'homme, en effet , était là gisant, les yeux fermés, et il retenait si bien sa respiration, qu'il paraissait réellement mort. Enfin, quand il trouva que la plaisanterie avait assez duré, au milieu des hurlements de sa femme, qui ne cessait de s'écrier : « Mon » pauvre homme ! que faire maintenant ? — û Rien de bon, ma chère femme », dit-il en ouvrant les yeux, « si tu ne vas pas tout de » suite boire. » Tous les assistants passèrent des larmes aux éclats de rire, surtout lorsqu'on apprit l'histoire et pourquoi la femme avait soif. CXVII dVnE jeune niaise de BOLOGNE Une jeune femme de Bologne, nouvellement mariée, se plaignait à une très-respectaenim vir, atque ita spiritum continebat clausis oculis, ut omnino expirasse videretur. Tandem cum visum ei esset satis ludorum dédisse, vociférante muliere, ac ssplus dicente: c Mi vir, i quomodo nunc faciam ? » Ille, apertis oculis: c — Maie, i inquit/ ( uxor mea, nisi e vestigio » potumvadas.» Exlacrymis ad risum omnesconversi sunt, audita praesertim fabula et causa sitis. CXVII DE BONONIBNSI ADOLESCENTULA SIMPLICI . Adolescentula Bononiensis, noviter nupta, que

188 LES FACÉTIES ble Dame , ma voisine , de ce que son mari la battait, fort et souvent. Cette Dame lui demanda pourquoi : — « C'est , » réponditelle , c( parce qu'il ne peut pas souffrir que je » reste immobile comme une souche quand » il use des droits du mariage. — Mais pour} )  
 quoi, » répliqua la Dame, « ne faites-vous pas \* » au lit ce que vous demande votre mari ? » pourquoi n'obéissez- vous pas à sa volonté ? » — Parce que je ne sais pas comment cela se » fait, Madame, » dit l'innocente ; « personne » ne m\*a jamais montré comment il faut s'y » prendre : si je le savais, je ne me laisserais » pas rouer de coups par mon mari. » Admirable simplicité de cette enfant, qui ne savait pas ce que la nature même se charge d'apprendre à toutes les femelles. J'ai , plus tard, raconté pour rire cette histoire à ma femme . rebatur apud honestissimam matronam mihi vicinam, se acriter nimium ac persœpe a viro vapu lare. Quœrente quamobrem matrona, respondit virum sgre ferre eam, dum matrimonio uteretur, immobilem, in modum trunci, permanere : — « Cur non, » inquit illa, « viro obsequeris » ris in lecto, et voluntari pares ? 9 Tum illa : — « Nescio, Domina, quomodo id fiât, > ait. c Nunquam enim aliquis me docuit, quomodo » id agendum esset : nam si id soi rem, non pa» terer me verberibus a viro caedi. > Simplicitas mira puellae, quae, etiam quae natura percipiuntur a fœminis ignoraret. Hoc uxori postea per jocum recitavi.

DE POGGE 189 CXVIII RÉPONSE D'UN CONFESSEUR A  
BARNABÔ A PROPOS d'une femme Baraabô, Prince de Milan, aimait fort  
les femmes. Un jour que, seul dans son jardin, loin de tout regard indiscret,  
il caressait un peu vivement une femme dont il était épris, survint à  
l'improviste un Religieux, son Confesseur, devant qui s'ouvraient toutes les  
portes du Palais, grâce à sa haute réputation de sagesse et de sainteté. Le  
Prince rougit, et se fâcha d'abord de l'arrivée inopinée du Confesseur ; puis,  
s'étant un peu remis, et espérant provoquer une réponse qui lui donnerait  
prise contre l'importun : « Que feriez

CXVIII RESPONSIO CONFESSORIS  
AD BERNABOVCM PRINGIPEH DE MULIERE FACTA Bernabos^  
Princeps Mediolani, fuit admodum mulierosus. Is cum aliquando solus in  
horto, semotis arbitris, cum muliere quam amabat lascivus jocaretur,  
supervenit de improvise Religiosus quidam, Confessor ejus, cui propter  
sapientiam et auctoritatem semper ad principem patebant fores» Erubuit  
simul et indignatus est Princeps de insperato Confessoris adventu, pauloque  
commotior, ut eum in responso caperet : c Quid, > inquit, c ageres, si tu  
quoque cum ejus

190 LES FACETIES » VOUS, » lui dit-il, a si vous teniez au lit une » aussi jolie femme ? — Ce que je devrais faire, » je le sais bien, > répondit le Religieux, « mais » ce que je ferais, je ne le sais trop. «/ Cette réponse calma le courroux du Prince, Tautre avouant qu'il était homme, lui aussi, et sujet à faillir. CXIX d'un serviteur oublieux qu\*on charge dVn poids considérable Roberto, de la famille des Albizzi, homme aussi bienveillant qu'instruit, avait un dômes\*, tique niais, oublieux, lourd d'esprit, qu'il gar\* dait chez lui plutôt par humanité que pour les services qu'il en tirait. Il lui donna un jour une commission pour un de ses amis, nommé > modi muliere in lecto esses r » Ât ille : — e Quid i me deceret, » ait, c scio^ quid vero facturas es» sem nescio. » Hoc responso îram Principis flexit, cum se quoque hominem esse et labi posse fateretur. CXIX DE SBRT0 0BI.IVI080 EX PONDERE DEFATIGATO Robertus ex Albiciorum familia, vir doctus et perhumanus, habebat famulum quemdam insulsum, oblivôsuint et ingenio tardo, quem ille magis humanitatis quam utilitatis causa domi nutriebat. Hune aliquandocum certis mandatis misit

DE POGGE 191 Dego, qui habitait près du pont de la Trinité. Lorsqu'il y fut arrivé : « Qu'y a-t-il de nou» veau ? 9 lui demanda Dego. Le valet avait oublié la commission de son maître et cherchait ce qu'il avait à dire, tout absorbé, Pair stupide. Dego voyant que notre homme se taisait, et le connaissant bien : — « Jfe sais, » dit-il, a ce que tu viens chercher; » et il lui montra un énorme mortier de pierre. « Prends-le; » ajouta-t-il, « et porte-le au » plus tôt â ton maître, qui le demande. » Roberto, voyant de loin venir son domestique, le mortier sur les épaules, comprit que son ami avait voulu le punir de son manque de mémoire, et quand le valet fut assez près: « Que le diable t'emporte, nigaud ! » lui diti; « tu n'as pas compris ce que je t'ai dit, » Retourne-t'en tout de suite; ce n^est pas ad amicum suum, Degum nomine, qui habitabat propé Trinîtatis pontem; ad quem cum accessisset, rogatus, quidnam a patrono afibrret novi, irie oblitus patroni vôrbonim, veluti stupidus ac cogitabundiis, quid diceret haesitabat. Conspecta hominis, quem probe noverat, taciturnitate, statim : — c Scio, > inquit, c quid velis, > et ostenso pergrandi lapideo mortario : c Cape hoc, > ait, c et ad patronum tuum, nam id postulat, quam» primum feras. > Hune Robertus mortarium humeris ferentem a longe cum aspexi^set, cogitans quod erat id ad puniendam famuli oblivionem factum, cum appropinquasset : c Malum > tibi, insul^i» ait t qui. non rectè verba mèa

192 LES FACÉTIES » un mortier si grand qu'il me faut, apporte\*  
» m'en un plus petit. » Le pauvre diable, couvert de sueur et pliant sous le  
faix, avoua qu'il s'était mépris, retourna chez Dego et fit un troisième  
voyage pour rapporter un autre mortier. Ainsi éit punie sa sottise. cxx d'un  
homme qui veut dépenser mille florins pour se faire connaitre^ et la réponse  
qu'on LUI FAIT Un Florentin, de nos compatriotes, jeune homme de peu de  
cervelle, disait à un de ses amis qu'il voulait dépenser mille florins pour  
courir le monde et se faire connaître. L'autre, } percepisti. Redi e vestigio,  
nam tam grande » nolOy et minisculum porta. > Illesudans ac pondère  
fessus, cum se errasse fateretur, ad amicum reversus, aliud quoddam tertio  
reportavit. Hoc pacto însultas hominis est mulctata» CXX DE HOMINE  
QUI MILLE FLORENOS VULT EXPENDERE UT COGN08CATUR, ET  
RESPONSIO IN

**The text on this page is estimated to be only 23.06% accurate**

DE POGGIS 193 qui savait son homme sur le bout du doigt , lui  
répondit : — « Dépenses-en plutôt deux » mille pour ne pas être connu. »  
notus erat : — c Satius est, > inquît, c duo millia 1 expendas, ut des operam  
ne cognoscaris. > FIN DU TOME PREMIER 17



**The text on this page is estimated to be only 25.19% accurate**

TABLE DES MATIERES • -, DU Pages  
ÀVBRTISSKIIENT T Vie 9E Pogge zv MÉMOIRE SUR LES  
OUVRAGES DE PoGGE ZZVI Préface dé î-\*auteur. — Avis aux envieux  
de ne pas reprendre, dans ces Facéties, le laisser-aller du style . . , » i I.  
D'un pauvre matelot de Gaête ..... 7 II. D'un Médecin qui soignait les  
fous. .... 10 III. De Bonaccio de\* Guasci, qui se levait si tard 14 IV. D'un  
Juif converti au Christianisme. ... 16 V. D'un imbécile qui croyait que sa  
femme avait duos cunnos 18 VI. P'une veuve qui se livra par luxure à im  
pauvre 31 yil. D'un prélat à cheval. ! 34 VIII. Bon mot de Zuccharo 3 5 IX.  
D'un Podestat 36 X. D'une femme qui trompa son mari . : . . 38 XI. D'un  
Prêtre qui ignorait le jour de la fête des Rameaux < . . 3o XII. De paysans  
chargés par leurs concitoyens d'acheter un Christ, et auxquels on demande  
s'ils le veulent mort ou vif. . . . 33 XIII. Mot d'un cuisinier à l'illustrissime  
Duc de Milan. . 33

196 TABLE DES MATIERES Pages XIV. Mot du mCme cuisinier au ratme illuitre Prince 35 XV. Requête du même cuisinier au susdit Prince 36 XVI. De Giannozzo Visconti 37 XVII. D'un tailleur de Visconti, par manière de comparaison '. . . 39 XVm. Plainte portée à Facino Cane, au sujet d'un ToI 43 XIX. Exhortations d'un Cardinal aux soldait du Pape 43 XX. Réponse à un Patriarche 44 XXI. Du Pape Urbain VI 45 XXII. D'un Prêtre qui, au lieu d'ornements sacerdotaux, apporte des chapons à son évêque 46 XXIII. D'un de mes amis qui se voyait avec peine préférer bien des gens au-dessous de lui par leur science et leur vertu 48 XXIV. D'une femme folle ;....' 49 XXV. D'une femme qui se tenait sur la rive du P6 5i XXVI. De TÂbbé de Septimo 52 XXVII. La sœur d'un citoyen de Constance devient grosse 53 XXVIII. Mot de l'Empereur Sigismond 54 XXIX. Propos de Lorenzo, Prêtre Romain .... 55 XXX. Conversation de Niccolo d'Anagni 56 XXXL D'un prodige 57 XXXII. Autre prodige raconté par Hugues de Sienne 59 XXXIII. Autre prodige 59 XXXIV. Autre prodige 60 XXXV. Mot plaisant d'un farceur sur le Pape Boniface 62 XXXVI. D'un Prêtre qui donna la sépulture à un petit chien, k . . . 64 XXXVII. D'un Seigneur qui accusa injustement un homme riche 66

DU TOICB PRÉMnSR I97 Pages XXXVIII D'un Religieux qui prononça une courte harangue 68 XXXIX. Plaisant conseil de Minaccio à on paysan 69 XL. Réponse du même Minaccio 70 XLI. D'un pauvre borgne qui allait acheter du froment 73 XLII. Histoire d'un homme qui demanda pardon à sa femme pendant qu'elle était malade 73 XLIII. i)'une jeune femme qui accusa son mari d'être petitement monté 74 XLIV. D'un Prédicateur qui aimait mieux avoir à faire à dix pucelles qu'à une femme mariée 78 XLV. De Paolo qui excita à la luxure plusieurs qui n'y pensaient pas 79 XLV.I. D'un Confesseur 80 XLVII. Plaisante réponse d'une femme 81 XLVIII. D'un Moine mendiant qui pendant la guerre parla de paix à Bernardo 83 XLIX. Histoire de François Philelphe 83 L. Histoire d'un bateleur, racontée par le Cardinal de Bordeaux 85 LI. Réponse de Ridolfo à Bamabô 87 LU. Autre réponse plaisante de Ridolfo ..... 89 Lin. Comment Ridolfo fut représenté par les Florentins sous la figure d'un traître. . 90 LIV. De quelqu'un qui blessa Ridolfo en tirant de l'arc 91 LV. Histoire de Mancini 93 LVI. D'un homme qui mit sa charne snr son ' épaule 94 LVII. Ingénieuse réponse de Dante, poète Florentin 95 LVIII. Plaisante réponse du même poète 96 LIX» D'une femme qui s'obstinait à appeler son mari pouilleux 97 LX. D'un homme qui cherchait sa femme noyée dans la rivière 99

**The text on this page is estimated to be only 21.36% accurate**

igS TABLK DBS MATIÈRES Pages LXf. I>^ii roturier qiM  
^milyit se faire uo« blir loo LXil. De Gn^ielmo qui vmt un bd âppareO  
Priapique \* loi LXIII. Réponse d'une fenmw de Pise. ; . io3 LXIV. Mot  
d^ime matrone qui "vit à la fenêtre les vêtements d'ane femme débauchée . .  
. 104 LXV. Un bon avis io5 LXVI. Mot d'an habitant de Pérouse à sa  
femme. 106 LXVII. Propos plaisant d'un jenne homme. ... 108 . LXVIII.  
D'un imbécile qui prit pour Ini-mCme quelqu'un qui imitait sa voix 109  
I4UX. D'un paysan qui portait une oie à vendre iio LXX. D'un avare qui but  
de Tarine lia UUU. D'un berger qui fit une confession inecom\* plète li3  
LXXII. D'un joueur mis en prison pour i^voir foué \* 116 LXXIII.  
Remontrance d'un père â son fils qui s'enivrait 117 LXXIV. D'un jeune  
homme de Pérouse 118 LXXV. Du Duc d'Anjou qui montra à Ridolfo un  
riche trésor 119 jLXXVI. Du même Ridolfo I3i LXXVII. Mot plaisant d'un  
habiunt de Pérouse. . m LXXVIII. Dispute de deux femmes galantes à  
propos d'une pièce de toile I33 LXXIX. Le Coq et le Renard laS LXXX.  
Plaisant propos 137 LXXXI. Discussion entre un Florentin et ua V6« nitien  
laS LXXXII. Comparaison d'Antonio Lusco i3o LXXXIII. D'un chanteur  
qui annonça qu'il déclamerait la Mort et Hector » i33 LXXXIV. D'une  
femme qui fit croire à son mari qu'elle était à moitié morte i33 LXXXV.  
Bonne plaisanterie d'un Chevalier florentin ..... i34

**The text on this page is estimated to be only 24.76% accurate**

DU TOME PREMIER I99 Pages LXXXVL D'un Chevalier qui  
avait une femme acariâtre i . . . i36 .UX^VII. D'un empirique qui soignait  
les ânes. . . iSy LXXXVni. Comment Pietro de Eghia disait qne , s'achètent  
les places i39 LXXXIX. D'un Médecin 140 XC. Plaisanterie sur un  
Vénitien qui ne re« r : . connaissait pas son cheval 141 . XCI. Bon mot de  
Cario de Bologne . 143 \ XCII. D'un usurier qui cessa de faire l'usure 4«  
crainte de perdre ce qu'il avait ; acquis 145 XCUI. D'une vieille fiUe de joie  
qui mendiait. . 146 4 XCIV. D'un Docteur et d'oo ignorant 147 XCV. Mot  
de l'Évêque d'Âleth 148 XCVI. Mot plaisant d\*an Abbé . 149 XCVII. Mot  
plaisant i5o XCVIII. Merveilles racontées par mon copiste . . r5o ' XCIX.  
Merveilleuse punition du mépris des Saints i5a Cl Plaisante histoire d'un  
Tidlhird qui porta ■ son fine ..:.....:•..... 154 CI. Jusqu'où peut aller  
l'ignorance d\*un homme i58 Cil. Autre balourdise i59 cm. D'un vieillard à  
longue barbe 160 CIV. Sottise d'un Notaire, racontée par Carlo de Bologne  
163 CV. D\*un Docteur Florentin envoyé à une Reine et qui lui demanda de  
coucher avec elle 164 CVI. D\*un homme qui' connut le Diable sous la  
forme d'une femme 166 CVII. Autre histoire contée par Angelotto. . . 168  
ÇVIII. D'un Avocat qui avait reçu d'un plaideur des figues et des pêches  
169' CIX. D\*4in rusé Médecia. 171 CX. De deux personnes qui plaident  
une affaire d'argent. .... 174

**The text on this page is estimated to be only 25.79% accurate**

200 TABLE DBS MATIERES DU TOME PREMIER Pages CXI.

D\*aa Médecin i^orant qui, à Texamen de l'orine d'une femme, jugea qu'il lui fallait faire Tamonr 176 CXn. D'un mari qui fit Vamour à sa femme malade et lui rendit la santé 178 CXUI. D'un homme illettré qui demanda à l'Ar'cfaevéque de Milan la dignité d'Archiprêtre 180 CXIV. D'une courtisane qui se plaignait du mauvais tour d'un barbier 182 CXN, D'un Religieux auquel une veuve se confessait 184 CXVI. D'un homme qui fait semblant d'être mort devant sa femme i85 CXVI<sup>f</sup>. D'une jeune niaise de Bologne 187 CXVIII. Réponse d'un Confesseur à Bamabd à propos d'une femme. . . \* 189 C3UX. D'un serviteur publicux qu'on charge d'un poids considérable 190 CXX. D'un homme qui veut dépenser mille florins pour se fiûre connaître, et la réponse qu'on lui fut. . 192 ERRATA Page loSf ligne S, au lieu de : au besoin, lise\ : en Carnaval. Page lySf ligne ig, au Ueu de : Iteni> lise%^ : Rem. Paris. — Typ. MoTTiRoz, 3 1, rue du Dragon.